



**Étude d'incidence québécoise sur les situations
évaluées en protection de la jeunesse en 2014
(ÉIQ-2014)**

Sonia Hélie, PhD

Delphine Collin-Vézina, PhD

Daniel Turcotte, PhD

Nico Trocmé, PhD

Nadine Girouard, PhD, MBA

Rapport final remis au Ministère de la Santé et des services sociaux

30 avril 2017

Remerciements

Les auteurs désirent remercier les répondants désignés dans chacun des centres jeunesse pour avoir fait le suivi de la collecte de données dans leur établissement et assuré le lien avec l'équipe de recherche, de même que les intervenants qui travaillent à l'évaluation des signalements et qui ont rempli des formulaires d'enquête. Sans leur contribution, une démarche comme celle de l'ÉIQ ne serait pas possible. Merci également à Chantal Lavergne, Geneviève Paquette et Chloé Gaumont pour leurs commentaires qui ont contribué à la richesse des interprétations.

La présente étude a été financée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Agence de santé publique du Canada, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et le Centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. De plus, le Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire a contribué en fournissant l'infrastructure (locaux, équipement informatique) nécessaire à la coordination des activités de la présente recherche.

Équipe de l'ÉIQ-2014

CHERCHEURE PRINCIPALE

Sonia Hélie, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

CO-CHERCHEURS

Delphine Collin-Vézina, Université McGill

Daniel Turcotte, Université Laval

Nico Trocmé, Université McGill

COORDINATION

Nadine Girouard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

GESTION BUDGÉTAIRE

Marie-France Bastien, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Carl Drouin, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Sibahi Michèle Ira, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Christiane Montpetit, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

COMITÉ DE SUIVI

Denis Baraby, Centre jeunesse des Laurentides

Delphine Collin-Vézina, Université McGill

Daniel Gagnon, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Chloé Gaumont, Association des centres jeunesse du Québec

Catherine Émond, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Nadine Girouard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Sonia Hélie, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Marie Jacob, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Patrice Leroux, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Isabelle Roy, Ministère de la Santé et des Services sociaux

Nico Trocmé, Université McGill

Daniel Turcotte, Université Laval

TRAITEMENT ET ANALYSE DE DONNÉES

Janie Boucher, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Emy Bourdages, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Nadine Girouard, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Janet Sarmiento, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Hervé Tchouaké Tchuiguet, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

DÉVELOPPEMENT DU SITE WEB ET DU FORMULAIRE D'ENQUÊTE EN LIGNE

Jean-Claude Ohouman, Eunice-Conseils

SOUTIEN INFORMATIQUE PENDANT LA CUEILLETTE DE DONNÉES

Martin Chagnon, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

ÉQUIPE DE SOUTIEN

Rabéa Boukemouche, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Aïcha El Kholti, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Kristine Gagnon-Lafond, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Védélie Grandin, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire

Table des matières

Remerciements	i
Équipe de l'ÉIQ-2014.....	ii
Sigles et acronymes	xi
Faits saillants.....	1
Mise en contexte	11
Chapitre 1 – L'ÉIQ-2014 : Objectifs, portée et limites	19
Chapitre 2 – Méthodologie.....	23
Chapitre 3 – Évolution dans les taux d'enfants évalués en 1998, 2008 et 2014.....	46
Chapitre 4 – Portrait de l'ensemble des enfants évalués en 2014.....	63
Chapitre 5 – Portrait des enfants évalués avec incident fondé en 2014	72
Chapitre 6 – Portrait des enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014	103
Conclusion	112
Références bibliographiques	115

Tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 2-1 — Particularités des différents cycles de l'Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse (ÉIQ)	43
Tableau 3-1 — Âge des enfants dans la population du Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	46
Tableau 3-2 — Enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	47
Tableau 3-3 — Âge des enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	48
Tableau 3-4 — Type d'évaluation parmi les enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	49
Tableau 3-5 — Besoin de protection parmi les enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et 2014 [^]	50
Tableau 3-6 — Placement pendant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	51
Tableau 3-7 — Judiciarisation des services rendus aux enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2104 [^]	52
Tableau 3-8 — Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	53
Tableau 3-9 — Catégorie de risque ou d'incident fondé parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	54
Tableau 3-10 — Présence de blessures physiques et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	55
Tableau 3-11 — Présence de séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	57
Tableau 3-12 — Chronicité des incidents fondés parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014 [^]	58
Tableau 4-1 — Nombre d'enfants évalués au Québec en 2014 [^]	63
Tableau 4-2 — Âge des enfants évalués au Québec en 2014 [^]	64
Tableau 4-3 — Sexe des enfants évalués au Québec en 2014 [^]	64
Tableau 4-4 — Source de signalement parmi les enfants évalués au Québec en 2014 [^]	64

Tableau 4-5 — Type d'évaluation des enfants évalués au Québec en 2014^.....	65
Tableau 4-6 — Besoin de protection parmi les enfants évalués au Québec en 2014^.....	66
Tableau 4-7 — Placement durant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants évalués au Québec en 2014^	66
Tableau 4-8 — Judiciarisation des services chez les enfants évalués au Québec en 2014^	67
Tableau 4-9 — Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants évalués au Québec en 2014^.....	67
Tableau 4-10 — Intervention policière liée à la violence conjugale parmi les enfants évalués au Québec en 2014^	68
Tableau 5-1 — Source de signalement parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^.....	73
Tableau 5-2 — Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	73
Tableau 5-3 — Catégories et sous-catégories d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	75
Tableau 5-4 — Présence de blessures physiques et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	77
Tableau 5-5 — Présence de blessures et autres atteintes à la santé physique par catégorie d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	79
Tableau 5-6 — Présence de séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^.....	79
Tableau 5-7 — Présence de séquelles psychologiques par catégorie d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^.....	80
Tableau 5-8 — Chronicité des incidents fondés parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	81
Tableau 5-9 — Chronicité des incidents par catégorie d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^.....	81
Tableau 5-10 — Besoin de protection parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^.....	82
Tableau 5-11 — Placement durant l'évaluation ou l'orientation chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	83

Tableau 5-12 — Judicialisation des services chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	83
Tableau 5-13 — Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	84
Tableau 5-14 — Intervention policière liée à la violence conjugale parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	84
Tableau 5-15 — Âge et sexe des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	85
Tableau 5-16 — Âge et sexe des enfants évalués avec incident fondé selon la catégorie d'incident fondé au Québec en 2014 [^]	86
Tableau 5-17 — Difficultés de fonctionnement confirmées et soupçonnées chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	87
Tableau 5-18 — Ascendance autochtone des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	88
Tableau 5-19 — Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	89
Tableau 5-20 — Nombre de figures parentales cohabitant avec les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014 [^]	89
Tableau 5-21 — Relation entre l'enfant et la première figure parentale parmi les enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014 [^]	90
Tableau 5-22 — Âge et sexe de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014 [^]	90
Tableau 5-23 — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014 [^]	91
Tableau 5-24 — Source de revenus de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014 [^]	92
Tableau 5-25 — Coopération de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014 [^]	92
Tableau 5-26 — Relation entre l'enfant évalué et la seconde figure parentale parmi les enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014 [^]	93
Tableau 5-27 — Âge et sexe de la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014 [^]	93

Tableau 5-28 — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014^	94
Tableau 5-29 — Source de revenus de la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014^	95
Tableau 5-30 — Coopération de la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014^	95
Tableau 5-31 — Composition du milieu de vie des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	96
Tableau 5-32 — Nombre d'enfants cohabitant avec les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	96
Tableau 5-33 — Surpeuplement du logement dans lequel vivent les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	97
Tableau 5-34 — Manque régulier d'argent pour les besoins de base parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	97
Tableau 5-35 — Type de logement dans lequel habitent les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	97
Tableau 5-36 — Présence de dangers dans le logement des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	98
Tableau 5-37 — Déménagement de la famille dans les 12 mois qui précèdent l'évaluation parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	98
Tableau 5-38 — Présence d'un conflit de garde concernant les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014^	99
Tableau 6-1 — Catégories de risque fondé parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	103
Tableau 6-2 — Âge des enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	104
Tableau 6-3 — Sexe des enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	104
Tableau 6-4 — Difficultés de fonctionnement confirmées et soupçonnées chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	104
Tableau 6-5 — Nombre de catégories de risques fondés chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	105

Tableau 6-6 — Présence de blessures physiques et soins médicaux requis chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	106
Tableau 6-7 — Présence de séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^.....	106
Tableau 6-8 — Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^.....	107
Tableau 6-9 — Source de signalement parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^.....	107
Tableau 6-10 — Besoin de protection avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	108
Tableau 6-11 — Placement pendant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	108
Tableau 6-12 — Judiciarisation des services rendus aux enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2104^.....	109
Tableau 6-13 — Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	109
Tableau 6-14 — Intervention policière liée à la violence conjugale parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014^	109

Liste des figures

Figure A – Enfants évalués et enfants évalués avec incident fondé en 1998, 2008 et 2014	2
Figure B — Interventions réalisées pendant les évaluations en 1998, 2008 et 2014	3
Figure C — Catégories d’incidents fondés en 1998, 2008 et 2014	3
Figure D — Sévérité des incidents fondés en 1998, 2008 et 2014.....	4
Figure E — Catégories d’incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014.....	5
Figure F — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez les enfants ayant un incident fondé évalué en 2014.....	6
Figure G — Composition du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2014 ..	7
Figure H — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées de la première figure parentale des enfants ayant une situation évaluée en incident fondé en 2014.....	7
Figure I — Autres caractéristiques du milieu de vie des enfants ayant une situation évaluée en incident fondé évalué en 2014.....	8
Figure J — Répartition des besoins de soins médicaux en fonction de la présence de blessures physiques parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 2014.....	56
Figure K — Répartition des besoins de soins médicaux en fonction de la présence de blessures physiques parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014.....	78

Sigles et acronymes

ACJQ	Association des centres jeunesse du Québec
ASPC	Agence de santé publique du Canada
BD	Banque de données
CISSS	Centre intégré de santé et des services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux
CJ	Centre jeunesse
CJM-IU	Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire
CSIM	Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
DG	Directeur général
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
DSP	Directeurs des services professionnels
ET	Écart-type
ÉCI	Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants
ÉIQ	Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse
FIC	Formulaire d'information et de consentement de l'intervenant
HLM	Habitation à loyer modique
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PDG	Président directeur général des CISSS et des CIUSSS
PDGA	Président-directeur général adjoint des CISSS et des CIUSSS
PIJ	Programme intégré jeunesse
PJ	Protection de la jeunesse
RTS	Réception et traitement des signalements
SCJ	Système clientèle jeunesse
SIRTF	Système d'information sur les ressources de type familial
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
STATCAN	Statistique Canada
SSP	Système de soutien à la pratique

Faits saillants

Au cours des deux dernières décennies, des initiatives ont été déployées au Québec pour faire avancer les connaissances sur l'épidémiologie de la maltraitance. L'ÉIQ constitue un élément essentiel de cette boîte à outils servant à mieux connaître les enfants québécois qui sont en besoin de protection. Elle est réalisée périodiquement auprès des services de protection afin de chiffrer et décrire les situations évaluées en termes notamment de sévérité, de profils cliniques et de conditions de vie. Elle permet une meilleure compréhension des besoins des familles et des pratiques en protection de la jeunesse. L'ÉIQ a été réalisée pour la première fois en 1998, puis en 2003, 2008 et 2014. À chacun des cycles de l'ÉIQ, un échantillon des enfants évalués sur une période de trois mois dans les services de protection québécois est constitué. Les intervenants chargés d'évaluer les situations des enfants échantillonnés doivent remplir un formulaire décrivant la situation, l'enfant et son milieu de vie, au moment où ils concluent leur évaluation de la situation. Les données ainsi recueillies sur une fenêtre de trois mois sont pondérées de manière à produire des estimations annuelles. La méthode de recherche privilégiée est très similaire d'un cycle à l'autre, ce qui facilite les comparaisons dans le temps et permet de décrire l'évolution de cette réalité. L'ÉIQ permet ainsi d'assurer une continuité dans le suivi du phénomène de maltraitance signalée à l'échelle du Québec et de compléter les données clinico-administratives en qualifiant davantage les situations évaluées et le profil des enfants concernés.

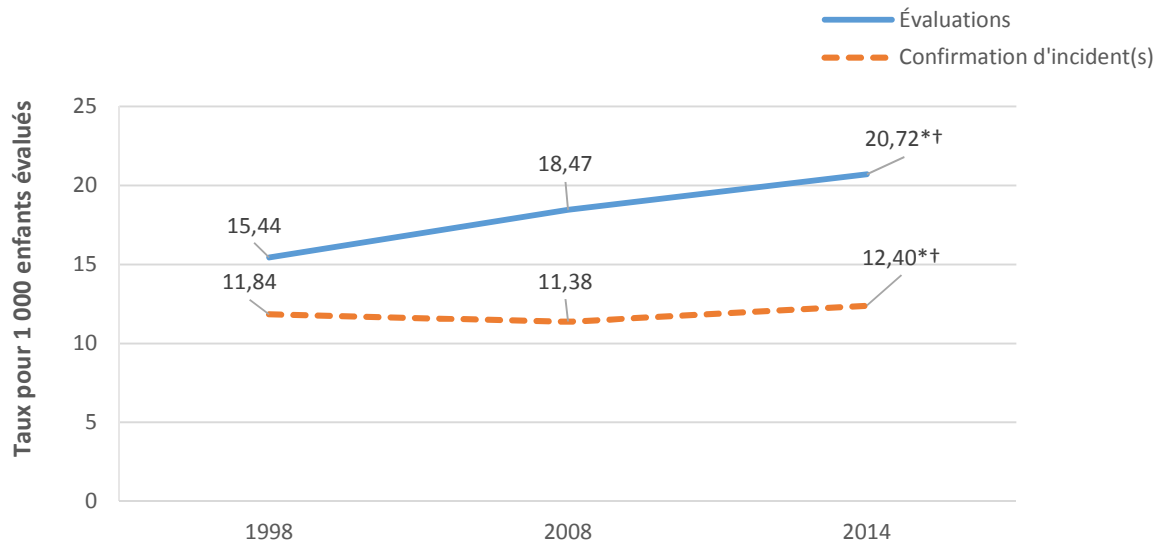
L'ÉIQ documente les situations rapportées aux services de protection de la jeunesse et faisant l'objet d'une évaluation. Par conséquent, elle ne tient pas compte des situations de mauvais traitements ou de troubles de comportement non signalées aux services de protection ni des situations signalées, mais non retenues pour évaluation. Par ailleurs, comme les formulaires d'enquête de l'ÉIQ ont été remplis par les intervenants de la protection de la jeunesse au moment où ils concluaient l'évaluation ou l'orientation des situations échantillonnées, les données reflètent les renseignements disponibles à ce moment-là et le jugement clinique d'intervenants préalablement formés. Enfin, l'ÉIQ est avant tout une étude transversale descriptive visant à tracer un portrait des situations évaluées par les services de protection et de la réponse des services, plutôt qu'à mesurer et expliquer le phénomène des mauvais traitements.

TENDANCES 1998, 2008 ET 2014

La valeur des estimations annuelles de 2014 inscrites aux figures A, B, C et D ont dû être ajustées pour être comparables avec celles des cycles antérieurs. Elles ne doivent être utilisées qu'à des fins de comparaison avec les cycles antérieurs. Les estimations rapportées la section « Portrait 2014 » ci-dessous doivent être utilisées pour témoigner de l'incidence en 2014.

Le taux d'enfants qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection de la jeunesse a augmenté de 34 % au sein de la population d'enfants du Québec entre 1998 et 2014 (figure A). Bien que l'augmentation soit généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle est plus marquée chez les enfants âgés de 3 à 5 ans. Le taux d'enfants évalués avec au moins un incident fondé n'a pas connu une augmentation aussi marquée et présente plutôt une progression lente depuis 1998 (figure A).

Figure A – Enfants évalués et enfants évalués avec incident fondé en 1998, 2008 et 2014



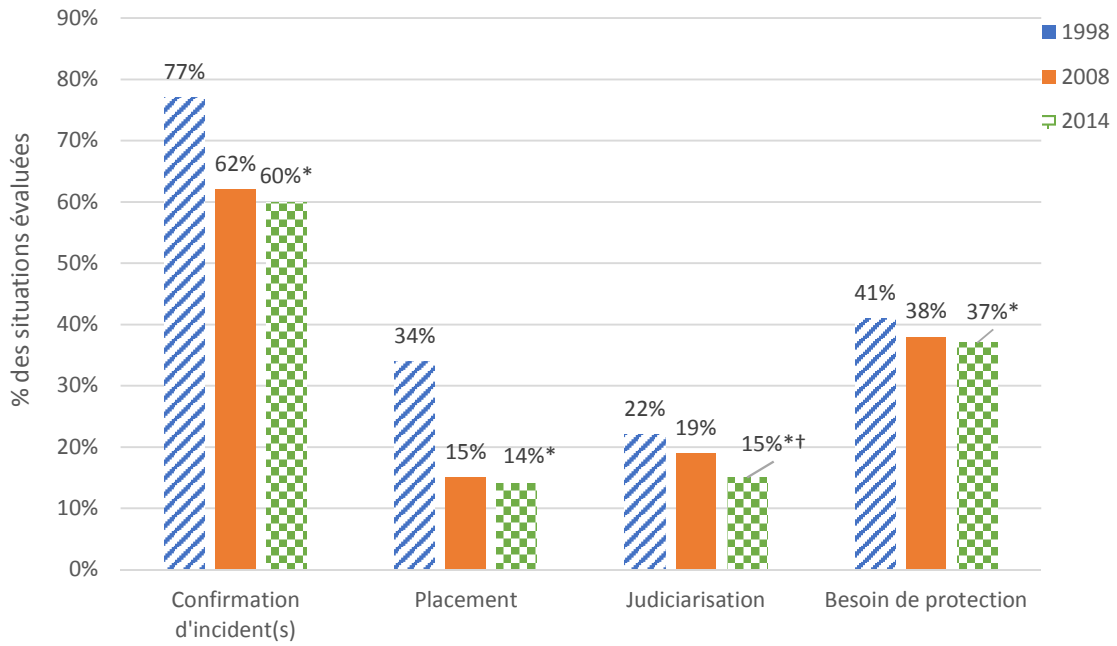
*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

Les résultats indiquent également que les caractéristiques des évaluations ont changé, d'une manière telle qu'elles semblent maintenant proportionnellement moins nombreuses à présenter certaines caractéristiques habituellement attribuées à des situations plus sévères ou complexes : en 2014, il y a proportionnellement moins d'enfants évalués avec incident fondé, moins de placement pendant l'évaluation et l'orientation, moins de situations judiciairisées et moins d'enfants en besoin de protection, comparativement à l'année 1998 (figure B).

L'évolution des différentes catégories d'incident fondé entre 1998 et 2014 est illustrée à la figure C. L'exposition à la violence conjugale, l'abus physique et les mauvais traitements psychologiques ont augmenté au sein de la population d'enfants québécois entre 1998 et 2014 alors que la négligence, les troubles de comportement et les abus sexuels ont diminué sur la même période.

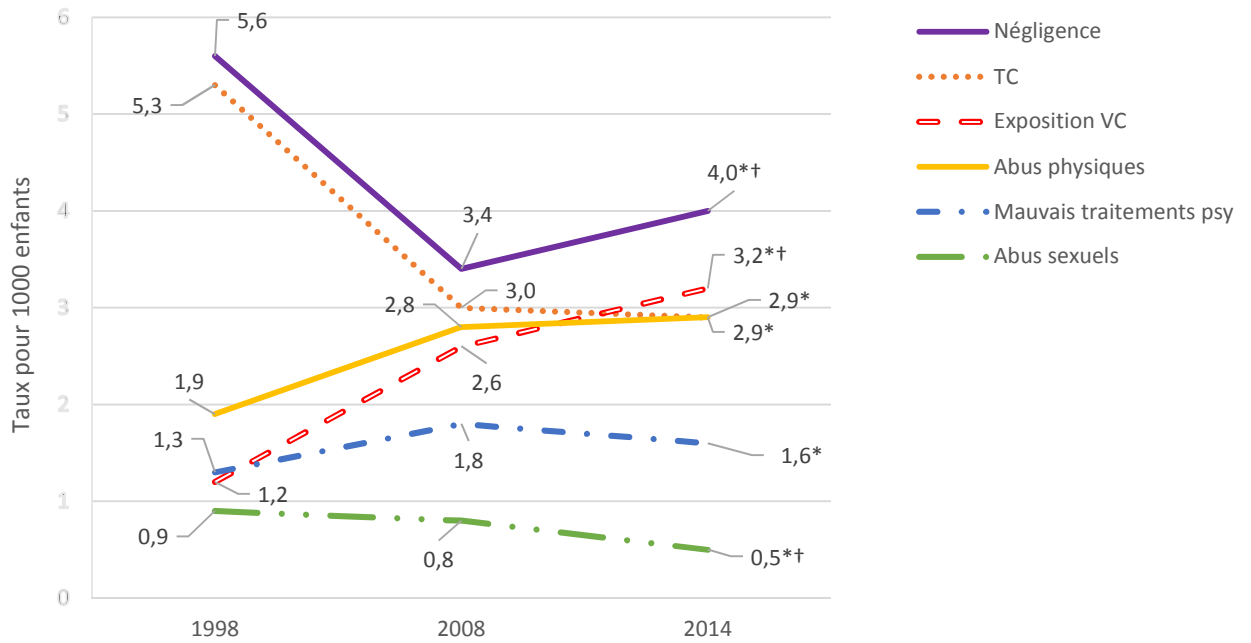
Figure B — Interventions réalisées pendant les évaluations en 1998, 2008 et 2014



*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

Figure C — Catégories d'incidents fondés en 1998, 2008 et 2014

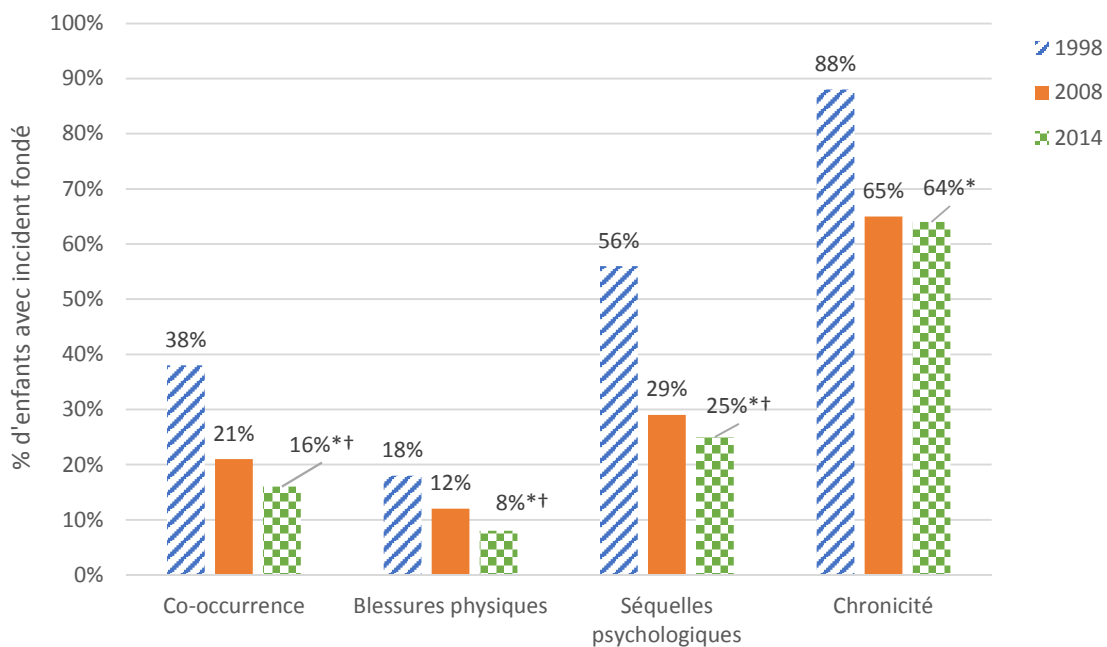


*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

En ce qui concerne la sévérité des incidents fondés, les résultats de la présente étude semblent plutôt encourageants, puisque l'on note une diminution de leur sévérité, telle que mesurée par quatre indices (figure D). En 2014, il y a moins d'enfants qui cumulent plusieurs formes de maltraitance ou de troubles de comportement, il y a moins d'enfants qui présentent des blessures physiques et des séquelles psychologiques concernant les situations évaluées et on remarque une diminution dans la chronicité des situations évaluées en 2014 comparativement à celles de 1998. Soulignons cependant que cette chronicité demeure préoccupante en 2014, affectant une grande partie des enfants avec incident fondé.

Figure D — Sévérité des incidents fondés en 1998, 2008 et 2014



*Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$)

†Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$)

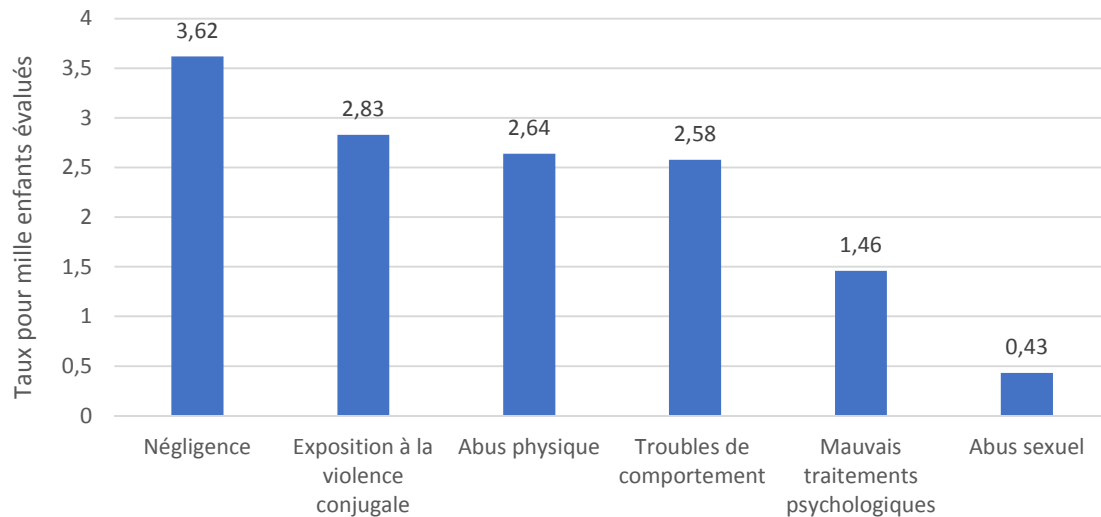
PROTRAIT 2014

Au Québec en 2014, on estime que 18,6 enfants québécois pour mille étaient évalués en protection de la jeunesse et que 11,2 pour mille étaient évalués avec au moins une catégorie d'incident fondé.

Les différentes catégories d'incident fondé varient considérablement en fréquence (figure E). Parmi l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans, la négligence arrive au premier rang (3,6 pour mille). L'exposition à la violence conjugale (2,8 pour mille), l'abus physique (2,6 pour mille) et les troubles de comportement (2,6 pour mille) suivent non loin avec

des fréquences similaires alors que les mauvais traitements psychologiques et l'abus sexuel sont moins fréquents (1,5 pour mille et 0,4 pour mille, respectivement).

Figure E — Catégories d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014



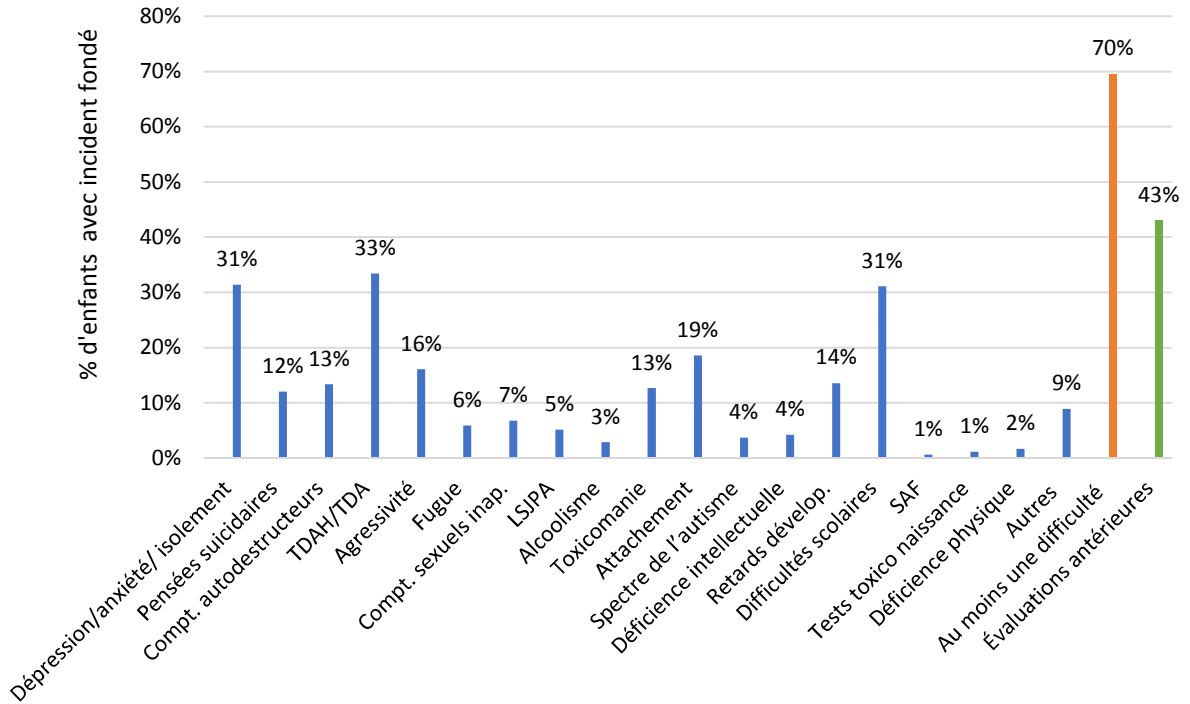
De plus, la fréquence de chaque catégorie d'incident fondé varie selon l'âge de l'enfant. L'exposition à la violence conjugale est surtout présente chez les nourrissons et les enfants âgés de 3 à 5 ans, alors que les troubles de comportement, les mauvais traitements psychologiques et l'abus sexuel concernent davantage les adolescents(es). Quant à l'abus physique et la négligence, ils touchent principalement les 6 à 11 ans.

Certaines dimensions mesurées dans l'étude suggèrent que les situations gravement détériorées ne font pas majorité. Ainsi, la plupart des enfants avec incident fondé n'ont qu'une seule catégorie d'incident fondé et n'ont pas de blessure ou autre atteinte physique concernant ces incidents. Les blessures sont plus fréquentes dans les situations où un abus physique est fondé comparativement aux autres situations. La moitié des enfants avec incident fondé ne sont pas considérés en besoin de protection. Un enfant avec incident fondé sur cinq voit sa situation amenée devant le tribunal de la jeunesse et une proportion similaire sera placée en milieu substitut pendant l'évaluation ou l'orientation.

D'autres résultats sont par ailleurs préoccupants. Les séquelles psychologiques sont très répandues, particulièrement lorsqu'un abus sexuel est fondé. La grande majorité des enfants avec incident fondé ont vécu au moins une catégorie d'incident de manière répétée (par opposition à isolée) et cette chronicité est généralisée dans les situations de troubles de comportement et de mauvais traitements psychologiques. La figure F indique que près du trois quarts des enfants présentent au moins une difficulté de

fonctionnement confirmée ou soupçonnée par l'intervenant, les plus fréquentes étant le trouble du déficit de l'attention, la dépression/anxiété/repli sur soi et les difficultés scolaires.

Figure F — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez les enfants ayant un incident fondé évalué en 2014



Quelques caractéristiques des milieux de vie des enfants traduisent une certaine vulnérabilité. La moitié des enfants évalués avec incident fondé vivent avec un seul parent biologique alors que 35 % vivent avec leurs deux parents (figure G). À titre de comparaison, dans la population générale, le recensement de 2011 indique que 26 % des familles avec enfant de 24 ans et moins étaient de type monoparental.

Près du deux tiers vivent avec une première figure parentale qui présente des difficultés de fonctionnement, confirmées ou soupçonnées (figure H). Le manque de soutien social et le fait d'être victime de violence conjugale ou de présenter des problèmes de santé mentale sont les difficultés observées le plus fréquemment chez la première figure parentale.

Figure G — Composition du milieu de vie des enfants ayant un incident fondé évalué en 2014

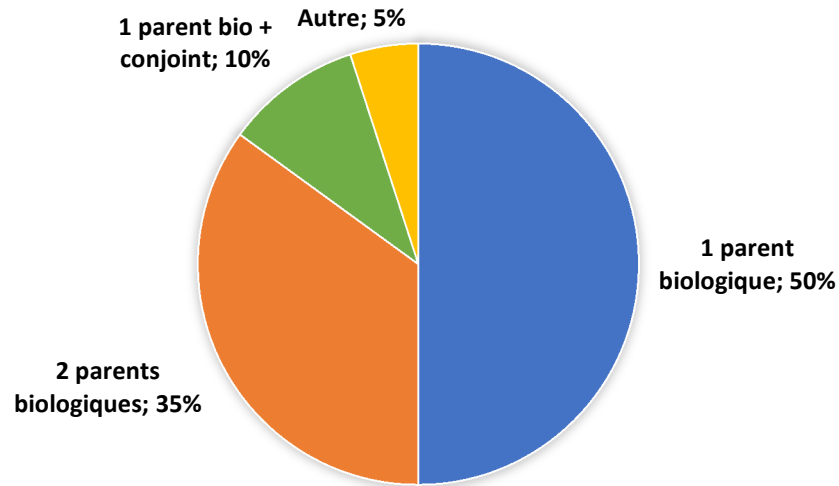
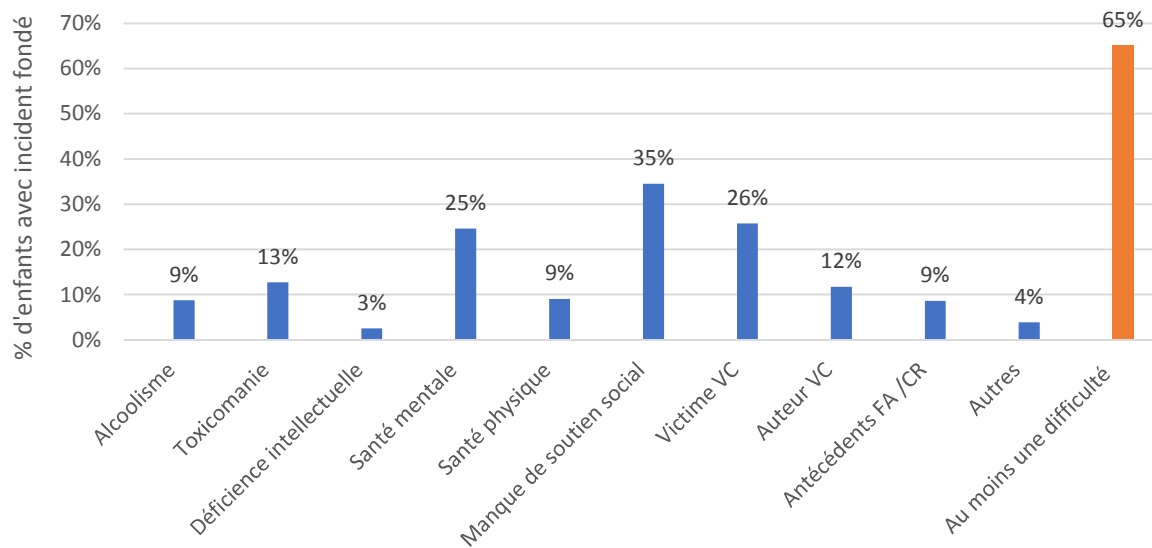
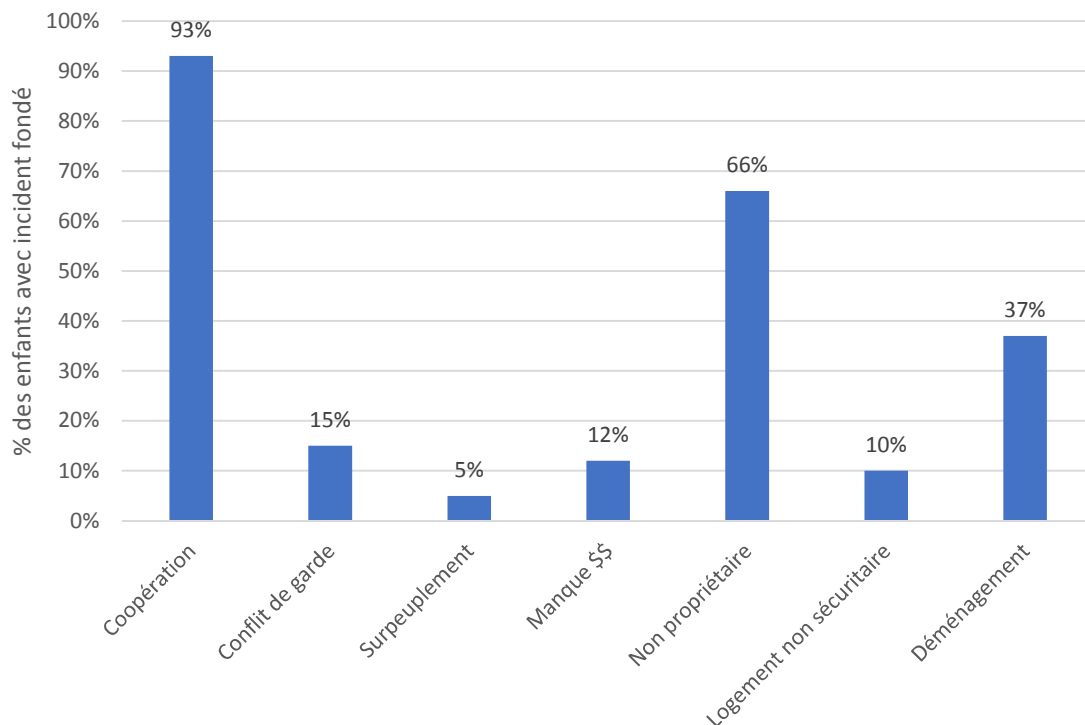


Figure H — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées de la première figure parentale des enfants ayant une situation évaluée en incident fondé en 2014



D'autres éléments de vulnérabilité caractérisent les milieux de vie de ces enfants (figure I) : au moins un déménagement dans la dernière année (37 %), le manque d'argent régulier pour subvenir aux besoins de base (12 %) et la présence de dangers dans le logement (10 %).

Figure 1 — Autres caractéristiques du milieu de vie des enfants ayant une situation évaluée en incident fondé évalué en 2014



Enfin, l'ÉIQ-2014 propose un portrait sommaire des enfants évalués avec un risque de maltraitance fondé, sans aucun incident de maltraitance fondé. Les situations de risque fondé correspondent à un enfant qui n'a pas subi de maltraitance, mais qui encourt un risque sérieux d'en subir. Selon l'intervenant, 8 % de ces enfants présentent de séquelles psychologiques concernant les risques encourus, 39 % ont au moins une difficulté de fonctionnement et 36 % ont une ou plusieurs évaluations antérieures à celle ciblée dans l'étude. Plusieurs sont considérés en besoin de protection (40 %), sont placés durant l'évaluation ou l'orientation (13 %), voient leur situation amenée devant le tribunal (16 %) ou faire l'objet d'une enquête policière pour mauvais traitements (17 %) ou pour violence conjugale (11 %).

QUELQUES PISTES D'INTERPRÉTATION

À partir d'un échantillon représentatif d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec en 2014, l'ÉIQ-2014 dresse le portrait des situations évaluées en décrivant les caractéristiques des enfants concernés par ces situations et celles de leur milieu de vie. L'ÉIQ-2014 permet également de décrire, sur une période de 16 ans, l'évolution dans l'incidence des situations de protection et dans leurs principales caractéristiques.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer aux tendances observées dans l'incidence des différentes catégories d'incidents connus des services de protection du Québec,

notamment les changements dans les pratiques, la structure organisationnelle des établissements, la législation, la démographie, l'accès aux ressources de première ligne et la prévention. Les changements législatifs apportés en 2007 font certainement partie des facteurs qui peuvent expliquer en partie les changements observés dans la présente étude. Par exemple, la redéfinition des troubles de comportements couverts par la LPJ à partir de 2007 pourrait expliquer la diminution des troubles de comportement observée dans cette étude. Toujours en 2007, l'ajout de la maltraitance psychologique (incluant l'exposition à la violence conjugale) à la liste des motifs de protection reconnus dans la LPJ pourrait avoir amélioré la sensibilité des intervenants à dépister cette forme de maltraitance et ainsi contribué à l'augmentation observée en 2014 dans l'exposition à la violence conjugale et à la diminution dans la négligence sur la même période.

La diminution dans la sévérité des incidents fondés observée dans la présente étude paraît encourageante. Elle pourrait être attribuable à une baisse réelle dans la gravité de la maltraitance vécue par les enfants dans la population générale, ou encore à un signalement plus précoce des situations qui seraient alors moins détériorées au moment de l'évaluation.

Malgré ces considérations sur les hypothèses explicatives des tendances observées dans la présente étude, on ne peut rejeter non plus la possibilité que ces résultats encourageants résultent des efforts de prévention déployés dans les dernières décennies. Notamment, l'ampleur dans la diminution de la négligence ne saurait s'expliquer exclusivement par les modifications apportées à la LPJ en 2007. On peut penser qu'une partie de cette baisse de la négligence soit attribuable aux efforts de prévention qui sont déployés, parfois sur le territoire entier du Québec, pour contrer ce problème.

Cette étude met également en lumière certains phénomènes préoccupants. L'augmentation de l'exposition à la violence conjugale et de l'abus physique sont à surveiller. Certains éléments de vulnérabilité caractérisent les enfants et leur milieu de vie. Une portion importante des enfants présentent une ou plusieurs difficultés de fonctionnement. On peut présumer que la fréquence des difficultés de fonctionnement documentées dans l'ÉIQ ne représente pas toutes les difficultés réellement vécues par les enfants. D'une part, rappelons qu'il s'agit des difficultés observées pendant le processus d'évaluation en protection de la jeunesse. La prévalence des difficultés de fonctionnement serait possiblement plus élevée si on questionnait les intervenants responsables de l'application des mesures quelques mois après le début de la prise en charge. Certains problèmes peuvent apparaître bien après l'épisode de maltraitance. D'autre part, il est également probable que cette sous-détection des difficultés de fonctionnement de l'enfant soit plus importante chez les tout-petits en raison des défis que pose le dépistage des atteintes au développement de l'enfant en bas âge.

Pour terminer, mentionnons que l'ajout en 2007 des situations de risque sérieux à la liste des situations déjà couvertes par la LPJ, l'augmentation conséquente du taux d'enfants évalués qui est observée dans la présente étude, combinée à la diminution de la sévérité des cas fondés, suggèrent que l'on assiste actuellement à un élargissement du concept

de protection de la jeunesse. On peut se demander pourquoi plus de familles à « faible » risque se retrouvent dans les services de protection alors qu'une portion de celles-ci seraient peut-être mieux desservies en dehors du contexte parfois contraignant qui est propre à l'intervention sous la LPJ. Il est possible que le réseau des services sociaux n'arrive pas à rejoindre un certain nombre de familles à risque, amenant ainsi les services de protection à être perçus comme une porte d'entrée pour accéder à des services qui ne seraient pas existants, ou encore pas accessibles en temps opportun. Mais les services de protection constituent-ils le filet de sécurité approprié à déployer autour de ces familles à risque? En contrepartie, la présente étude démontre que les deux tiers des enfants avec risque ou incident fondés ne sont pas considérés par les services de protection comme étant en besoin de protection et sont donc redirigés vers d'autres ressources d'aide. On peut se demander si ces ressources sont outillées pour répondre à ces familles en besoin de services. Ces questions prennent toute leur importance dans le contexte sociopolitique actuel où l'intégration des services de première ligne et de deuxième ligne est privilégiée.

Mise en contexte

Depuis 1998, des études d'incidence sont réalisées périodiquement auprès des services de protection de la jeunesse du Québec (Études d'incidence québécoises sur les situations évaluées en protection de la jeunesse-ÉIQ). Ces études ont pour principal objectif de dénombrer et de décrire les situations évaluées par les services de protection. Quatre cycles de l'ÉIQ ont été réalisés à ce jour, soit en 1998, 2003, 2008 et 2014. Le présent document rapporte les résultats du quatrième cycle, soit l'ÉIQ-2014. Le premier chapitre décrit l'ÉIQ-2014, sa portée et ses limites alors que le second chapitre présente la méthodologie de l'étude. Les résultats sont rapportés à travers les quatre chapitres suivants. Plus précisément, le chapitre 3 présente l'évolution dans les taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse à travers les différents cycles de l'ÉIQ, en fonction des résultats qui sont comparables d'un cycle à l'autre. Les chapitres 4, 5 et 6 proposent un portrait de différents sous-groupes d'enfants évalués en 2014. Le rapport prend fin avec la discussion des résultats et la conclusion. Les annexes sont regroupées dans un document distinct accompagnant le rapport. Les annexes présentent le formulaire d'information et de consentement, le formulaire d'enquête et le guide pratique, les méthodes de calcul des estimations annuelles, les intervalles de confiance et les coefficients de variance et les associer aux estimations présentées dans le rapport et des tableaux de résultats complémentaires. Un manuel de procédures détaillées est également disponible auprès de la chercheuse principale, sur demande. Avant de passer au premier chapitre, une brève mise en contexte s'impose, incluant un aperçu du système de protection de la jeunesse du Québec.

LE CONTEXTE QUÉBÉCOIS

Depuis le premier cycle de l'ÉIQ il y a 16 ans, des initiatives ont été déployées au Québec pour faire avancer les connaissances sur l'épidémiologie de la maltraitance. D'une part, des enquêtes populationnelles sont réalisées directement auprès des familles afin de documenter les conduites violentes et négligentes autorapportées par les parents à l'endroit de leurs enfants, qu'elles soient ou non signalées aux services de protection (Clément et coll., 2000; Clément et coll., 2005; Clément et coll., 2013). D'autre part, des recherches sont menées auprès des services de protection de la jeunesse pour documenter les situations de mauvais traitement et de troubles de comportement sérieux qui leur sont signalées et qui nécessitent l'application de mesures de protection. Par exemple, les chercheurs québécois qui s'intéressent aux jeunes en difficulté ont développé une expertise de pointe dans l'exploitation des données clinico-administratives des services de protection et dans l'analyse des trajectoires de services des enfants. Grâce à ces études, on connaît mieux notamment l'ampleur et les facteurs

associés à la récurrence des signalements, aux déplacements des enfants d'un milieu substitut à l'autre et aux échecs de réunification de l'enfant avec sa famille à la suite d'un placement (Esposito et coll., 2016; Esposito et coll., 2014a; Esposito et coll., 2014b; Hélie et coll., 2015; Hélie et coll., 2014; Hélie et coll., 2013; Turcotte et Hélie, 2013). Les enquêtes populationnelles et les études basées sur les données clinico-administratives sont des sources de connaissances fort importantes, mais qui ne suffisent pas pour comprendre la maltraitance dans son ensemble. Ainsi, les enquêtes populationnelles reposent sur la perspective du parent, ce qui peut introduire certains biais. Les études réalisées à partir des données clinico-administratives ne rencontrent pas ce problème, mais peuvent difficilement tenir compte de la sévérité des situations, des profils cliniques de l'enfant et ses parents, ni des caractéristiques du milieu de vie de l'enfant, parce que ces renseignements sont difficiles à extraire des bases de données clinico-administratives.

L'ÉIQ constitue un élément essentiel de cette boîte à outils servant à mieux connaître les enfants québécois qui sont en besoin de protection. Il permet une meilleure compréhension des trajectoires de services, des besoins des familles et des pratiques en protection de la jeunesse. L'ÉIQ est réalisée périodiquement auprès des services de protection afin de chiffrer et décrire les situations évaluées en termes notamment de sévérité, de profils cliniques et de conditions de vie. À chacun des cycles de l'ÉIQ, un échantillon représentatif des enfants évalués sur une période de trois mois dans les services de protection québécois est constitué. Les intervenants chargés d'évaluer les situations des enfants échantillonnés doivent remplir un formulaire décrivant la situation, l'enfant et son milieu de vie, au moment où ils concluent leur évaluation de la situation. La méthode de recherche privilégiée est très similaire d'un cycle à l'autre, ce qui facilite les comparaisons dans le temps et permet de décrire l'évolution de cette réalité. L'ÉIQ permet d'assurer une continuité dans le suivi du phénomène de maltraitance signalée à l'échelle du Québec. Le présent cycle couvre une période de 16 ans.

Le suivi de ce phénomène est particulièrement important, car des changements à travers le temps sont observés. Ainsi, les résultats de l'ÉIQ-2008 révélaient une augmentation de 20 % dans le taux d'enfants évalués par les services de protection entre 1998 et 2008. Le taux d'enfants exposés à la violence conjugale a augmenté alors que le taux d'enfants négligés et le taux d'enfants présentant des troubles de comportement ont diminué. De plus, à certains égards, les situations de mauvais traitements et de troubles de comportement évaluées comme fondées en 2008 semblent moins sévères que celles évaluées en 1998.

Le présent cycle de l'ÉIQ fournit des éléments de réponse à certaines questions, dont :

- Est-ce que la diminution dans la gravité des situations évaluées entre 1998 et 2008 se maintient en 2014?
- Les abus physiques et la maltraitance psychologique présentaient une légère tendance à la hausse entre 1998 et 2008; comment ont évolué ces situations depuis 2008?
- Plus globalement, est-ce que les tendances observées de 1998 à 2008 sont durables et observées en 2014 ou si elles s'inscrivent davantage dans les soubresauts occasionnés par les modifications à la LPJ en 2007?

Un autre élément de contexte à considérer est la réforme du réseau de la santé et des services sociaux du Québec implantée en avril 2015 dans le cadre de la Loi 10. Bien que cette réorganisation ait eu lieu après la période de pointe de la collecte de données de l'ÉIQ-2014, son effet sur les intervenants et gestionnaires des services de protection s'est fait sentir bien avant et bien après son implantation. La Loi 10 modifie l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales. Cette réorganisation du système de santé confie soit à un centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) ou à un centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) la majorité des services de santé et de services sociaux, incluant ceux dispensés par les centres jeunesse (CJ), au cœur d'un réseau territorial de services. Au sein des CJ, cette réorganisation a engendré l'abolition des postes hors cadres ainsi que de plusieurs postes de cadres supérieurs et de cadres intermédiaires, de même que le démantèlement de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ) et la mise en place de nouvelles directions. Avec cette réforme, plusieurs directeurs/trices et intervenant/es qui étaient en place depuis plusieurs années au sein des CJ, qui étaient familiers avec l'ÉIQ, sa procédure et son équipe, sont partis à la retraite ou ont été assignés à d'autres postes dans le réseau. Cette situation a nécessité des efforts supplémentaires de la part de l'équipe de recherche et des répondants des établissements participants pour soutenir les intervenants tout au long de la collecte de données. Grâce aux efforts déployés par tous les partenaires associés à l'étude, cette réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur le taux de participation ni sur la qualité des données recueillies. Considérant que la présente étude a commencé avant la réorganisation du réseau, la terminologie qui était en vigueur avant l'adoption de la Loi 10 (par exemple : CJ, ACJQ) sera utilisée dans le présent document.

LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE ET LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME DE PROTECTION AU QUÉBEC

La protection de l'enfance est régie par la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) depuis son entrée en vigueur en 1979. Cette loi concerne les enfants de moins de 18 ans et s'appuie sur la conception des enfants comme sujets de droit. Elle a pour objectifs premiers de mettre fin à la situation de compromission et d'en prévenir la récurrence. Actuellement, neuf grands principes guident l'intervention sociojudiciaire qui est réalisée en vertu de cette Loi : l'intérêt de l'enfant et le respect de ses droits; la primauté de la responsabilité parentale; la participation active de l'enfant et de ses parents; le maintien de l'enfant dans son milieu familial; la continuité des soins et la stabilité des liens et des conditions de vie de l'enfant lorsqu'il est retiré de son milieu familial; l'implication de la communauté; le respect des personnes et de leurs droits; l'importance d'agir avec diligence; la prise en considération des caractéristiques des communautés culturelles et des communautés autochtones. La LPJ a subi plusieurs modifications au cours des années et la dernière réforme majeure a eu lieu en juillet 2007.

Les notions de protection et de sécurité ou de développement compromis

Le Manuel de référence sur la protection de la jeunesse (MSSS, 2010, p.358) définit le concept de protection de l'enfant comme suit :

« La protection d'un enfant consiste à apporter une réponse à ses besoins fondamentaux. La notion de besoins étant très large, la LPJ n'a pas pour objectif de satisfaire tous les besoins d'un enfant. Elle a pour but de corriger les situations où la sécurité ou le développement de l'enfant est compromis, parce que ses besoins fondamentaux ne sont pas satisfaits. Ainsi, la LPJ ne vise pas toutes les situations d'enfants pouvant avoir besoin d'aide ou de services particuliers. L'intervention d'autorité de l'État dans la vie des familles doit être réservée à des situations graves et exceptionnelles prévues dans la LPJ. »

Les notions de sécurité et de développement compromis sont également centrales dans la LPJ, puisqu'elles justifient l'intervention des services de protection dans la vie de l'enfant et de sa famille. La notion de sécurité utilisée dans le cadre de la LPJ prend appui sur celle que l'on retrouve dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, soit que la sécurité d'une personne est compromise lorsque sa vie est menacée. Plus spécifiquement, la LPJ vise les situations qui compromettent ou risquent de compromettre la sécurité d'un enfant, par un danger réel ou potentiel, actuel ou imminent. Les situations qui compromettent ou risquent de compromettre le développement d'un enfant sont également visées par la LPJ. Le Manuel de référence sur la protection de la jeunesse précise ceci concernant la notion de développement :

« La LPJ permet également une intervention lorsqu'un enfant se trouve dans une situation qui compromet ou risque de compromettre, de façon importante, son développement physique, intellectuel, affectif ou moral. Le développement de l'enfant s'apprécie à la lumière des seuils généralement reconnus sur le plan clinique (par exemple, les stades de développement). Généralement, l'atteinte au développement de l'enfant revêt un caractère évolutif. Alors qu'un seul fait peut servir à prouver que la sécurité d'un enfant est compromise, il est souvent nécessaire de cumuler un ensemble de faits et d'observations pour statuer que le développement de l'enfant est compromis. »

Situations couvertes par la LPJ

Les articles 38 et 38.1 de la LPJ définissent les situations où la sécurité ou le développement d'un enfant sont considérés (article 38) ou peuvent être considérés (article 38.1) comme compromis. Les alinéas a) à f) de l'article 38 définissent, de façon légale, ce que l'on considère comme étant des situations d'abandon (38 a), de négligence et de risque de négligence (38 b), de mauvais traitements psychologiques (38 c), d'abus sexuel et de risque d'abus sexuel (38 d), d'abus physique et de risque d'abus physique (38e) et de troubles de comportement sérieux (38 f). Les alinéas de l'article 38.1 présentent des situations de fugue (38.1 a), de non-fréquentation scolaire (38.1 b) et de délaissement d'un enfant placé (38.1 c). À la réception des signalements, les intervenants déterminent si la situation correspond à l'une de celles prévues aux articles 38 et 38.1 et, le cas échéant, indiquent le motif principal de protection en choisissant l'alinéa qui décrit le mieux la situation rapportée.

Selon l'article 39, l'obligation de signaler les situations décrites aux articles 38 et 38.1 est imposée aux professionnels œuvrant auprès des enfants s'ils ont, dans l'exercice de leur profession, un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant sont ou peuvent être compromis. La même obligation incombe aux employés qui travaillent auprès d'enfants, aux corps policiers, aux enseignants et au personnel des milieux de garde. Les citoyens en général sont tenus de signaler les situations décrites aux paragraphes d) et e) de l'article 38 (enfants victimes d'abus sexuel ou d'abus physique) si elles sont soupçonnées sur la base d'un motif raisonnable. Ils ne sont pas tenus de signaler les autres situations décrites dans les articles 38 et 38.1, mais ils peuvent le faire.

Processus PJ

Le processus d'intervention est déclenché par la réception d'un signalement effectué par toute personne qui a un motif de croire que la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis. Une analyse sommaire de ce signalement amène l'intervenant à le retenir ou non pour une évaluation plus approfondie. Cette première étape, de même

que toute situation visant à déterminer si la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis, doit notamment prendre en considération les facteurs suivants : a) la nature, la gravité, la chronicité et la fréquence des faits signalés, b) l'âge et les caractéristiques personnelles de l'enfant, c) la capacité et la volonté des parents de mettre fin à la situation qui compromet la sécurité ou le développement de l'enfant et d) les ressources du milieu qui peuvent aider l'enfant et ses parents (article 38.2).

Si le signalement n'est pas retenu, le dossier de l'enfant est fermé. L'information recueillie est alors conservée pendant un maximum de deux ans ou jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 18 ans, selon la période la plus courte. Lorsque le signalement est retenu pour évaluation, l'intervenant doit déterminer si les faits signalés sont fondés et si la situation compromet la sécurité ou le développement de l'enfant. Trois décisions sont possibles à l'issue de l'évaluation : faits non fondés, faits fondés avec sécurité et développement non compromis et faits fondés avec sécurité et développement compromis. Lorsque les faits sont jugés par l'intervenant comme étant non fondés ou que les faits sont fondés, mais que la sécurité ou le développement de l'enfant ne sont pas compromis, le dossier est alors fermé et l'information recueillie est conservée pendant un maximum de cinq ans ou jusqu'à ce que l'enfant ait 18 ans, selon la période la plus courte. Lorsque la situation le requiert, la DPJ doit informer l'enfant et ses parents des services disponibles et les diriger vers ceux-ci s'ils le souhaitent. Si par ailleurs, à la suite de l'évaluation, un jugement de compromission est rendu, l'intervenant doit orienter l'intervention, c'est-à-dire choisir les mesures de protection à mettre en place (ces mesures peuvent dans certains cas inclure un placement) ainsi que le régime, volontaire ou judiciaire, selon lequel ces mesures seront appliquées. Lorsque pertinent, la situation peut être orientée vers une intervention terminale réalisée par le personnel de la DPJ lorsque la mobilisation des parents et les services mis en place permettent de croire que la situation pourra se corriger à court terme. L'intervention des services de protection prend fin lorsque la situation de compromission n'est plus et qu'il n'y a pas de risque qu'elle se reproduise.

Modifications à la LPJ en 2007

En 2007, de nouvelles dispositions de la LPJ entraient en vigueur à la suite d'un rigoureux processus de révision entamé en 2003. Nous présentons ici un survol des dispositions qui sont susceptibles d'apporter un éclairage sur certains résultats de l'étude. D'abord, le texte de la Loi réaffirme le principe selon lequel les décisions prises doivent toujours tendre à maintenir l'enfant dans son milieu naturel; si le maintien est impossible, les services doivent intervenir auprès du milieu familial afin qu'il soit en mesure de reprendre l'enfant le plus rapidement possible, et dans l'intervalle, les services de protection doivent

offrir à l'enfant un milieu de vie substitut stable. Pour ce faire, les nouvelles dispositions de la LPJ prévoient des durées maximales d'hébergement au terme desquelles une orientation permanente doit être ordonnée. La nouvelle Loi donne l'obligation aux services de protection d'évaluer systématiquement la possibilité que l'enfant soit confié à une personne de son entourage s'il doit être retiré de son milieu naturel.

Les modifications à la Loi reformulent complètement les motifs pour lesquels la sécurité ou le développement de l'enfant sont considérés comme compromis. Les motifs sont regroupés en six problématiques, circonscrites pour assurer le caractère exceptionnel de l'intervention d'autorité de l'État dans la vie des familles. De plus, l'accent est davantage mis sur les conséquences pour l'enfant des comportements inacceptables des parents ou de ceux qui en ont la garde. Ainsi, sont introduites précisément les situations de risques sérieux de négligence, de risque sérieux d'abus physique et de risque sérieux d'abus sexuel, ainsi que les mauvais traitements psychologiques, dont l'exposition à la violence conjugale ou familiale. Pour bien distinguer les situations de besoin d'aide de celles représentant un besoin de protection, la définition des troubles de comportements sérieux est formellement réduite aux situations dans lesquelles un jeune porte atteinte à son intégrité physique, psychologique ou à celle d'autrui, et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation ou que l'enfant de 14 ans et plus d'y oppose.

La nouvelle Loi précise également certaines règles applicables en matière de respect de la vie privée des enfants, de délai de conservation de l'information, d'accessibilité et de divulgation de renseignements.

LE CONTEXTE PANCANADIEN

Les trois premiers cycles de l'ÉIQ (1998, 2003 et 2008) ont été réalisés dans le cadre d'une initiative pancanadienne, *l'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants* (ÉCI-1998, ÉCI-2003 et ÉCI-2008). Soutenue principalement par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC), l'ÉCI a pour but de produire un portrait représentatif à l'échelle canadienne. Certains ministères provinciaux, dont le MSSS du Québec, ont offert un financement additionnel permettant d'échantillonner un plus grand nombre d'enfants signalés et évalués sur leur territoire et ainsi produire un portrait représentatif à l'échelle provinciale, en plus de contribuer aux estimations canadiennes. Exceptionnellement en 2013, en l'absence d'initiative canadienne pour le quatrième cycle de l'ÉCI, les gouvernements de l'Ontario et l'Alberta ont soutenu financièrement la réalisation d'études provinciales indépendantes. Les chercheurs québécois ont emboîté le pas en réalisant le quatrième cycle de l'ÉIQ en 2014

grâce au soutien du MSSS et des deux instituts universitaires en CJ, et ce, en continuité avec les trois cycles antérieurs de l'ÉIQ.

Un financement complémentaire de l'ASPC, octroyé au moment où démarrait l'ÉIQ-2014, a permis de soutenir le développement du site Web de l'étude et de réaliser deux analyses périphériques. La première analyse consiste à comparer les résultats de l'ÉIQ-2008 à ceux qui peuvent être tirés des bases de données clinico-administratives des CJ sur la nature des données disponibles, leur fiabilité et l'ampleur des estimations de fréquence issues de ces deux sources de données. La seconde analyse consiste à examiner l'existence d'un effet saisonnier sur le volume et la nature des situations évaluées en protection de la jeunesse au Québec et documentées dans le cadre des études d'incidence. Les rapports qui présentent les résultats de ces analyses peuvent être consultés en contactant la chercheuse principale de l'ÉIQ-2014.

Chapitre 1 – L'ÉIQ-2014 : Objectifs, portée et limites

OBJECTIFS ET PARTICULARITÉS DU PRÉSENT CYCLE DE L'ÉIQ

Ultimement, l'ÉIQ vise à recueillir les données nécessaires à l'élaboration et la mise en place des programmes et politiques s'adressant aux enfants vulnérables. Une meilleure connaissance de la fréquence des problèmes et des besoins des enfants et de leurs parents ne peut que favoriser la création de politiques plus efficaces. À l'instar des cycles antérieurs de l'ÉIQ, le cycle 2014 a pour objectif principal de fournir des estimations fiables sur l'incidence des évaluations réalisées par les services de protection de la jeunesse au Québec en 2014, sur les caractéristiques des enfants concernés et de leur milieu de vie. Plus spécifiquement, l'ÉIQ-2014 vise à :

1. Estimer le taux annuel d'enfants évalués en protection de la jeunesse au Québec en 2014, à partir d'un échantillon représentatif des évaluations réalisées au cours de l'année;
2. Examiner l'évolution des taux d'enfants évalués depuis 1998 au Québec;
3. Décrire les situations évaluées par les DPJ du Québec;
4. Produire un certain nombre de résultats comparables à ceux des autres provinces canadiennes où des estimations sont disponibles.

Il est important de noter par ailleurs certaines caractéristiques qui sont spécifiques au présent cycle de l'ÉIQ. Comme la plupart de ces particularités sont liées à la méthodologie de l'étude, elles seront présentées de manière plus élaborée dans le chapitre 2 et les nuances qui s'imposent dans l'interprétation des résultats y sont mentionnées. Le paragraphe ci-dessous fait le survol des principales différences de l'ÉIQ-2014 avec les cycles antérieurs.

Premièrement, le format et le contenu du formulaire d'enquête utilisé par les intervenants pour documenter les situations échantillonnées ont été modifiés. Au lieu d'un formulaire de type papier crayon ou d'un formulaire électronique intégré au système-clientèle informatisé des CJ, l'ÉIQ-2014 utilise un formulaire en ligne hébergé sur un portail Web convivial, facilitant le suivi de la collecte de données par les répondants à la recherche dans les CJ et par l'équipe de recherche. Sur le plan du contenu, la formulation de certaines questions a été améliorée tout en maximisant la comparabilité avec les cycles antérieurs. Une section thématique sur le placement et la scolarisation a été ajoutée à la lumière des suggestions reçues des CJ. **Deuxièmement**, trois catégories de risque spécifié (risque sérieux de négligence, risque sérieux d'abus physique et risque sérieux d'abus sexuel) ont été ajoutées aux 44 catégories d'incidents de maltraitance ou de troubles de comportement déjà existantes et pouvant être documentées

exhaustivement dans l'étude en termes d'auteurs présumés et de sévérité. En contrepartie, le risque non spécifié, qui était identifié dans le cadre de l'ÉIQ-2008, mais qui n'était pas documenté de manière exhaustive, a été retiré du formulaire d'enquête. Ces situations de risque non spécifié correspondent à celles où l'enfant est en besoin de protection en raison du contexte dans lequel il vit, sans qu'on puisse déterminer la nature des risques encourus. La notion de risque non spécifié avait été introduite dans l'ÉIQ-2008 pour tenir compte des récentes découvertes dans d'autres provinces canadiennes d'une portion importante des cas de risque parmi les enfants suivis en protection de la jeunesse (Trocmé et coll., 2009). Pendant la collecte de données de l'ÉIQ-2008, la distinction entre les risques spécifiés tels que définis dans la LPJ et le risque non spécifié tel de documenté dans l'ÉIQ et les autres études provinciales a été difficile, puisqu'au Québec, les situations de risque non spécifié ne sont simplement pas couvertes par la LPJ depuis les modifications implantées en 2007. **Troisièmement**, la méthode de calcul des estimations annuelles a été bonifiée pour le cycle 2014, produisant ainsi un portrait plus fiable des enfants évalués en 2014. Toutefois, exclusivement pour des fins de comparaison avec les résultats des cycles antérieurs de l'ÉIQ, les estimations de 2014 ont également été calculées à partir de l'ancienne méthode et sont rapportées au Chapitre 3 afin d'offrir un portrait évolutif du nombre d'enfants évalués en protection de la jeunesse depuis 1998.

PORTÉE ET LIMITES

L'ÉIQ est un outil de connaissance avantageux à plusieurs égards pour le Québec. Premièrement, mentionnons que le fait de documenter la nature des situations évaluées à partir de catégories faisant consensus sur le plan scientifique, plutôt qu'en fonction des motifs de protection reconnus par la législation provinciale, permet de comparer plus aisément les provinces entre elles et avec les autres pays. Deuxièmement, l'ÉIQ offre la possibilité de décrire, pour chaque signalement évalué, jusqu'à trois catégories distinctes de situations ayant chacune leur degré de confirmation respectif. Troisièmement, en décrivant le profil psychosocial des enfants et de leurs parents ainsi que leur milieu de vie, l'ÉIQ trace un portrait inédit des enfants et des familles évalués en protection de la jeunesse, puisque ces renseignements sont difficilement accessibles à partir des banques de données des services de protection. L'ÉIQ produit donc un portrait complémentaire à celui que l'on peut obtenir en interrogeant les données clinico-administratives des services de protection ou en examinant les statistiques ministérielles produites à partir de ces données. Alors que les données clinico-administratives des CJ décrivent de manière très exhaustive les services rendus en vertu de la LPJ, l'ÉIQ vise davantage à décrire la réalité de l'enfant et son milieu. Pris ensemble, les résultats de l'ÉIQ et les données clinico-administratives des CJ permettent de mieux décrire la fréquence et les caractéristiques des situations qui font l'objet d'une évaluation en protection de la jeunesse.

Un autre intérêt de l'ÉIQ est la possibilité d'en tirer des informations pertinentes pour la planification des services. Les données recueillies par l'ÉIQ au cours des cycles antérieurs ont été utiles à plusieurs titres. Les résultats répondent à des besoins de programmation et d'orientation politiques, notamment parce qu'en documentant les difficultés observées chez l'enfant et ses parents, ils témoignent des besoins de cette clientèle. L'un des exemples les plus probants de la pertinence de l'ÉIQ est le fait que l'importance des mauvais traitements psychologiques révélée dans l'ÉIQ-1998 a permis d'appuyer scientifiquement l'ajout de l'alinéa c (mauvais traitements psychologiques) de l'article 38 de la LPJ en 2007, et ce, dans le cadre des modifications à la LPJ. Les données de l'ÉIQ ont généré une multitude d'analyses secondaires permettant d'établir des liens et de mieux comprendre différents phénomènes liés à la maltraitance. Ces analyses secondaires portent sur des sujets comme les facteurs associés aux problématiques vécues par les enfants, aux décisions prises par les intervenants aux premières étapes du processus de protection, ainsi que sur les facteurs qui influencent la trajectoire de service des enfants.

Enfin, le système québécois de protection de la jeunesse présente des particularités qui rendent la réalisation de l'ÉIQ d'autant plus pertinente. Le Québec est l'une des rares provinces canadiennes à recourir à une étape formelle de présélection des signalements reçus avant d'en faire une évaluation en profondeur. Ce filtre additionnel a pour effet de modifier quelque peu le portrait des enfants et familles à l'étape de l'évaluation des signalements. Aussi, la LPJ vise non seulement les situations d'enfants abusés ou négligés, mais également les situations d'enfants et d'adolescents qui présentent des troubles de comportement sérieux. En documentant ces situations, au même titre que celles de la maltraitance, l'ÉIQ présente un portrait réaliste de la situation québécoise, puisque les troubles de comportement représentent une partie non négligeable des signalements reçus et évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec.

Les résultats de l'ÉIQ doivent être interprétés en tenant compte des limites associées à ce genre d'étude et aux choix méthodologiques qui ont été faits. L'ÉIQ documente seulement les situations rapportées aux services de protection de la jeunesse et faisant l'objet d'une évaluation. Par conséquent, elle ne tient compte ni des situations de mauvais traitements ou de troubles de comportement non signalées aux services de protection ni des situations signalées, mais non retenues pour évaluation. Par ailleurs, comme les formulaires d'enquête de l'ÉIQ ont été remplis par les intervenants de la protection de la jeunesse au moment où ils procédaient à l'évaluation ou à l'orientation des situations échantillonnées, les données reflètent les renseignements disponibles à ce moment et le jugement clinique d'intervenants préalablement formés. Enfin, l'ÉIQ est avant tout une étude transversale descriptive visant à tracer un portrait des signalements

évalués par les services de protection et de la réponse des services, plutôt qu'à expliquer le phénomène des mauvais traitements.

Chapitre 2 – Méthodologie

Pour atteindre les objectifs énoncés au précédent chapitre, un formulaire d'enquête en ligne a été rempli par l'intervenant responsable de l'évaluation du signalement au sein des services de protection, pour un échantillon représentatif d'enfants signalés entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014 et dont le signalement a été retenu pour une évaluation en profondeur. Le présent chapitre décrit la méthodologie privilégiée pour atteindre les objectifs de l'ÉIQ-2014 : le déroulement de la recherche, l'échantillonnage, l'instrument de cueillette de données et les dimensions qu'il mesure, le traitement des données et le calcul des estimations annuelles. Les mesures entreprises pour assurer la confidentialité des données recueillies ainsi que les mises en garde relatives aux comparaisons entre les résultats de l'ÉIQ-1998, l'ÉIQ-2008 et l'ÉIQ-2014 sont mentionnées. Le chapitre se termine avec un résumé des forces et des limites de l'étude¹.

DÉROULEMENT DE LA RECHERCHE

Les activités préparatoires à la cueillette de données se sont déroulées entre janvier et septembre 2014. Dès le départ, un comité de suivi a été mis sur pied afin de soutenir la planification et le démarrage de l'étude. Ce comité est constitué de représentants de l'ACJQ, du Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS), du Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire (CJM-IU), des quatre chercheurs de l'ÉIQ-2014, de la coordonnatrice de l'étude, d'une assistante de recherche et du directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) du Centre jeunesse des Laurentides. Le comité s'est réuni huit fois entre le 1er novembre 2013 et le 16 février 2017.

Le présent projet de recherche a été présenté aux directeurs généraux (DG) et aux DPJ des 16 CJ représentés à l'ACJQ. Lors de ces présentations, les DG et les DPJ étaient sollicités en invitant leur établissement à s'engager dans ce nouveau cycle d'étude et à désigner un répondant pour leur établissement. À la suite de la rencontre avec les DG, une lettre leur fut acheminée afin d'obtenir leur signature confirmant la participation de leur CJ au projet de recherche. Les 16 CJ ont consenti à participer à l'ÉIQ-2014 et ont désigné un répondant-recherche pour faire le lien avec l'équipe de recherche tout au long de l'étude. La consultation des DG a également permis d'identifier une thématique à approfondir dans le cadre de l'ÉIQ-2014 : le placement et la scolarisation des enfants évalués en protection de la jeunesse. Ainsi, huit questions ont été ajoutées au formulaire afin de décrire ces dimensions. Les résultats relatifs à cette thématique ne sont pas présentés dans ce rapport, mais le seront plutôt dans un feuillet d'information

¹ Pour plus de détails sur la procédure d'échantillonnage et de collecte de données, le lecteur est invité à consulter le manuel de procédures de l'ÉIQ-2014, disponible sur demande auprès de la chercheuse principale.

permettant de les examiner de plus près. À la demande des DPJ, l'équipe de recherche a produit des portraits régionaux à partir des données de l'ÉIQ-2008, et ce, pour chacun des 16 CJ. Les faits saillants de l'ÉIQ-2008 ont été également mis à la disposition des CJ. Tous ces documents ont été remis lors de la formation des intervenants en septembre 2014.

Parallèlement à ces activités, l'équipe de recherche de l'ÉIQ-2014 a fait appel à la firme Eunice-Conseils pour le développement du site Web et du formulaire d'enquête. Le formulaire d'enquête en ligne et le guide destiné à l'intervenant ont été conçus à partir du formulaire de l'ÉIQ-2008. Avant le lancement de l'étude, plusieurs tests de fonctionnalité du site Web et du formulaire ont été réalisés avec la collaboration de deux CJ et de la firme Eunice-Conseils.

Une demi-journée de formation regroupant les répondants-recherche des 16 CJ et l'équipe de recherche a permis de les renseigner sur les objectifs et la méthode de l'ÉIQ, de leur présenter le formulaire d'enquête et d'échanger avec eux sur les meilleures façons de faciliter la cueillette de données. Pendant la cueillette de données, le répondant agissait comme personne-ressource auprès de l'équipe de recherche et intervenait par exemple si des dispositions particulières devaient être prises dans le CJ pour faciliter la collecte. Le répondant consacrait environ une heure par semaine à l'ÉIQ, sur une période de 12 mois.

Dans les semaines précédant le début de la collecte de données, les 16 répondants et plus de 700 intervenants travaillant à l'évaluation des signalements dans les CJ ont participé aux séances de formation à l'ÉIQ-2014 soit sur place (40 séances de formation) ou par visioconférence (cinq séances de formation). Ces séances de formation, d'environ trois heures, étaient majoritairement animées par la coordonnatrice de recherche et portaient sur la présentation du contenu du formulaire et à son utilisation. Une formation additionnelle a été offerte en novembre 2014 dans un CJ considérant le grand nombre d'intervenants récemment embauchés. À la suite des formations, tous les CJ ont reçu un DVD de la formation pouvant être visionné par les intervenants n'ayant pu assister à une séance de formation. Il est à noter que la vidéo de la formation était également disponible sur le site Web de l'étude et pouvait être visionnée en tout temps. Les intervenants pouvaient également se référer au guide du participant qui leur a été remis lors des formations et qui était également disponible en ligne sur le site Web de l'étude.

Afin d'assurer le bon déroulement de la cueillette de données au sein des 16 CJ, un état d'avancement de la cueillette de données, spécifique à chaque CJ, était envoyé périodiquement par courriel à tous les répondants et les DPJ. Ce bilan permettait aux répondants et à l'équipe de recherche de suivre l'évolution de la cueillette de données au

sein de leur CJ, de favoriser un bon taux de réponse et aussi de gérer les changements d'intervenants sur les cas échantillonnés.

Un bulletin d'information périodique concernant la recherche a également été envoyé aux DG, aux DPJ, aux directeurs des services professionnels, aux répondants et à tous les intervenants. Ce bulletin portait sur l'avancement de la cueillette de données à l'échelle provinciale et les derniers développements dans les activités de recherche, sur les questions du formulaire d'enquête qui posaient problème et sur des trucs pour faciliter l'achèvement du formulaire et éviter les demandes de révision. Sept bulletins ont été diffusés pendant l'étude et sont disponibles en ligne (<http://centrejeunessedemontreal.qc.ca/recherche/Projets/Fiche1009.php>).

Tout au long de la cueillette des données, qui s'est déroulée entre octobre 2015 et novembre 2016, le répondant-local et la coordonnatrice de recherche étaient disponibles sur les heures normales de bureau, soit par courriel ou par téléphone, pour répondre aux questions des intervenants. D'ailleurs, six CJ ont interpellé la coordonnatrice de recherche afin qu'elle leur vienne en aide pour compléter la cueillette de données au sein de leur établissement. La coordonnatrice s'est rendue sur place dans ces établissements pour aider les intervenants à remplir les formulaires. Elle a pu consulter les dossiers des enfants échantillonnés pour lesquels un formulaire était attendu, ainsi que consulter la ou le DPJ et les chefs de service pour répondre et bien comprendre les dossiers. En tout, la coordonnatrice a rempli 324 formulaires d'enquête, représentant 8 % de l'échantillon total.

La cueillette de données s'est terminée le 31 août 2015 et les intervenants avaient jusqu'au 30 novembre 2015 pour remplir les formulaires restants. Après cette date, les accès au site Web et aux formulaires d'enquête ont été fermés pour tous les intervenants. À la fin de la cueillette de données, une lettre de remerciement a été envoyée aux 16 répondants-recherche ainsi qu'aux gestionnaires des CISSS et CIUSSS du Québec (PDG, PDGA, Directeur des programmes jeunesse, DPJ et DSP). Les répondants-recherche et les intervenants qui ont participé à l'étude ont tous reçu un certificat de participation et des cartes cadeaux ont été remises à chacun des CJ participants, et ce, au prorata du nombre de formulaires remplis dans chaque CJ.

ÉCHANTILLON

L'échantillon de l'ÉIQ-2014 est représentatif des enfants évalués en protection de la jeunesse dans les 16 CJ du Québec à l'automne 2014. Au moment de réaliser l'étude, en matière de protection de la jeunesse, les 18 régions sociosanitaires de la province étaient desservies par 16 CJ et trois centres à vocations multiples. Ces trois centres à vocations

multiples ont été invités à participer à la présente étude, mais ont dû reporter leur participation à un cycle ultérieur en raison des restructurations qui étaient en cours dans leur réseau de services. Ces trois établissements couvrent deux régions sociosanitaires (Nunavik et Terres-Cries-de-la-Baie-James) et représentent 0,7 % des enfants du Québec. La quasi-totalité des enfants de ces régions est d'ascendance autochtone, principalement crie et inuite. Cependant, plusieurs enfants autochtones sont représentés dans l'ÉIQ-2014. Il s'agit de ceux vivant dans l'une des 16 régions du Québec desservies par un CJ.

Une proportion de 50 % des enfants ayant un signalement retenu reçu entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014 dans un des 16 CJ du Québec a été sélectionnée aléatoirement pour constituer l'échantillon. La fenêtre d'admissibilité de trois mois, identique à celle des cycles antérieurs, assure une taille d'échantillon suffisante, tout en maintenant un bon taux de participation des intervenants. La période de l'automne a été choisie pour des raisons de faisabilité et pour éviter les périodes de vacances et la fin de l'année financière des CJ. L'échantillonnage est entièrement assumé par l'équipe de recherche, selon la procédure décrite plus bas et en fonction de critères établis par l'équipe de recherche. Pour être sélectionné dans l'échantillon, l'enfant devait répondre aux critères d'admission suivants :

- Faire l'objet d'une évaluation pour un signalement reçu entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014. Les cas transférés d'un autre CJ et évalués dans le CJ de destination sont inclus;
- Avoir une décision valide à l'issue de l'évaluation en date du 31 août 2015 soit : faits non fondés; faits fondés avec sécurité et développement non compromis; faits fondés avec sécurité et développement compromis. Les enfants dont l'évaluation a pris fin pour incapacité de procéder, les cas transférés à un autre CJ avant décision, les enfants décédés en cours d'évaluation et tout autre motif de fermeture sans décision sont exclus;
- Avoir une minute de l'heure de saisie du signalement dans le système-clientèle informatisé présentant un chiffre impair. La minute impaire de saisie permet une sélection aléatoire parmi les enfants répondant aux deux premiers critères;

Parmi les 4 100 enfants identifiés comme étant admissibles à l'étude, 89 ont été retirés de l'échantillon en raison d'une trop grande quantité de données manquantes : pour 3 d'entre eux, aucun formulaire n'a pu être rempli parce l'identifiant de l'intervenant responsable de l'évaluation était manquant; pour les 86 autres, les formulaires contenaient trop de données manquantes sur la nature des faits évalués pour être utilisés. L'échantillon final est donc constitué de 4 011 enfants évalués dans un CJ du Québec pour un signalement reçu entre le 1er octobre et le 31 décembre 2014 et pour

lequel une décision valide a été rendue à l'évaluation avant le 31 août 2015. Le taux de réponse est de 98 % (4 011/4 100).

PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE ET DE COLLECTE DE DONNÉES

Les procédures d'échantillonnage suivies pendant la collecte de données (octobre 2014 à août 2015) sont présentées en détail dans le manuel des procédures de l'ÉIQ-2014². Sommairement, ces procédures se découpaient en six étapes :

1. Échantillonnage des cas

- Hebdomadairement, l'équipe de recherche recevait de la part des 16 CJ, une liste de tous les signalements retenus pour évaluation et qui ont été reçus depuis le 1er octobre 2014. Dans chaque CJ la liste était produite à l'aide d'une requête d'extraction de données clinico-administratives préalablement développée par l'équipe de recherche. Les 16 listes étaient fusionnées pour former une liste provinciale;
- La liste provinciale contenait les éléments suivants : numéro du CJ, date du signalement, heure de saisie de la date du signalement, décision rendue à l'évaluation (ou à l'orientation selon le cas), date de cette décision, nom et coordonnées de l'intervenant responsable, numéro d'utilisateur de l'enfant, certaines caractéristiques de l'enfant, des services rendus et des personnes liées;
- À partir de cette première liste, l'équipe de recherche ne conservait que les enfants dont l'évaluation était terminée avec une décision valide;
- Parmi ces enfants, une sélection aléatoire de 50 % était effectuée pour constituer l'échantillon, à partir de la minute de saisie impaire de la date de signalement.

2. Préalimentation de certains champs du formulaire

- L'équipe de recherche transférait une partie des données extraites des bases de données clinico-administratives des CJ dans un formulaire vierge avec le numéro d'utilisateur de l'enfant évalué. Ce transfert était réalisé en lot à l'aide d'une syntaxe SPSS.

3. Invitation à remplir le formulaire d'enquête

- Avant la collecte, les répondants avaient fait parvenir les noms des intervenants et leur numéro de dispensateur à l'équipe de recherche pour la

² Disponible sur demande auprès de la chercheuse principale.

création d'un bottin des intervenants. Des intervenants se sont ajoutés à ce bottin au fil de la collecte de données;

- Ce bottin était utilisé pour programmer l'envoi en lot des formulaires préalimentés aux intervenants;
- Lors de l'envoi en lot des formulaires d'enquête préalimentés, l'intervenant recevait un courriel lui demandant de se connectant au site Web de l'étude (par un lien URL), d'accéder au formulaire préalimenté en ligne et de le remplir;
- Lors de sa première connexion au site Web de l'étude, l'intervenant devait se créer un compte d'utilisateur, prendre connaissance du Formulaire d'information et de consentement en ligne (Annexe 1) pour accéder aux formulaires d'enquête qui lui avaient été assignés;
- Dans le compte d'utilisateur de chaque intervenant, les formulaires d'enquête qui lui étaient assignés étaient identifiés par le numéro d'usager de l'enfant échantillonné, la date de décision à l'évaluation et le statut du formulaire (À DÉBUTER, EN COURS DE SAISIE, À RÉVISER, EN RÉVISION OU SOUMIS).

4. Vérification des formulaires d'enquête

- Lorsque l'intervenant avait terminé de remplir un formulaire d'enquête, il devait le soumettre pour qu'il soit vérifié par l'équipe de recherche;
- Lorsque le statut du formulaire était SOUMIS, l'équipe de recherche accédait au formulaire et vérifiait la présence de données manquantes ou d'incohérences nécessitant une révision;
- Les formulaires faisaient l'objet d'une relance après un délai de deux semaines suivant la date de décision à l'évaluation lorsque ceux-ci avaient toujours le statut À DÉBUTER. Pour faciliter le suivi des formulaires, la date de la dernière modification par l'intervenant était inscrite dans un champ.

5. Révision et relance auprès des intervenants

- Lorsqu'une révision était nécessaire, l'équipe de recherche envoyait un courriel personnalisé à l'intervenant avec des détails sur les éléments à réviser;
- Lorsqu'une relance était nécessaire, un courriel automatisé était envoyé à l'intervenant l'informant qu'un formulaire devait être rempli depuis un certain temps.

6. Récupération des données

- Dès qu'un formulaire avait le statut APPROUVÉ, les données saisies dans le formulaire pouvaient alors être téléchargées par le biais du site Web (en

format Excel, CSV ou SPSS) et être transférées dans une banque de données SPSS aux fins d'analyse.

Après la cueillette de données en novembre 2015, une extraction finale a été réalisée dans les données clinico-administratives des CJ pour documenter la trajectoire de service à court terme des enfants admis dans l'étude. Les variables suivantes ont été extraites : motifs rattachés à l'évaluation, application d'un placement en milieu substitut et de mesures judiciaires en cours d'évaluation, nombre et dates des évaluations antérieures s'il y a lieu, services rendus à la suite à l'évaluation ciblée dans l'étude et les motifs en vertu desquels les services sont rendus, mesures appliquées et décisions rendues aux principales étapes du processus de protection. Ces données serviront à documenter la trajectoire de service des enfants échantillonnés lors d'analyses secondaires.

DÉVELOPPEMENT DU SITE WEB

Pour le cycle 2014, en raison d'une refonte majeure de l'application PIJ (le système informatisé grâce auquel les intervenants consignent tous les renseignements nécessaires au suivi quotidien des dossiers et à partir duquel sont générées les données clinico-administratives), un moratoire était imposé jusqu'à l'automne 2015 pour toutes les demandes de modifications, rendant ainsi impossible l'arrimage du formulaire d'enquête ÉIQ-2014 à l'application PIJ (comme lors de l'ÉIQ-2008). L'utilisation d'un formulaire en ligne, développé par une firme de consultants privée en solutions Web, s'est avéré la meilleure option pour assurer la réalisation de la collecte de données de l'ÉIQ-2014. L'équipe de recherche a fait appel à la firme Eunice-Conseils pour le développement du site Web de l'étude et du formulaire d'enquête en ligne de l'ÉIQ-2014. Le tout fut développé sur une période de neuf mois, soit de mars à octobre 2014.

ÉIQ-2014 Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse, cycle 2014

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Centre jeunesse de Montréal Institut universitaire UQAM

McGill

UNIVERSITÉ LAVAL

Le site Web intégrait les fonctionnalités suivantes pour soutenir les intervenants à remplir les formulaires qui leur étaient assignés :

- Un portail personnalisé pour chaque intervenant, accessible à l'aide de l'adresse courriel de l'intervenant et d'un mot de passe et permettant un accès confidentiel aux formulaires assignés;
- Une interface d'accueil conviviale permettant de visualiser l'information générale sur l'ÉIQ. Différents onglets permettaient de naviguer à travers le site et d'accéder au guide pratique consultable et téléchargeable, aux vidéos de formation, à la version anglaise du formulaire et aux coordonnées des personnes-ressources;
- À l'intérieur du formulaire, l'intervenant pouvait cliquer sur l'onglet Guide Page qui le dirigeait automatiquement à la page du Guide pratique présentant les définitions des concepts et des consignes pour remplir le formulaire;
- Différentes icônes permettant d'identifier rapidement le statut de chaque formulaire assigné. Une étoile dorée identifiait les nouveaux formulaires à remplir, un crayon identifiait les formulaires qui étaient en cours de saisie, un crochet vert identifiait les formulaires qui étaient terminés et soumis à l'équipe de recherche, une étoile grise identifiait les formulaires qui avaient un statut à réviser par l'intervenant, un crayon gris signifiait que le formulaire était en révision, un crochet gris signifiait que le formulaire avait été révisé et finalement, un ruban rouge signifiait que le formulaire avait été approuvé par l'équipe de recherche. Une fois approuvé, le formulaire n'apparaissait plus dans la liste des formulaires assignés à l'intervenant;
- Des filtres et des règles de validation en ligne, permettant de minimiser les données manquantes et les incohérences;
- La possibilité d'enregistrer un formulaire et de le terminer au moment qui convenait aux intervenants.

Le site Web intégrait aussi des fonctionnalités visant à soutenir les opérations de collecte de données réalisées chaque semaine par l'équipe de recherche :

- Aucune utilisation de témoins de connexion (cookies) afin d'éviter que des informations personnelles résiduelles soient potentiellement exploitées par des tiers;
- La firme Eunice-Conseils assurait la sécurité et la confidentialité de l'hébergement des formulaires sur ses serveurs;
- Quatre niveaux d'accès aux formulaires en ligne

- Accès pour les intervenants : les intervenants avaient un accès qui se limitait à la liste des formulaires qu'ils avaient à remplir.
- Accès pour les répondants-recherche : les répondants avaient un accès aux formulaires assignés aux intervenants de leur établissement en mode consultation.
- Accès pour l'équipe de recherche : l'équipe de recherche avait un accès illimité aux formulaires de tous les CJ. L'équipe pouvait créer, annuler ou effacer des formulaires, ajouter ou retirer des intervenants/répondants, modifier le statut d'un formulaire lorsqu'il était à réviser ou approuvé, générer de nouveaux mots de passe et des rapports d'état d'avancement de la collecte de données. Ce type d'accès permettait de faire la vérification des formulaires sans pouvoir modifier les informations saisies par les intervenants.
- Accès exclusif pour la coordonnatrice de recherche : la coordonnatrice de recherche avait un accès illimité lui permettant de remplir un formulaire, de faire la vérification des formulaires et de modifier les informations saisies par les intervenants. Ce profil a été créé pour éviter de demander des révisions aux intervenants lorsque l'information erronée pouvait être corrigée sans les interpellier.
- Pour les formations, la coordonnatrice de recherche avait accès à un formulaire type pouvant être rempli lors des formations offertes aux intervenants.

FORMULAIRE D'ENQUÊTE DE L'ÉIQ-2014 ET GUIDE PRATIQUE

La collecte des données a été réalisée en utilisant un formulaire d'enquête en ligne (voir Annexe 2), conçu à partir du formulaire de l'ÉIQ-2008. Il est à noter que le formulaire d'enquête et le guide destiné à l'intervenant sont des adaptations de l'instrument développé par l'équipe de l'Étude canadienne d'incidence (ÉCI-2003 : Trocmé et coll., 2005; ÉCI-2008 : Trocmé et coll., 2010b) et par l'équipe de l'Ontario incidence Study (OIS-2013 : Fallon et coll., 2015). Les adaptations au contexte québécois étaient nécessaires en raison de la langue et du cadre légal. Des analyses de validation avec des méthodologies diversifiées (revue de dossiers, groupe de discussion, étude de fiabilité test-retest) ont été menées par l'équipe canadienne pour s'assurer de la qualité de cet instrument lors de l'ÉCI-2003 (Trocmé et coll., 2009).

Le formulaire d'enquête de l'ÉIQ-2014 est constitué de 50 questions réparties sur 10 pages onglets. Le formulaire d'enquête a été traduit en anglais et cette version a été déployée en ligne en novembre 2014 (voir Annexe 3). Parmi les 50 questions, 10 étaient

préalimentées à partir de données extraites des bases de données clinico-administratives des CJ; dès l'ouverture du formulaire par l'intervenant, les réponses à ces questions étaient déjà inscrites. Plusieurs vérifications en ligne étaient programmées et certaines réponses s'inscrivaient automatiquement dans le formulaire en fonction des réponses déjà fournies à des questions antérieures. Aussi, en fonction de la réponse à une question, un saut logique pouvait amener l'intervenant à une question plutôt qu'à une autre en fonction des réponses déjà fournies. Le formulaire comportait un champ texte à développement et des champs texte courts pour apporter des précisions. Les autres items étaient des questions à choix multiples accessibles par un menu déroulant, par des boutons réponse ou des cases à cocher. Le temps requis pour remplir le formulaire était en moyenne de 15 minutes lorsque la procédure se déroulait normalement.

Plusieurs tests ont été effectués avec le formulaire en ligne avant le début de la collecte de données. Quelques problèmes mineurs liés au caractère interactif du formulaire ont émergé au début de la collecte de données (par exemple, absence d'un saut logique, présence d'une règle préprogrammée ne permettant pas de poursuivre l'achèvement du formulaire). Des solutions ont été apportées au fur et à mesure par l'équipe de recherche et la firme Eunice-Conseils en collaboration avec les répondants et les intervenants des CJ. Certains problèmes de connexions au site Web de l'étude ont également émergé au début de la collecte de données. Plus précisément, certains postes de travail des intervenants n'avaient pas les autorisations nécessaires pour accéder au site Web. Ces problèmes ont été résolus rapidement par les services informatiques des CJ concernés.

Le *Guide pratique de l'ÉIQ-2014* (voir Annexe 4), remis à tous les intervenants participants et disponible sur le site Web de l'étude, présente l'étude et son contexte, de même que le contenu du formulaire. Il fournit des consignes sur la manière de remplir le formulaire et présente les définitions des principaux concepts. Il a été adapté du *Guide pratique de l'ÉIQ-2008* et traduit en anglais (voir Annexe 5).

LES DIMENSIONS MESURÉES PAR LE FORMULAIRE D'ENQUÊTE

Les dimensions mesurées dans l'étude se répartissent en trois grands groupes : 1) la situation signalée et l'évaluation qui en est faite; 2) les pratiques; 3) l'enfant et son milieu de vie. Elles seront brièvement décrites dans les trois sous-sections ci-dessous. Le lecteur est invité à consulter la version imprimée du formulaire ÉIQ (Annexe 2) et le *Guide pratique de l'ÉIQ-2014* pour plus de détails (Annexe 4). Certains changements ont été apportés au contenu du formulaire de manière à améliorer la fiabilité des données recueillies. De plus, des éléments ont été ajoutés afin de produire un portrait plus complet de la situation évaluée. Chaque modification au formulaire est réfléchi avec soin afin de minimiser l'impact sur la comparabilité des résultats avec ceux des cycles antérieurs. Les

modifications sont énoncées dans leurs sections respectives dans les paragraphes qui suivent.

La situation signalée et l'évaluation qui en est faite

Pour décrire la nature des faits évalués, le formulaire d'enquête propose cinq catégories d'incidents de maltraitance (abus physique, abus sexuel, négligence, mauvais traitements psychologiques et exposition à la violence conjugale), une catégorie qui correspond aux incidents de troubles de comportement manifestés par le jeune et trois catégories de risques sérieux de maltraitance. Il est important de rappeler que la classification de ces catégories, qui est basée sur des définitions cliniques et non légales, ne correspond pas parfaitement aux alinéas des articles 38 et 38.1 de la LPJ, qui définissent les situations couvertes par la Loi. Dans l'ÉIQ-2014, chaque catégorie d'incident se décline en plusieurs sous-catégories. Voici les sous-catégories d'incident et de risque sérieux considérées dans l'étude :

- *Abus physique* : secouer, pousser, attraper ou projeter; frapper avec la main; donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre; frapper avec un objet; étranglement, empoisonnement ou coup de poignard; autre(s) abus physique(s).
- *Abus sexuel* : pénétration; tentative(s) de pénétration; relation(s) sexuelle(s) orale(s); attouchement(s) sexuel(s); communication(s) à caractère sexuel; voyeurisme; exhibitionnisme; exploitation sexuelle; autre(s) abus sexuel(s).
- *Négligence* : défaut de superviser menant ou pouvant mener à un préjudice physique; défaut de superviser menant ou pouvant mener à un abus sexuel; attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel; négligence physique; négligence médicale (incluant la négligence de soins dentaires); défaut de soins pour un traitement psychologique ou psychiatrique; abandon; négligence scolaire.
- *Mauvais traitements psychologiques* : terroriser, menacer de violence ou intimider; violence verbale, dépréciation ou rejet; isolement ou confinement; soutien ou affection insuffisants; exploitation, comportement(s) malsain(s) ou corrupteur(s).
- *Exposition à la violence conjugale* : exposition directe à la violence physique; exposition indirecte à la violence physique; exposition à la violence psychologique; exposition à la violence physique autre que conjugale.
- *Troubles de comportement* : comportement(s) autodestructeur(s); violence envers les autres; fréquentation(s) à risque; consommation problématique de psychotropes; fugue (une seule fois); fugues (plus d'une fois); problèmes relationnels avec les parents ou l'autorité; problèmes de comportement en milieu

scolaire; absentéisme scolaire; atteinte aux biens matériels; comportement(s) sexuel(s) inapproprié(s); autre(s) comportement(s) dangereux.

- *Risque sérieux d'abus physique* : aucun incident d'abus physique n'a été signalé ou identifié en cours d'évaluation, mais l'enfant encourt un risque sérieux d'abus physique dans le futur.
- *Risque sérieux d'abus sexuel* : aucun incident d'abus sexuel n'a été signalé ou identifié en cours d'évaluation, mais l'enfant encourt un risque sérieux d'abus sexuel dans le futur.
- *Risque sérieux de négligence* : aucun incident de négligence n'a été signalé ou identifié en cours d'évaluation, mais l'enfant encourt un risque sérieux de négligence dans le futur.

Pour chaque enfant évalué, il est possible de documenter jusqu'à trois sous-catégories d'incidents de mauvais traitements, de troubles de comportement ou de risque sérieux. Ces catégories doivent refléter ce qui fait l'objet d'évaluation par l'intervenant, peu importe l'issue de l'évaluation. Si plus de trois sous-catégories ont été évaluées, l'intervenant doit prioriser celles qu'il juge les plus préjudiciables pour l'enfant.

Le formulaire d'enquête de l'ÉIQ permet également de préciser, pour chacune des sous-catégories d'incident (ou de risque) évalué, le degré de confirmation, c'est-à-dire si l'incident (ou le risque) est fondé, soupçonné ou non fondé. L'incident (ou le risque) évalué est considéré comme fondé lorsque les preuves indiquent que la situation s'est réellement produite (ou que le risque est sérieux), peu importe si ces faits ont nécessité l'application de mesures de protection. L'incident (ou le risque) évalué est considéré comme soupçonné lorsque les preuves sont insuffisantes pour étayer la problématique de protection, mais que l'intervenant n'a pas non plus la certitude que la situation ne s'est pas produite ou que le risque est nul. L'incident (ou le risque) évalué est considéré comme non fondé si les preuves indiquent que la problématique de protection ne s'est pas réellement produite ou que le risque n'est pas sérieux. Il faut souligner que le caractère fondé ou non des incidents (ou risques) tel que documenté dans l'ÉIQ ne doit pas être confondu avec la décision finale que rend l'intervenant à l'issue de l'évaluation et qui porte sur l'ensemble de la situation évaluée en vertu de la LPJ.

Plusieurs dimensions liées à la sévérité des mauvais traitements ou des troubles de comportement sont mesurées. Ainsi, pour chaque catégorie d'incident ou de risque inscrit au formulaire, la chronicité de la situation (incident unique ou incidents multiples) et le fait que les mauvais traitements infligés constituaient une forme de punition (oui ou non) sont précisés. La présence de blessures ou autres atteintes physiques (ecchymoses, coupures et écorchures; brûlures; fractures; traumatismes crâniens; décès, autre

problème de santé) et de séquelles psychologiques sont documentés, de même que le besoin de soins relativement à ces blessures et séquelles. Il faut noter que les situations couvertes par l'étude n'engendrent pas systématiquement de séquelle. Par exemple, un jeune enfant d'âge préscolaire laissé seul sans supervision pendant toute une soirée sera considéré comme victime de négligence, même si ce geste n'a entraîné aucun préjudice physique ou psychologique perceptible par l'intervenant.

Toujours à propos des dimensions de la situation évaluée, l'ÉIQ-2014 décrit également la source du signalement, c'est-à-dire la catégorie de personne qui est à l'origine du signalement évalué (parent; enfant; membre de la famille; voisin ou connaissance; professionnel de la santé ou des services sociaux; personnel d'un hôpital, milieu scolaire, personnel des services de protection; garderie; policier; anonyme; autre). L'intervenant n'a pas à saisir lui-même cette information puisqu'elle est extraite des bases de données clinico-administratives des CJ et préalimentée dans le formulaire d'enquête. Une question permet d'indiquer si les faits évalués étaient reliés à la « violence basée sur l'honneur » (oui, soupçon, non). Il s'agit de toute forme de violence psychologique, physique, verbale, sexuelle, économique ou spirituelle motivée par le désir de protéger ou restaurer l'honneur ou la réputation d'un individu, d'une famille ou d'une communauté.

Modifications par rapport au formulaire de l'ÉIQ-2008 : 1) les évaluations portant exclusivement sur des risques de maltraitance non spécifiés ne sont plus documentées dans l'ÉIQ-2014. En 2008, ces questions avaient été développées pour les autres provinces canadiennes où les services de protection sont parfois amenés à évaluer des demandes de services qui ne réfèrent pas à un incident spécifique de maltraitance, mais plutôt sur une situation qui expose l'enfant à un risque de maltraitance, non spécifié, dans le futur. Au Québec, il est très peu probable que de telles situations franchissent l'étape de la réception et traitement des signalements et qu'elles soient évaluées en bonne et due forme. Dans notre contexte, les situations de risque couvertes par la LPJ sont spécifiées en termes d'abus physique, d'abus sexuel ou de négligence. Si la nature du risque est non spécifiée, la situation n'est simplement pas couverte par la LPJ et donc réorientée vers d'autres ressources d'aide. La présence de ces questions, conjuguée à l'existence de nouveaux motifs d'interventions introduits dans la LPJ en 2007 et portant sur le risque sérieux d'abus physique, le risque sérieux d'abus sexuel et le risque sérieux de négligence, ont engendré beaucoup de questionnements chez les intervenants et des relances pour corriger d'apparentes incohérences. Pour cette raison, les questions relatives à l'évaluation du risque futur non spécifié ont été retirées du formulaire d'enquête en octobre 2014 et les trois catégories de risque sérieux ont été ajoutées à la liste des 44 codes relatifs aux incidents de maltraitance et de troubles de comportement, et documentés dans tous les cycles de l'ÉIQ; 2) la question sur la « violence basée sur

l'honneur » a été ajoutée dans le présent cycle à la suggestion de certains CJ souhaitant documenter ce phénomène.

Les pratiques

Certaines pratiques appliquées à l'enfant et sa famille pendant le processus d'évaluation et d'orientation sont documentées. Il s'agit du placement de l'enfant en milieu substitut (aucun; confié à une personne significative; placé en famille d'accueil ou dans autre milieu familial; placé en centre de réadaptation ou dans un foyer de groupe; placement dans un milieu non spécifié), de la présence d'une intervention policière (aucune; enquête en cours; enquête complétée sans accusation; accusations portées) soit en matière de violence conjugale, soit à propos des mauvais traitements, du besoin de protection de l'enfant tel que mesuré par une décision statuant sur la compromission de la sécurité ou du développement de l'enfant par les faits évalués, et de la judiciarisation du processus par l'application de mesures provisoires ou judiciaires en cours d'évaluation ou d'orientation ou par la présence de deux mesures de protection immédiates consécutives (oui ou non). La décision sur la compromission, le besoin de protection et la judiciarisation sont des données extraites des bases de données clinico-administratives des CJ en novembre 2015.

Modification par rapport au formulaire de l'ÉIQ-2008 : Pour le présent cycle de l'ÉIQ, la mesure de judiciarisation a été améliorée en incluant les mesures de protection immédiates lorsqu'elles sont prolongées (ce qui entraîne automatiquement la judiciarisation de la situation), alors que de telles situations n'étaient pas considérées comme judiciarisées en 2008. De plus, en 2008, l'information sur la judiciarisation était extraite des bases de données clinico-administratives des CJ au moment où l'intervenant ouvrait son formulaire d'enquête et les décisions temporaires de déposer une requête au tribunal étaient alors considérées comme une judiciarisation du dossier. Pour le présent cycle, comme l'information sur la judiciarisation est extraite des bases de données clinico-administratives bien après la fermeture de la collecte de données en novembre 2015, elle inclut possiblement des judiciarisations qui n'auraient pas été documentées en 2008.

L'enfant et son milieu de vie

En ce qui concerne les **caractéristiques de l'enfant** évalué, l'ÉIQ-2014 documente l'âge (en année), le sexe (fille ou garçon), l'ascendance autochtone (non autochtone; Premières Nations inscrites; Premières Nations non-inscrites; Métis; Inuit; autre ascendance autochtone) et la présence de 19 types de difficultés de fonctionnement dans les six mois qui précèdent l'évaluation (dépression/anxiété/repli sur soi; pensées suicidaires; comportement(s) autodestructeur(s); déficit de l'attention/hyperactivité; agression(s);

fugues (plus d'une fois); comportements sexuels inappropriés; cas actif sous la LSJPA; alcoolisme; toxicomanie/inhalation de solvant; trouble(s) de l'attachement; troubles du spectre de l'autisme/TED/Syndrome d'Asperger; déficience intellectuelle; retard de développement; autre(s) trouble(s) psychiatrique(s); difficulté(s) d'apprentissage; syndrome d'alcoolisme fœtal; test de toxicologie positif à la naissance; déficience physique; autre). Chaque difficulté devait être documentée comme confirmée, soupçonnée, non présente ou inconnue de l'intervenant. Une difficulté est considérée comme confirmée si elle est diagnostiquée par un professionnel, observée par l'intervenant ou dévoilée par l'enfant ou un parent. Une difficulté est considérée comme soupçonnée si les soupçons sont suffisants pour permettre à l'intervenant de mentionner le problème dans une évaluation écrite ou un résumé de dossier. La présence et les dates d'évaluation(s) antérieure(s) ont été documentées à partir de l'extraction des bases de données clinico-administratives des CJ. Jusqu'à quatre évaluations antérieures à celle qui est échantillonnée dans l'étude peuvent être documentées pour chaque enfant. Aussi, huit questions portent sur le **placement et la scolarisation** de l'enfant : le niveau scolaire actuel en français et en mathématiques (service de garde à temps plein ou partiel, tous les niveaux de la maternelle 4 ans au secondaire V, cheminement particulier, ne fréquente pas un établissement scolaire, autre); les changements d'école dans les deux dernières années (oui, non, ne fréquente aucun établissement scolaire depuis plus de 2 ans); le fait que ces changements d'école étaient causés par un placement en milieu substitut (oui, non, ne fréquente pas un établissement scolaire); les autres facteurs en cause dans le changement d'école (aucun, déménagement des parents, obtenir des services plus adaptés aux besoins de l'enfant, changement d'école imposé par la commission scolaire, difficultés de comportement de l'enfant, autre); placement de l'enfant en cours d'évaluation (oui ou non); type de milieu substitut (personne significative, famille d'accueil, centre de réadaptation, foyer de groupe, autre); fréquence des contacts avec la personne significative (champs texte); le fait que ce placement ait nécessité un changement d'école (oui, non, l'enfant ne fréquente pas un établissement scolaire).

Les **personnes qui cohabitent** avec l'enfant évalué au moment du signalement sont documentées. Jusqu'à deux figures parentales qui cohabitent avec l'enfant peuvent être décrites. Les renseignements recueillis concernent l'âge (en année), le sexe (homme ou femme), la nature du lien avec l'enfant (parent biologique ou conjoint(e); grands-parents; parent d'accueil; parent adoptif; autre), le degré de coopération avec les services au cours de l'évaluation (coopérative; non coopérative; non contactée) et les difficultés de fonctionnement observées au moment du signalement. Les difficultés de fonctionnement des figures parentales qui peuvent être documentées par l'intervenant sont au nombre de 10 (alcoolisme; toxicomanie/inhalation de solvant; déficience intellectuelle; problème(s) de santé mentale; problème(s) de santé physique; manque de soutien social;

victime de violence conjugale; auteur de violence conjugale; a vécu en famille d'accueil/centre de réadaptation/foyer de groupe; autre). À l'instar des difficultés de fonctionnement de l'enfant, celles des figures parentales peuvent être confirmées, soupçonnées, non présentes ou inconnues. La présence d'un adulte non significatif vivant dans le même milieu de vie que l'enfant au moment du signalement a été documentée. Les données ainsi recueillies sur l'ensemble des personnes qui cohabitent avec l'enfant évalué permettent de déterminer la composition du milieu dans lequel il vit, incluant le nombre de frères et sœurs ainsi que le nombre d'adultes significatifs et non significatifs. Enfin, la présence d'un conflit de garde concernant l'enfant évalué (oui ou non) est documentée, de même que l'usage de la fessée comme mesure disciplinaire par les figures parentales (oui ou non).

Les **conditions socio-économiques** des personnes vivant dans le milieu de vie sont documentées : principale source de revenus (emploi temps plein; emploi(s) temps partiel ou saisonnier(s); prestations d'aide sociale ou autres; aucune), type de logement (locataire; propriétaire; logement public; bande indienne; refuge ou hôtel; vit chez des amis ou de la famille; autre), nombre de déménagements au cours des 12 derniers mois (aucun; un déménagement; deux déménagements; plus de trois déménagements), le fait que le ménage manque régulièrement d'argent pour combler les besoins fondamentaux (oui ou non), et le surpeuplement du logement (oui ou non).

La **sécurité du logement** a été mesurée à partir d'une liste d'éléments pouvant représenter un risque pour la sécurité physique ou la santé de l'enfant et pour lesquels l'intervenant devait indiquer si oui ou non l'élément constituait un risque : moisissures, verre brisé; température inadéquate; arme(s) accessible(s); drogue(s)/matériel de consommation de drogue accessible; autres produits dangereux accessibles; risques d'incendie et de problèmes électriques; infestation de parasites (oui ou non) ou autres éléments pouvant causer des blessures.

Modification par rapport au formulaire de l'ÉIQ-2008 : 1) la catégorie de difficulté « trouble du spectre de l'autisme/TED/syndrome d'Asperger » chez l'enfant est un ajout par rapport à 2008; 2) la catégorie de difficulté « autre problème psychiatrique » chez l'enfant est un ajout; 3) la possibilité d'indiquer la présence d'un adulte significatif non cohabitant avec l'enfant est un ajout; 4) la possibilité que l'enfant vive chez des amis ou de la famille a été ajoutée dans les types de logements; 5) la présence de certains éléments de risque dans le logement sont des ajouts : moisissures, verre brisé, température inadéquate, autres produits dangereux accessibles, risques d'incendie et de problèmes électriques et infestation de parasites; 6) la section sur le placement et la scolarisation est un ajout qui a été fait à la suggestion des CJ.

TRAITEMENT DES DONNÉES

L'unité d'enregistrement et d'analyse de l'ÉIQ-2014 était l'enfant évalué. Ainsi, il est possible que plusieurs enfants évalués dans une même famille aient été échantillonnés dans l'étude. À l'inverse, l'aîné de la famille pouvait être évalué, mais non échantillonné dans l'étude alors que son cadet était évalué et échantillonné. Lorsqu'un enfant déjà échantillonné était réévalué en protection de la jeunesse et échantillonné à nouveau, la deuxième évaluation était exclue de l'échantillon, de manière à représenter qu'une seule fois chaque enfant et éviter la duplication des cas.

Plusieurs dispositifs ont été mis en place pendant la cueillette de données pour favoriser la qualité des données. Premièrement, des règles automatisées visant à contrôler certaines incohérences et données manquantes ont été programmées à même le formulaire. Deuxièmement, tout au long de la collecte de données, une double vérification était effectuée, d'abord par l'assistante de recherche puis par la coordonnatrice. Lorsqu'un formulaire était rempli en entier, le statut du formulaire devenait préfixé du terme *SOU MIS*, indiquant à l'équipe de recherche qu'elle pouvait procéder à la vérification. Il était possible pour l'intervenant de remplir le formulaire en partie, de le sauvegarder et de revenir le remplir à un autre moment. Tant que le formulaire ÉIQ présentait des données manquantes, il apparaissait au répondant local et à l'équipe de recherche comme étant en *COURS DE SAISIE*. Lorsque l'équipe de recherche détectait des données manquantes ou des incohérences dans un formulaire soumis par un intervenant, la coordonnatrice de recherche envoyait un courriel personnalisé à l'intervenant demandant une révision. Tous les formulaires ont été vérifiés deux fois et 899 relances ont été effectuées dans le cadre de ces vérifications. Une grande partie de ces relances ont eu lieu en début de collecte de données et découlaient des problèmes associés aux questions sur les risques futurs non spécifiés. L'autre principal motif des relances était lié à l'identification des figures parentales lorsque l'enfant vivait en garde partagée égale au moment du signalement. Les relances permettaient à la coordonnatrice d'expliquer l'incohérence ou la donnée manquante et de corriger la situation avec l'aide de l'intervenant, soit par téléphone ou par courriel. De plus, les bulletins d'information périodiques ont été utilisés pour sensibiliser les intervenants aux problèmes les plus fréquents occasionnant des relances.

À la fin de la collecte de données, un programme de nettoyage exhaustif a été appliqué à la banque de données afin de relever de possibles incohérences. Cet exercice de validation a permis de constater le taux de cohérence élevé entre les différentes réponses fournies par les intervenants. Dans 17 cas, un adulte de moins de 19 ans était documenté parmi les adultes cohabitant alors que le formulaire demandait plutôt de les inscrire avec

les enfants cohabitant (afin d'assurer la comparabilité avec les autres provinces). Pour une douzaine de jeunes manifestant des troubles de comportement, les comportements problématiques ont été inscrits comme des abus physiques ou sexuels dont le jeune était auteur. Ces incohérences ont été corrigées a posteriori en consultant l'intervenant ou la description des faits signalés fournie à la première page du formulaire. Par ailleurs, les questions de la section thématique sur le placement et la scolarisation présentent une cohérence moins élevée. Certains enfants ont un niveau scolaire qui est plus d'un an au-dessus du niveau correspondant à leur âge. D'autres sont inscrits comme ne fréquentant pas un établissement scolaire, mais ont tout de même niveau scolaire inscrit. En raison du traitement plus élaboré qu'exigent les données issues de cette section thématique, elles ne seront pas rapportées dans le présent document, mais feront plutôt l'objet d'un examen plus approfondi dans le cadre d'analyses secondaires.

ESTIMATION ET COMPARAISON DES TAUX POPULATIONNELS

Afin d'estimer les taux annuels d'enfants évalués en protection de la jeunesse au Québec, un poids est attribué à chaque enfant de manière à projeter sur l'ensemble de l'année 2014 les données recueillies sur une période de trois mois. De manière générale, ce poids correspond à un facteur de deux pour tenir compte de l'échantillonnage aléatoire simple de 50 % des cas (poids d'échantillonnage), multiplié par un coefficient d'annualisation d'environ quatre pour tenir compte de la période d'admissibilité de trois mois (le quart d'une année). Autrement dit, la valeur exacte du poids attribué à chaque enfant dépend : 1) du nombre d'enfants évalués dans un CJ pendant toute l'année 2014 par rapport au nombre d'enfants ayant leurs situations documentées dans l'ÉIQ pour ce CJ, et 2) de la proportion d'échantillonnage de 50 % appliquée dans tous les CJ. Pour le cycle 2014, des améliorations ont été apportées au calcul des estimations annuelles, grâce à la disponibilité de coefficients d'annualisation plus fiables que lors des cycles précédents. Toutefois, ces améliorations nuisent à la comparabilité des estimations de 2014 avec celles des cycles antérieurs, calculés avec l'ancienne méthode. Afin de profiter de cette amélioration dans le calcul des estimations de 2014 tout en permettant leur comparaison avec celles des cycles précédents, deux séries d'estimations ont été produites. Une première série d'estimations ont été calculées pour 2014 en utilisant l'ancienne méthode, exclusivement aux fins de comparaison avec les cycles antérieurs. Ces estimations sont présentées au Chapitre 3 portant sur l'évolution dans les taux d'enfant évalués depuis 1998. Une deuxième série d'estimations ont été calculées avec la nouvelle méthode afin de décrire le portrait des enfants évalués en 2014. Ces estimations sont présentées aux Chapitres 4, 5 et 6. Les détails du calcul de pondération figurent à l'Annexe 6.

Les taux annuels sont calculés en rapportant le nombre estimé d'enfants ayant une caractéristique donnée pendant l'année (après pondération) sur la population âgée de 0 à 17 ans pendant l'année. Il en résulte un taux annuel pour mille enfants québécois. Les intervalles de confiance et les coefficients de variance associés aux taux estimés dans l'étude sont fournis à l'Annexe 7. Les données sur la population en 2014 sont tirées du recensement de Statistique Canada (2011), celles de 2008 proviennent du recensement de 2006 et celles de 1998 proviennent du recensement 1996.

Les données de l'ÉIQ-2003 ne sont pas rapportées dans le présent document. D'une part, seulement neuf CJ ont participé à ce cycle, produisant un échantillon non représentatif pour le Québec. D'autre part, pour des raisons stratégiques et de faisabilité, aucune cueillette de données n'avait été menée auprès des intervenants en 2003. Les données provenaient d'une extraction des bases de données clinico-administratives des CJ qui venaient tout juste d'implanter leur nouveau système-clientèle PIJ. Par conséquent, pour l'ÉIQ-2003, les catégories de situations évaluées n'ont pu être documentées selon la classification habituelle de l'ÉIQ.

Afin de faciliter l'interprétation des différences observées entre les résultats de l'ÉIQ 1998, de l'ÉIQ-2008 et ceux de l'ÉIQ-2014, des tests statistiques ont été réalisés. Ces procédures sont expliquées plus en détail à l'Annexe 6. Les différences qui sont statistiquement significatives en vertu de ces tests (niveau de signification de 0,001, compte tenu de la taille des groupes et de la multiplicité des tests) sont indiquées dans les tableaux par un exposant « * » pour la comparaison entre l'ÉIQ-1998 et l'ÉIQ-2014 et par un exposant « † » pour la comparaison entre l'ÉIQ-2008 et l'ÉIQ-2014.

MESURES VISANT À PROTÉGER LA CONFIDENTIALITÉ DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Les certificats d'éthique ont été délivrés en juillet 2014 par le comité d'éthique à la recherche du centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire et en septembre 2014 par celui du centre jeunesse de Québec-Institut universitaire. Dans le cadre de la présente étude, aucun renseignement permettant d'identifier nommément des enfants et des familles concernés par la recherche n'a été colligé à aucune des différentes étapes. Dans le but de s'assurer du respect des règles éthiques définies par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, de même que par la LPJ en matière de protection des renseignements personnels, un certain nombre de mesures ont été prises par l'équipe de recherche. Ces mesures concernent l'accès, la collecte, le traitement, l'analyse et la communication de renseignements nominatifs.

L'accès à certains renseignements entreposés dans les banques de données clinico-administratives des CJ a été autorisé par les DG des établissements qui ont accepté de participer à l'étude. Cet accès permet de préalimenter le formulaire d'enquête avec des données déjà saisies au système PIJ par l'intervenant et consignées dans les bases de données clinico-administratives des CJ. Aucun nom d'enfant n'a été extrait des bases de données clinico-administratives. Le numéro d'utilisateur de l'enfant a été utilisé afin d'identifier chaque enfant de manière unique durant toute la collecte de données.

Avant le début de la cueillette de données, les chercheurs, la coordonnatrice, ainsi que tous les membres de l'équipe de recherche ayant travaillé avec les formulaires et les données de l'ÉIQ ont rempli un formulaire d'engagement à la confidentialité, à la demande des comités d'éthique à la recherche des deux CJ ayant la désignation d'institut universitaire.

Durant la cueillette de données, les formulaires remplis étaient conservés sur le serveur sécurisé de la firme Eunice-Conseils. Les intervenants avaient accès seulement aux formulaires qu'ils avaient à remplir. Les répondants avaient accès à l'ensemble des formulaires remplis dans leur établissement afin de suivre l'état d'avancement de la collecte de données. Le numéro d'utilisateur des enfants échantillonnés était déposé sur le site Web et visible par l'intervenant, le répondant local et l'équipe de recherche afin de faciliter le suivi de la collecte.

L'équipe de recherche a converti les formulaires remplis sur le site Web vers le format SPSS, afin de constituer la banque de données (BD) de l'ÉIQ-2014 et de procéder au nettoyage des données. L'accès à la BD pour toute autre vérification est réservé aux membres de l'équipe de recherche dûment autorisés par les comités d'éthique à la recherche des deux CJ ayant la désignation d'institut universitaire.

Une fois l'analyse de données terminée à partir de la BD ÉIQ-2014, le fichier de données a été anonymisé. Plus précisément, le numéro d'utilisateur de l'enfant et le nom du CJ a été versé dans un fichier de renseignements personnels séparé de la BD. Le fichier anonymisé, ne contenant aucun numéro d'utilisateur et aucun CJ, sera utilisé pour d'éventuelles analyses secondaires. Ces analyses n'auront lieu qu'à l'échelle provinciale. Si un CJ en fait la demande, certaines données pourront être transmises pour la rédaction d'un rapport sommaire interne. Cependant, les renseignements se rapportant à la clientèle d'un établissement ne seront pas partagés à d'autres établissements sans l'autorisation des établissements concernés.

MISES EN GARDE RELATIVES AUX COMPARAISONS DES RÉSULTATS DE L'ÉIQ-2014 AVEC CEUX DES CYCLES ANTÉRIEURS

Bien que le maximum de comparabilité entre les différents cycles de l'ÉIQ soit souhaitable, le contexte propre à la réalisation de chaque étude comporte ses contraintes, avec lesquelles l'équipe de recherche doit composer. Les particularités méthodologiques des quatre cycles de l'ÉIQ sont résumées dans le tableau 2-1. En dehors du cycle 2003 qui ne peut faire l'objet de comparaisons avec les autres cycles en raison de la non-représentativité de l'échantillon à l'échelle du Québec et des limites associées à la source de données, ces particularités ne compromettent pas significativement la comparabilité des résultats pour les autres cycles.

Tableau 2-1 — Particularités des différents cycles de l'Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse (ÉIQ)

	ÉIQ-1998 Tourigny et coll. (2002)	ÉIQ-2003 Turcotte et coll. (2007)	ÉIQ-2008 Hélie et coll. (2012)	ÉIQ-2014 Hélie et coll. (2017)
Nombre de CJ participant	16/16	9/16	16/16	16/16
Période d'admissibilité	1 ^{er} octobre au 31 décembre 1998	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2003	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2008	1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014
Nombre d'enfants dans la banque de données	4 929	4 433	3 079	4 011
Échantillonnage	100 % Tous les cas sont recensés	100 % Échantillon non représentatif à l'échelle du Québec	50 % aléatoire Échantillon représentatif à l'échelle du Québec	50 % aléatoire Échantillon représentatif à l'échelle du Québec
Source de données	Formulaire d'enquête papier crayon	Extraction des données clinico-administratives des CJ	Formulaire électronique intégré au système-clientèle PIJ	Formulaire en ligne interactif, indépendant du système-clientèle PIJ, mais préalimenté à partir d'une extraction de données clinico-administratives des CJ
Comparaison dans le temps	Possible	Impossible	Possible	Possible

Par ailleurs, des modifications ont été apportées au contenu du formulaire d'enquête de 2014 et sont mentionnées plus haut dans la section portant sur les dimensions mesurées dans le formulaire. Le lecteur est donc invité à tenir compte de ces changements lors d'éventuelles comparaisons directes entre les résultats des différents cycles. L'équipe de recherche souhaite attirer l'attention sur deux principaux éléments qui sont à considérer dans l'interprétation des différences observées entre le portrait québécois de 1998, de 2008 et celui de 2014. Le premier réfère aux modifications législatives qui ont été implantées en 2007 et le deuxième est lié à l'inclusion des situations de risque.

En 2007, soit juste avant la collecte de donnée du cycle 2008, la LPJ a été modifiée et certaines de ses nouvelles dispositions sont susceptibles de modifier les pratiques et le profil de la clientèle. Les principales modifications qui pourraient affecter les résultats de l'ÉIQ sont l'introduction de la maltraitance psychologique (incluant l'exposition à la violence conjugale) comme motif de protection, la façon plus étroite de définir les troubles de comportements couverts par la Loi et l'obligation d'évaluer systématiquement la possibilité de confier l'enfant à une personne significative s'il doit être retiré de son milieu d'origine. La première évaluation d'impacts des nouvelles dispositions de la LPJ confirme à cet effet que lorsqu'un enfant est retiré de son milieu d'origine, on tend maintenant davantage à le confier à une personne significative (Hélie et coll., 2011).

Rappelons que si l'ÉIQ-2014 permet une description complète des situations de risque spécifié, l'ÉIQ-2008 a, quant à elle, identifié les situations de risque non spécifié sans les documenter exhaustivement, alors que l'ÉIQ-1998 ne faisait aucune distinction entre les situations de risque et les situations d'incidents. Or, parmi les situations échantillonnées en 1998 se retrouvent assurément des situations de risque, mais elles n'ont pas été distinguées de manière explicite. Une analyse secondaire des données de l'ÉCI-2003 révèle que déjà, à cette époque, certaines évaluations documentées dans l'étude ne portaient sur aucun incident spécifique d'abus ou de négligence, mais bien sur un risque de mauvais traitements futurs non spécifié (Trocmé et coll., 2007). On peut penser que cet élargissement dans les types de situations évaluées par les services de protection dans la dernière décennie serait en partie responsable de l'augmentation dans le taux d'enfants canadiens évalués entre 1998 et 2003 (Trocmé et coll., 2010a). Bien que la distinction des situations de risque et des situations d'incidents à partir de l'ÉIQ-2008 vienne enrichir les possibilités d'analyses, les comparaisons avec les cycles antérieurs deviennent plus compliquées. Par conséquent, dans les tableaux de résultats du présent rapport, lorsqu'appropriées, les situations de risque fondé sont présentées côte à côte avec les situations d'incidents fondés.

FORCES ET LIMITES DE LA RECHERCHE

L'ÉIQ-2014 permet d'examiner l'évolution de la situation au Québec depuis le premier cycle de l'étude, soit sur une période de 16 ans. Les résultats de l'ÉIQ constituent un outil précieux, qui vient compléter les statistiques publiées annuellement par les autorités sociales, d'une part, en estimant les taux d'enfants de la population québécoise qui sont touchés par une évaluation en protection de la jeunesse et en décrivant la sévérité de ces situations, et d'autre part, en établissant le profil psychosocial des enfants évalués, de leurs figures parentales et du milieu de vie au sein duquel ils vivent. Ces dernières dimensions ne sont pas consignées dans les banques de données clinico-administratives des CJ et sont difficiles à recueillir à grande échelle.

Rappelons que l'ÉIQ décrit les situations signalées et évaluées en protection de la jeunesse au Québec. Elle ne considère pas les situations rapportées exclusivement aux policiers ou à d'autres instances ni les situations jamais dévoilées ou connues seulement des parents ou de l'enfant lui-même. Les estimations de l'ÉIQ ne prétendent pas mesurer l'incidence de la maltraitance et des troubles de comportement dans la population, mais plutôt le taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse au sein de la population. Les caractéristiques des situations, des enfants et de leur milieu de vie qui sont décrits dans l'ÉIQ sont basées sur les dimensions normalisées proposées dans le formulaire d'enquête, définies dans le guide et présentées lors des formations, mais elles laissent aussi place au jugement clinique de l'intervenant qui a réalisé l'évaluation. Par leur expertise clinique et par le pouvoir d'enquête qui leur est octroyé en vertu de la LPJ, les intervenants responsables de l'évaluation des signalements sont de précieux informateurs-clés. Par exemple, les résultats concernant les difficultés de fonctionnement notées chez les enfants et leurs figures parentales peuvent correspondre à un diagnostic professionnel, mais peuvent également refléter des éléments qui ont été directement observés par l'intervenant, dévoilés par la personne elle-même ou déjà inscrits à son dossier. Les dimensions mesurées dans l'ÉIQ reflètent aussi l'information provenant de diverses sources (observations directes de l'intervenant, rapports d'évaluation psychologique ou médicale consultés) qui étaient disponibles au moment où l'intervenant a conclu son évaluation de la situation. Par exemple, les résultats relatifs aux séquelles observées chez l'enfant, au placement, à la judiciarisation et à l'intervention policière sont les éléments qui ont pu être observés pendant l'évaluation de l'enfant. Cette façon de faire permet de recueillir les renseignements les plus exacts et complets que possible pour ce type d'enquête à grande échelle, mais elle ne tient pas compte de dimensions qui pourraient se manifester plus tard dans le processus de protection ou dans la vie de l'enfant.

Chapitre 3 – Évolution dans les taux d’enfants évalués en 1998, 2008 et 2014

Ce chapitre présente des comparaisons entre les trois cycles de l’ÉIQ menés au Québec en 1998, 2008, et en 2014. Ces comparaisons mettent principalement l’accent sur l’évolution dans les caractéristiques des évaluations, des incidents et des risques jugés fondés lors de ces évaluations.

Les taux et pourcentages de 1998 et 2008 présentés dans ce chapitre peuvent différer légèrement de ceux rapportés dans le rapport final de l’ÉIQ-2008, d’une part parce que nous avons apporté des corrections aux résultats de 1998 et 2008 et d’autre part pour permettre la comparaison avec les données recueillies en 2014. De plus, les taux et pourcentages de 2014 présentés dans ce chapitre pour des fins de comparaison diffèrent de ceux qui sont présentés dans les chapitres subséquents pour décrire la situation en 2014. Dans le contexte de l’ÉIQ-2014, la méthode utilisée pour estimer les taux et pourcentages a été améliorée. Cela permet de produire des taux pour 2014 qui sont plus près de la réalité, mais en contrepartie cela nuit aux comparaisons avec les données des cycles antérieurs qui sont basées sur une méthode de calcul moins optimale. C’est pourquoi les estimations présentées dans ce chapitre ne doivent être utilisées qu’à des fins de comparaison avec les estimations des cycles antérieures. Le détail des procédures d’estimation des taux et pourcentage est présenté à l’Annexe 6.

Tout au long du chapitre, les résultats sont présentés à la fois sous l’angle de taux d’incidence populationnels et de pourcentages. Les taux populationnels permettent d’apprécier la fréquence relative d’une caractéristique au sein de la population générale d’enfants du Québec, alors que les pourcentages de ce chapitre indiquent la fréquence relative de cette caractéristique parmi les enfants de l’échantillon.

Tout d’abord, la taille de la population d’enfants québécois en 1998, 2008 et en 2014 est présentée afin de faciliter l’interprétation des résultats pour l’ensemble du rapport (tableau 3-1). Ces effectifs servent de dénominateurs aux taux estimés pour les trois années étudiées. Ils indiquent une diminution de 8 % du nombre d’enfants âgés de 0 à 17 ans dans la population pendant la période de 15 ans qui sépare les trois cycles d’enquête.

Tableau 3-1 — Âge des enfants dans la population du Québec en 1998, 2008 et en 2014^A

	1998		2008		2014	
	n	%	n	%	n	%
N d’enfants 0-17 ans dans la population	1 658 505	100 %	1 549 200	100 %	1 521 298	100 %

1998		2008		2014	
n	%	n	%	n	%

Source: Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques et Statistique Canada, Division de la démographie. Adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

L'ENSEMBLE DES ENFANTS ÉVALUÉS

Depuis 1998, on observe une augmentation dans le taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse au sein de la population d'enfants du Québec (tableau 3-2). En 1998, 15,4 enfants québécois pour mille étaient évalués par les services de protection, alors que ce taux atteint 18,5 enfants pour mille en 2008 et 20,7 pour mille en 2014.

Tableau 3-2 — Enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

1998		2008		2014	
n	Taux pour 1000	n	Taux pour 1000	n	Taux pour 1000
25 615	15,44	28 608	18,47	31 529	20,72*†

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998, de 3 079 enfants évalués en 2008 et de 4 011 enfants évalués en 2014.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

Cette augmentation du taux global d'enfants évalués entre 1998 et 2014 est généralisée à tous les groupes d'âge (tableau 3-3). Chez les enfants de **0-2 ans**, bien qu'on observe une stabilité du taux entre 2008 (18,1 enfants pour mille) et 2014 (17,9 enfants pour mille), le taux de 2014 demeure néanmoins de 13 % supérieur au taux observé en 1998 soit, 15,8 enfants pour mille. L'augmentation est la plus marquée chez les enfants de **3 à 5 ans**, passant de 14,7 enfants pour mille en 1998 à 18,3 enfants pour mille en 2014, soit une augmentation de 24 %. Bien que les enfants âgés de **6 à 11 ans** soient ceux qui présentent la plus faible augmentation du taux d'évaluation, soit 8 % (12,8 pour mille en 1998 comparé à 23,2 pour mille en 2014), en 2014, ils ont un taux d'évaluation plus élevé que les enfants des autres groupes d'âge. Chez les **12-17 ans**, on observe une augmentation de 16 % dans le taux d'évaluation (de 18,2 enfants pour mille en 1998 à 21,1 enfants pour mille en 2014).

En parallèle, la distribution d'âge des enfants évalués a quelque peu changé depuis 1998. La proportion d'enfants de moins de 6 ans parmi l'ensemble des enfants évalués est demeurée stable depuis 1998, oscillant entre 14 % et 16 %. En contrepartie, l'importance relative des enfants de 6 à 11 ans et des adolescents a fluctué. Les enfants âgés de 6 à 11

ans sont proportionnellement plus nombreux qu'avant parmi l'ensemble des enfants évalués. Ils représentaient 28 % des enfants évalués en 1998, alors qu'ils représentent 36 % en 2014. À l'opposé, l'importance relative des adolescents et des adolescentes parmi l'ensemble des enfants évalués a diminué depuis 1998, passant ainsi de 40 % en 1998, à 33 % en 2014.

Tableau 3-3 — Âge des enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Groupe d'âge de l'enfant	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
0 – 2 ans	3 909	15,82	15 %	4 087	18,09	14 %	4 762	17,88*	15 %
3 – 5 ans	4 035	14,74	16 %	4 313	19,17	15 %	4 961	18,29*	16 %
6 – 11 ans	7 152	12,81	28 %	9 611	18,95	34 %	11 433	23,18*†	36 %*
12 -17 ans	10 238	18,18	40 %	10 597	17,92	37 %	10 373	21,14*†	33 %*
N total d'enfants évalués	25 334	15,43	100 %	28 608	18,47	100 %	31 529	20,72	100,0

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 4 870 enfants évalués en 1998, de 3079 enfants évalués en 2008 et de 4 011 enfants évalués en 2014 ayant des renseignements sur l'âge.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

Le tableau 3-4 présente les différents types d'évaluation menés pour les enfants évalués en 1998, 2008, et en 2014. Le type d'évaluation réfère à la présence de risque ou d'incident(s) fondé(s) à l'issue de l'évaluation. On constate que le taux d'enfants évalués avec au moins un incident fondé a augmenté entre 1998 et 2014, passant de 11,8 pour mille à 12,4 pour mille. Le taux d'enfants évalués pour lequel, aucun risque fondé et aucun incident fondé n'ont été constatés, a augmenté de façon encore plus marquée, passant de 3,6 pour mille en 1998 à 5,6 pour mille en 2014. En ce qui concerne le taux d'évaluations ayant porté exclusivement sur des risques fondés (sans incident fondé), comme ce type d'évaluation a été mesuré de manière différente à travers les trois cycles de l'ÉIQ, il est difficile de statuer son évolution. En 1998, les évaluations n'ont pas été documentées en termes de présence de risques et seule la présence d'incident était documentée. En 2008, on estimait que 1 enfant pour mille était évalué exclusivement pour un risque fondé (non spécifié), représentant 5 % de l'ensemble des enfants évalués cette année-là. En 2014, 2,7 enfants pour mille étaient évalués exclusivement pour un risque fondé (spécifié en termes de négligence, d'abus physique ou sexuel), ce qui correspond à 13 % de l'ensemble des enfants évalués. Ainsi, bien que le taux d'enfants avec incident fondé ait augmenté depuis 1998, ces enfants représentent maintenant une

plus faible portion de l'ensemble des enfants évalués en 2014 (77 % en 1998 comparativement à 60 % en 2014).

Tableau 3-4 — Type d'évaluation parmi les enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Type d'évaluation	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Ni risque et ni incident fondé	5 972	3,60	23 %	9 479	6,12	33 %	8 568	5,63*†	27 %*†
Seulement risque non spécifié fondé				1 494	0,96	5 %			
Seulement risque spécifié fondé							4 101	2,70	13 %
Au moins un incident fondé	19 643	11,84	77 %	17 635	11,38	62 %	18 860	12,40*†	60 %*
N total d'enfants évalués	25 615	15,44	100 %	28 608	18,47	100 %	31 529	20,72	100 %

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998, de 3 079 enfants évalués en 2008 et de 4 011 enfants évalués en 2014.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

Depuis 1998, on constate que le taux d'enfants en besoin de protection a augmenté significativement (tableau 3-5). Ce besoin de protection touchait 6,3 enfants pour mille en 1998, 7,0 enfants pour mille en 2008 alors qu'il touche maintenant 7,6 enfants pour mille en 2014. Par ailleurs, les évaluations n'aboutissant pas à une telle décision sur le besoin de protection ont également augmenté entre les trois cycles d'études. Le taux est passé de 9,1 enfants pour mille en 1998, à 11,3 enfants pour mille en 2008 et à 13,2 enfants pour mille en 2014. Les évaluations qui n'identifient pas un besoin de protection ont d'ailleurs une plus grande importance relative qu'en 1998, et ce, parmi l'ensemble des enfants ayant une situation évaluée en protection de la jeunesse (59 % en 1998 contre 63 % en 2014).

Tableau 3-5 — Besoin de protection parmi les enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et 2014[^]

Besoin de protection	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Non	15 151	9,14	59 %	17 528	11,31	62 %	20 006	13,15*†	63 %*
Oui	10 464	6,31	41 %	10 848	7,00	38 %	11 523	7,57*†	37 %*
N total d'enfants évalués	25 615	15,44	100 %	28 376	18,32	100 %	31 529	20,73	100 %

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998, de 3 069 enfants évalués en 2008 et de 4 011 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur le besoin de protection.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

Certaines situations nécessitent que l'enfant soit retiré de son milieu naturel et placé en milieu substitut à l'étape de l'évaluation ou de l'orientation, dans le but d'assurer sa protection. Le taux d'enfants placés dans l'un ou l'autre des différents types de milieux substituts a significativement diminué entre 1998 et 2008 puis s'est stabilisé entre 2008 et 2014 (tableau 3-6). Le taux d'enfants placés durant l'évaluation ou l'orientation était de 5,2 enfants pour mille en 1998 comparativement à 2,8 enfants pour mille en 2008 et en 2014. Les taux d'enfants placés dans les différents types de milieux substitut n'ont toutefois pas évolué dans le même sens. Plus spécifiquement, le taux d'enfants placés auprès d'une personne significative a augmenté entre 2008 et 2014 passant de 0,50 enfant pour mille en 2008 à 1,1 enfant pour mille en 2014, alors que les taux de placement dans les autres types de milieux substituts ont diminué ou sont demeurés stables depuis 2008 (en 1998, les placements auprès d'une personne significative n'étaient pas documentés). Cette augmentation des placements auprès d'une personne significative s'explique en partie par les nouvelles dispositions de la LPJ qui ont été implantées en 2007 et qui encouragent ce type de placement lorsque la situation s'y prête. Dans le même sens, l'importance relative du placement parmi l'ensemble des enfants évalués a également diminué depuis 1998 pour se stabiliser entre 2008 et 2014, passant ainsi de 34 % des enfants évalués en 1998, à 15 % en 2008, et à 14 % en 2014. Il y a donc une nette diminution du placement lors de l'évaluation des signalements depuis 1998.

Tableau 3-6 — Placement pendant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Placement	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucun placement	16 776	10,12	66 %	24 238	15,65	85 %	27 221	17,89*†	86 %*
Au moins un placement	8 624	5,20	34 %	4 298	2,77	15 %	4 284	2,82*	14 %*
Type de milieu substitut									
Confié à une personne significative				780	0,50	3 %	1 664	1,09†	5 %†
Placé en famille d'accueil ou autre milieu familial	4 911	2,96	19 %	1 915	1,24	7 %	1 354	0,89*†	4 %*†
Placé en centre de réadaptation ou foyer de groupe	2 879	1,74	11 %	1 263	0,82	4 %	1 204	0,79*	4 %*
Placé milieu non spécifié	834	0,50	3 %	340	0,22	1 %	--	0,04*†	0 %*†
N total d'enfants évalués	25 400	15,31	100 %	28 536	18,42	100 %	31 505	20,71	100 %

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 4 888 enfants évalués en 1998, de 3 072 enfants évalués en 2008 et de 4 008 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur le placement durant l'évaluation ou l'orientation. Lorsque plusieurs placements ont eu lieu, le placement le plus intensif a été retenu.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

-- n < 100.

Le taux d'enfants évalués ayant fait l'objet d'une mesure judiciaire ou pour qui une requête a été déposée au tribunal avant la conclusion de l'orientation a significativement diminué depuis 1998 (tableau 3-7). La judiciarisation des services rendus touchait 3,5 enfants pour mille en 1998 et 2008, alors qu'elle touche 3,1 enfants pour mille en 2014. Mais comme le taux d'enfants évalués sans mesure judiciaire a augmenté de manière encore plus prononcée, passant de 12,0 pour mille en 1998 à 17,6 pour mille en 2014, il en résulte que parmi l'ensemble des enfants évalués, ceux qui voient leur situation judiciairisée sont proportionnellement moins nombreux en 2014 qu'auparavant (22 % en 1998 contre 15 % en 2014).

Tableau 3-7 — Judiciarisation des services rendus aux enfants évalués au Québec en 1998, 2008 et en 2104[^]

Judiciarisation	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Non	19 887	11,99	78 %	23 155	14,95	81 %	26 839	17,64*†	85 %*†
Oui	5 728	3,45	22 %	5 370	3,47	19 %	4 690	3,08*†	15 %*†
N total d'enfants évalués	25 615	15,44	100 %	28 525	18,41	100 %	31 529	20,73	100 %

Étude québécoise sur l'incidence des signalements évalués en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 4 929 enfants évalués en 1998, de 3 070 enfants évalués en 2008 et de 4 011 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur le recours au tribunal de la jeunesse.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

LES ENFANTS ÉVALUÉS AVEC RISQUE OU INCIDENT FONDÉ

Le tableau 3-8 présente le nombre de catégories d'incidents fondés rapporté par l'intervenant à l'issue de l'évaluation. Sur les cycles de l'ÉIQ, on constate que la plupart des enfants évalués ont une seule catégorie d'incident fondé. Le taux d'enfants évalués pour une seule catégorie d'incident fondé a augmenté depuis 1998, passant de 7,4 enfants pour mille en 1998 à 8,8 enfants pour mille en 2008 et à 9,9 enfants pour mille en 2014. En contrepartie, le taux d'enfants évalués cumulant deux ou trois catégories d'incidents fondés a diminué entre 1998 et 2014. Plus précisément, le taux d'enfants évalués avec deux catégories d'incidents fondés est passé de 3,5 pour mille en 1998 à 2,3 pour mille en 2014, alors que le taux d'enfants évalués avec trois catégories d'incidents fondés est passé de 0,9 pour mille en 1998 à 0,2 pour mille en 2014. En proportion, les enfants évalués exclusivement pour des risques fondés et les enfants évalués avec une seule catégorie d'incident fondé ont augmenté depuis 1998 (de 8 % à 18 % entre 2008 et 2014 pour les risques fondés; de 63 % à 66 % entre 1998 et 2014 pour une seule catégorie d'incident fondé), alors que la proportion des enfants évalués qui ont plusieurs catégories d'incidents fondés est en baisse (de 30 % à 15 % entre 1998 et 2014 pour deux catégories d'incident fondé; de 8 % à 1 % entre 1998 et 2014 pour trois catégories d'incidents fondés).

Tableau 3-8 — Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Nombre de catégories d'incident fondé	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucun incident fondé (risque fondé seulement)				1 494	0,96	8 %	4 101	2,70	18 %
1 catégorie d'incident fondé	12 283	7,41	63 %	13 619	8,79	71 %	15 052	9,89*†	66 %*†
2 catégories d'incident fondé	5 876	3,54	30 %	3 502	2,26	18 %	3 520	2,31*	15 %*†
3 catégories d'incident fondé	1 483	0,89	8 %	514	0,33	3 %	288	0,19*†	1 %*†
N d'enfants évalués avec risque ou incident fondé	19 643	11,84	100 %	19 129	12,34	100 %	22 961	15,09	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants ayant une évaluation fondée en 1998, de 2 050 (1 891 + 159) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2008 et 2 911 (2 388 + 523) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2014.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

L'évolution dans la nature des incidents et des risques fondés en 1998, 2008 et 2014 est présentée au tableau 3-9. Rappelons que chaque enfant peut avoir jusqu'à trois catégories d'incidents ou de risques fondés. Le lecteur est référé aux chapitres 4 et 5 pour un portrait spécifique aux enfants évalués en 2014. Certaines catégories d'incident fondé ont augmenté en fréquence entre 1998 et 2014 (tableau 3-9). L'exposition à la violence conjugale est en nette augmentation depuis 1998 : alors qu'elle affectait 1,2 enfant pour mille en 1998, elle affecte maintenant 3,2 enfants pour mille en 2014. Les abus physiques sont également en augmentation, passant de 1,9 enfant pour mille en 1998 à 2,9 enfants pour mille en 2014, la majeure partie de l'augmentation étant observée entre 1998 et 2008. Quant à la maltraitance psychologique, le taux tend à diminuer depuis 2008, passant de 1,8 pour mille en 2008 à 1,6 pour mille en 2014, mais demeure supérieur à celui de 1998 (1,3 pour mille).

Les autres catégories d'incident fondé ont fléchi entre 1998 et 2014. Les troubles de comportement ont diminué considérablement et sont passés de 5,3 enfants pour mille à 2,9 enfants pour mille. Sur la même période, les abus sexuels ont diminué de 0,9 pour mille à 0,5 pour mille. Même si la négligence a augmenté entre 2008 et 2014 (de 3,4

enfants pour mille à 4,0 enfants pour mille), son taux de 2014 demeure inférieur à celui observé en 1998 (5,6 enfants pour mille).

Tableau 3-9 — Catégorie de risque ou d'incident fondé parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Catégorie de risque ou d'incident fondé	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Risque fondé (non spécifié)				1 494	0,96	8 %			
Risque d'abus physique fondé							1 079	0,71	5 %
Risque d'abus sexuel fondé							618	0,41	3 %
Risque de négligence fondé							2 585	1,70	11 %
Abus physique	3 200	1,93	16 %	4 322	2,79	23 %	4 457	2,93*	19 %
Abus sexuel	1 544	0,93	8 %	1 204	0,78	6 %	732	0,48*†	3 %*†
Négligence	9 323	5,62	48 %	5 219	3,37	27 %	6 127	4,03*†	27 %*
Mauvais traitement psychologique	2 134	1,29	11 %	2 713	1,75	14 %	2 486	1,63*	11 %†
Troubles de comportement	8 760	5,28	45 %	4 700	3,03	25 %	4 364	2,87*	19 %*†
Autre/Mode de vie du gardien	2 515	1,52	13 %						
Exposition à la violence conjugale	2 041	1,23	10 %	4 017	2,59	21 %	4 790	3,15*†	21 %*
N d'enfants évalués avec risque ou incident fondé	19 643	11,84		19 129	12,34		22 960	15,09	

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants ayant une évaluation fondée en 1998, de 2 050 (1 891 + 159) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2008 et 2 911 (2 388 + 523) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2014. Les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir jusqu'à trois catégories de risque ou incident fondés.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

Le prochain tableau porte sur les blessures physiques observées et les besoins de soins médicaux chez les enfants évalués avec risque ou incident fondé pour les trois années étudiées (tableau 3-10). Le taux d'enfants évalués avec risque ou incident fondé et présentant des blessures ou autres atteintes à la santé physique a diminué depuis 1998, passant de 2,1 enfants pour mille en 1998, à 1,5 enfant pour mille en 2008 et à 1,2 enfant pour mille en 2014. De plus, ces enfants occupent une portion moindre de l'ensemble des

enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2014 comparativement aux années antérieures (18 % en 1998, 12 % en 2008 et 8 % en 2014), et ce, en raison de l'augmentation encore plus marquée du taux d'enfants évalués sans blessure et du taux d'enfants évalués exclusivement pour des risques fondés. Lorsqu'il y a blessure, il s'agit principalement d'ecchymoses, de coupures et d'écorchures. Les autres types de blessures sont observés trop peu fréquemment pour permettre la production d'estimations annuelles fiables. En proportion, les blessures observées en 2014 ne requièrent pas plus ni moins de soins médicaux qu'en 1998 et qu'en 2008, puisqu'aux trois temps de mesure, 26 % des enfants blessés avaient besoin de soins médicaux concernant leur blessure.

Tableau 3-10 — Présence de blessures physiques et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Présence de blessures physiques	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Risque fondé				1 494	0,96	8 %	4 101	2,70	18 %
Aucune blessure	16 155	9,74	82 %	15 255	9,85	80 %	17 029	11,19*†	74 %*†
Au moins un type de blessure physique	3 488	2,10	18 %	2 380	1,54	12 %	1 807	1,19*†	8 %*†
Types de blessure (si présence de blessures)									
Ecchymose, coupure et écorchures	2 276	1,37	12 %	1 397	0,90	7 %	1 532	1,01*	7 %*
Brûlures	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Fractures	104	0,06	1 %	--	--	--	--	--	--
Traumatismes crâniens	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Décès	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Autres problèmes de santé	1 221	0,74	6 %	439	0,28	2 %	246	0,16*†	1 %
Type de blessure inconnu				491	0,32	3 %			
Soins médicaux requis (si présence de blessures)									
Blessures sans soin médical requis	2 576	1,55	74 %	1 277	0,82	54 %	1 296	0,85*	72 %†
Blessures avec soins médicaux requis	912	0,55	26 %	611	0,39	26 %	476	0,31*†	26 %
Blessures et besoin de soins inconnu	--	--	--	491	0,32	21 %	--	0,02†	2 %†
N d'enfants évalués avec risque ou incident fondé	19 643	11,84	100 %	19 129	12,35	100 %	22 937	15,08	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

Présence de blessures physiques	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%

^ Selon un échantillon de 3 796 enfants ayant une évaluation fondée en 1998, de 2 050 (1 891 + 159) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2008 et 2 908 (2 385 + 523) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur les blessures. Le total des types de blessures ne correspond pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir subi plusieurs types de blessures.

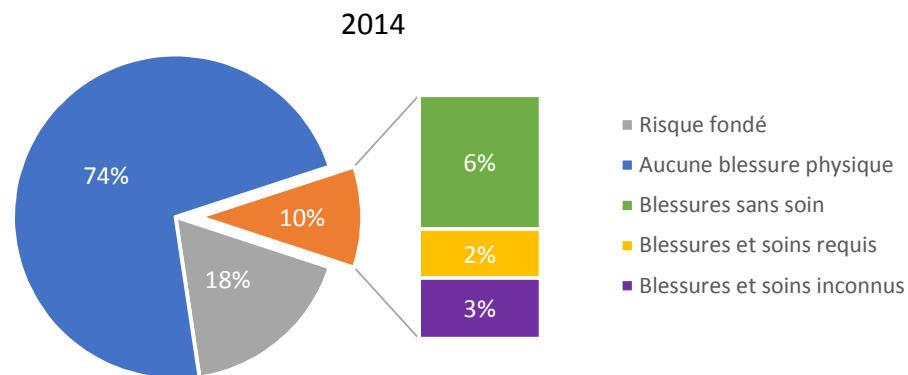
* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

-- n < 100.

Afin de mieux illustrer l'ampleur relative des blessures et des soins qu'elles requièrent, la figure I est proposée. Elle représente sous forme d'une tarte la répartition des besoins de soins médicaux en fonction de la présence de blessures physiques parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 2014.

Figure J — Répartition des besoins de soins médicaux en fonction de la présence de blessures physiques parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 2014



Des séquelles psychologiques peuvent découler des incidents fondés (tableau 3-11). Le taux d'enfants évalués avec incident fondés et présentant des séquelles psychologiques concernant ces incidents a considérablement diminué entre 1998 et 2008, passant de 6,6 pour mille à 3,3 pour mille, mais il est en légère hausse depuis ce temps, atteignant 3,7 pour mille en 2014. En contrepartie, le taux d'enfants évalués avec incident fondé n'ayant aucune séquelle a augmenté depuis 1998, passant de 5,2 enfants pour mille en 1998 à 7,1 pour mille en 2008 et à 8,4 pour mille en 2014. Par ailleurs, la proportion des enfants ayant besoin de soins parmi ceux qui ont des séquelles psychologiques en 2014 est plus élevée qu'en 1998 même si elle tend à diminuer depuis 2008 (35 % des enfants évalués pour des risques ou incidents fondés ayant des séquelles en 1998, 57 % en 2008 et 54 % en 2014).

Tableau 3-11 — Présence de séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Présence de séquelles psychologiques	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Risque fondé				1 494	0,96	9 %	4 101	2,70	18 %
Aucune séquelle psychologique	8 692	5,24	44 %	10 953	7,07	63 %	12 692	8,34*†	57 %*†
Avec séquelles psychologiques	10 952	6,60	56 %	5 045	3,26	29 %	5 627	3,70*†	25 %*†
Soins thérapeutiques requis (si présence de séquelles)									
Séquelles sans soin requis	5 632	3,40	51 %	2 147	1,39	43 %	2 582	1,70*†	46 %*
Séquelles avec soin requis	3 777	2,28	35 %	2 888	1,86	57 %	3 037	2,00*	54 %*
Séquelles et besoin de soin inconnu	1 543	0,93	14 %	--	--	--	--	0,00*†	0 %*
N d'enfants évalués avec risque ou incident fondé	19 644	11,84	100 %	17 492	11,29	100 %	22 420	14,74	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 3 796 enfants avec une évaluation fondée en 1998, de 1 879 (1 715 + 159) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2008 et de 2 743 (2 320 + 523) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur les séquelles.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

-- n < 100.

Depuis 1998, le taux d'enfants évalués avec incident fondé qui n'ont vécu les incidents que de manière isolée a augmenté, puisqu'il est passé de 0,9 enfant pour mille en 1998 à 2,3 enfants pour mille en 2008 et à 2,7 enfants pour mille en 2014 (tableau 3-12). Par ailleurs, on constate que le taux d'enfants évalués avec au moins une catégorie d'incident survenant de manière répétée a diminué entre 1998 et 2014, passant de 10,4 pour mille à 9,7 pour mille, mais que cette chronicité est en légère hausse depuis 2008 où elle concernait 8,1 enfants pour mille. Même si l'incidence des situations chroniques a diminué depuis 1998, il demeure que la majorité des enfants évalués avec risque ou incident fondé présentent au moins une catégorie d'incident qui est survenue plus d'une fois (88 % en 1998, 65 % en 2008 et 64 % en 2014).

Tableau 3-12 — Chronicité des incidents fondés parmi les enfants évalués avec risque ou incident fondé au Québec en 1998, 2008 et en 2014[^]

Chronicité des incidents	1998			2008			2014		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Risque fondé				1 494	0,96	8 %	4 101	2,70	18 %
Seulement un ou des incidents(s) isolés(s)	1 502	0,91	8 %	3 617	2,33	19 %	4 121	2,71*†	18 %*
Au moins une catégorie avec incidents multiples	17 248	10,40	88 %	12 567	8,11	65 %	14 731	9,68*†	64 %*
Inconnu	885	0,53	5 %	1 450	0,94	8 %	--	0,01*†	0 %*†
N d'enfants évalués avec risque ou incident fondé	19 635	11,84	100 %	19 128	12,34	100 %	22 961	15,09	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 1998, 2008 et 2014.

[^] Selon un échantillon de 3 795 enfants avec évaluation fondée en 1998 et de 2 050 (1 891 + 159) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2008 et de 2 911 (2 388 + 523) enfants évalués avec risque ou incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur la chronicité.

* Différence significative observée entre 1998 et 2014 ($p < 0,001$).

† Différence significative observée entre 2008 et 2014 ($p < 0,001$).

-- n < 100.

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Le taux d'enfants qui font l'objet d'une évaluation par les services de protection de la jeunesse a **augmenté de 34 %** au sein de la population d'enfants du Québec entre 1998 et 2014. Bien que l'augmentation soit généralisée à tous les groupes d'âge examinés, elle est plus marquée chez les enfants âgés de 3 à 5 ans. Dans certains contextes, les soins quotidiens et l'éducation des enfants de ce groupe d'âge peuvent poser des défis de taille à des parents épuisés en manque de ressources de tout ordre. Des analyses plus poussées par groupe d'âge doivent être réalisées pour mieux comprendre ce résultat (voir Hélie et Clément, 2016, pour un portrait des 0-5 ans).

De plus, les résultats de la présente étude indiquent que **les caractéristiques des évaluations ont changé**, d'une manière telle qu'elles semblent maintenant proportionnellement moins nombreuses à présenter certaines caractéristiques habituellement attribuées à des situations plus sévères ou complexes : en 2014, il y a proportionnellement moins d'enfants évalués avec incident fondé, moins de placement pendant l'évaluation et l'orientation, moins de situations judiciairisées et moins d'enfants en besoin de protection, comparativement à l'année 1998. La baisse du placement en cours d'évaluation ou d'orientation observée depuis 1998 semble s'inscrire dans une baisse généralisée des placements à toutes les étapes du processus de protection. En effet, les deux études évaluatives sur l'effet des modifications à la LPJ implantées en 2007 indiquent une diminution du recours au placement depuis l'entrée en vigueur des

nouvelles dispositions de la Loi (Hélie et coll., 2015; Hélie et coll., 2011; Turcotte et Hélie, 2013). Il est toutefois difficile de déterminer si cette baisse est attribuable à une diminution dans le nombre de milieux substituts disponibles pour accueillir les enfants, à une baisse dans la proportion d'enfants ayant besoin d'être retirés de leur milieu d'origine ou à des changements dans les pratiques de placement.

Même si les enfants évalués avec incident fondé occupent maintenant une moindre proportion de l'ensemble des enfants évalués comparativement à 1998 (en raison d'une augmentation marquée du nombre d'enfants évalués sans incident fondé), parmi les enfants de la population générale ils sont légèrement plus nombreux qu'avant (11,8 pour mille en 1998 et 12,4 pour mille en 2014). Ces résultats indiquent que les incidents de maltraitance et de troubles de comportement fondés par les services de protection, toutes catégories confondues, sont en **progression lente** dans la population depuis 1998. Sur l'ensemble du Canada on observe plutôt une stabilisation entre 1998 et 2008, voire une légère diminution, dans le taux d'enfants victimes de maltraitance (Trocmé et coll., 2010b). Des données d'incidence à l'échelle canadienne ne sont toutefois pas disponibles au-delà de 2008.

L'évolution des différentes catégories d'incident fondé entre 1998 et 2014 mérite également quelques commentaires. **L'exposition à la violence conjugale, l'abus physique et les mauvais traitements psychologiques ont augmenté au sein de la population d'enfants québécois entre 1998 et 2014 alors que la négligence, les troubles de comportement et les abus sexuels ont diminué sur la même période.** Très peu d'analyses ont été publiées sur l'évolution de l'incidence de la maltraitance reconnue par les services de protection dans d'autres pays. En ce qui concerne les États-Unis, des analyses réalisées à partir des données clinico-administratives indiquent que depuis les deux ou trois dernières décennies, les abus physiques et sexuels sont en décroissance alors que la négligence serait à la hausse (Finkelhor, Saito, et Jones, 2016). Toutefois, d'autres auteurs, interprètent ces tendances comme étant non statistiquement significatives (Gilbert et coll., 2012). Dans d'autres pays comme la Suisse, l'Angleterre, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les résultats tendent également vers une stabilisation dans la plupart des taux d'incidence mesurés dans différents groupes d'âge et selon les formes de maltraitance (Gilbert et coll., 2012).

Plusieurs facteurs peuvent contribuer aux tendances observées dans l'incidence des différentes catégories d'incidents connus des services de protection du Québec, notamment les changements dans les pratiques, la structure organisationnelle des établissements, la législation, la démographie, l'accès aux ressources de première ligne et la prévention. Par exemple, certaines des **nouvelles dispositions de la LPJ** implantées en

2007 pourraient contribuer aux changements observés. Parmi ces dispositions, mentionnons d'une part la définition des troubles de comportement admissibles à des mesures de protection, qui a été formellement restreinte à ceux qui portent atteinte, de manière grave ou continue, au jeune ou à autrui. Cette disposition n'est sûrement pas étrangère à la diminution des troubles de comportements observée dans cette étude. D'autre part, même si ultimement l'ÉIQ vise à documenter la nature des incidents évalués au-delà des définitions légales de la LPJ, et en dépit de la constance dans la définition des catégories d'incident de l'ÉIQ, il est possible que le contexte législatif influence la façon dont les citoyens perçoivent les situations à signaler et dont les intervenants classifient ces situations dans les catégories fournies par l'ÉIQ. Ainsi, les dispositions de la LPJ implantées en 2007 reconnaissent formellement la maltraitance psychologique et l'exposition à la violence conjugale comme des formes de maltraitance, ce qui a pu contribuer à augmenter la sensibilité des intervenants à l'égard de ces situations et améliorer leur expertise dans le dépistage. Certaines situations qui étaient auparavant perçues et interprétées comme de la négligence, seraient maintenant plus aisément reconnues et classées comme de la maltraitance psychologique ou de l'exposition à la violence conjugale, ce qui expliquerait, du moins en partie, non seulement l'augmentation de l'exposition à la violence conjugale documentée dans l'ÉIQ, mais aussi la diminution de la négligence.

L'inclusion des **situations de risque** de maltraitance, dans la LPJ en 2007 et dans l'ÉIQ en 2008, peut avoir influencé les tendances rapportées dans le présent chapitre. Il s'agit de situations où l'enfant n'a pas été maltraité, mais vit dans un contexte qui l'expose à un risque sérieux d'être maltraité. Mentionnons par exemple le cas d'une fillette dont la sœur a été abusée sexuellement par le père, ou un bébé signalé à sa naissance parce que sa mère s'est présentée à l'hôpital pour accoucher sous l'effet de la drogue. Concernant ce dernier exemple d'une situation de risque, il est possible qu'une telle situation signalée en 1998 ait été évaluée et classée sous négligence fondée, alors que la même situation serait maintenant reconnue comme un risque fondé. Si cette hypothèse est vraie, cela voudrait dire que l'ÉIQ surestime le taux d'enfants évalués avec incident fondé en 1998, suggérant que l'augmentation observée entre 1998 et 2014 serait une sous-estimation de l'augmentation réelle. En contrepartie, cette situation aurait aussi bien pu être classée en 1998 comme un incident non fondé. Cela n'aurait pas d'effet sur le taux d'enfants évalués avec incident fondé, mais plutôt sur le taux d'enfants évalués sans risque ni incident fondé, pour lequel l'augmentation observée serait donc moindre que celle rapportée dans ce chapitre. Une dernière éventualité est que certaines situations de risque signalées en 1998 n'auraient tout simplement pas été retenues pour évaluation. Dans ce cas, le taux d'enfants évalués en 1998 rapporté dans ce chapitre sous-estimerait le taux réel et l'augmentation de 34 % observée s'en trouverait surestimée.

Plus largement, certains **programmes et politiques**, en dehors du domaine de la protection de la jeunesse, pourraient expliquer partiellement les changements observés dans certaines catégories d'incident fondé. À titre d'exemple, une augmentation de l'immigration en provenance des communautés où la punition corporelle est acceptée comme méthode éducative pourrait expliquer partiellement l'augmentation dans le taux d'enfants abusés physiquement. Les recherches ont démontré que les enfants soumis à des punitions corporelles sous forme de violence physique mineure sont de deux à dix fois plus à risque de subir des formes plus sévères de violence, telles que de l'abus physique (Fréchette, Zoratti, et Romano, 2015; Lee et coll., 2014; Zolotor et coll., 2008). Toutefois, la vérification de cette hypothèse se situe au-delà de la portée de la présente étude et nécessite notamment une analyse exhaustive des données migratoires. Par ailleurs, la diminution des abus sexuels pourrait s'expliquer en partie la mise en place de protocoles et d'ententes multisectorielles visant à offrir aux enfants qui sont victimes de maltraitance des services sociaux, judiciaires et médicaux concertés et intégrés. En vertu de ces ententes, certaines situations antérieurement prises en charge par les services de protection sont maintenant redirigées vers d'autres ressources d'aide (MSSS, 2001).

En ce qui concerne la **sévérité** des incidents fondés, les résultats de la présente étude semblent plutôt encourageants, puisque l'on note une diminution de leur sévérité, telle que mesurée par quatre indices. En 2014, il y a moins d'enfants qui cumulent plusieurs formes de maltraitance ou de troubles de comportement, il y a moins d'enfants qui présentent des blessures physiques et des séquelles psychologiques en lien avec les situations évaluées et on remarque une diminution dans la chronicité des situations évaluées en 2014 comparativement à celles de 1998. Soulignons cependant que cette chronicité demeure préoccupante en 2014, affectant une grande partie des enfants avec incident fondé. La diminution de ces différents indices de sévérité pourrait être attribuable à une baisse réelle de la gravité des situations vécues par les enfants dans la population, ou encore une fois aux modifications apportées à la LPJ. L'évaluation d'implantation de la nouvelle législation a révélé qu'une vaste campagne de sensibilisation a été menée par les DPJ en 2007 et 2008 dans toutes les régions du Québec, afin de former les partenaires tels que les écoles, les services policiers et les milieux de garde, aux principes de la LPJ et à ses nouvelles dispositions (Turcotte et coll., 2011). Il en aurait résulté une plus grande sensibilité aux situations couvertes par la LPJ, une plus grande propension au signalement dans la communauté. On peut penser que les situations sont maintenant signalées de manière plus précoce, et donc moins détériorées au moment de l'évaluation par les services de protection. Il est difficile de trouver des estimations fiables de la sévérité des situations fondées dans d'autres pays. Le seul indice de sévérité rapporté par le gouvernement étatsunien concerne le taux de maltraitance mortelle, qui est passé de 1,6 à 2,1 pour mille entre 1998 et 2014 (U.S. Department of

Health and Human Services, 2016). Selon les auteurs de ce rapport, une partie de l'augmentation dans la maltraitance mortelle serait attribuable à l'amélioration dans la manière dont les décès d'enfants sont dénombrés puis rapportés aux agences responsables d'en faire la surveillance.

Malgré ces considérations sur les hypothèses explicatives des tendances observées dans la présente étude, on ne peut rejeter non plus la possibilité que la partie encourageante de ce portrait résulte des **efforts de prévention** déployés dans les dernières décennies. Notamment, l'ampleur dans la diminution de la négligence ne saurait s'expliquer exclusivement par les modifications apportées à la LPJ en 2007. On peut penser qu'une partie de cette baisse de la négligence soit attribuable aux efforts de prévention qui sont déployés, parfois sur le territoire entier du Québec, pour contrer ce problème. Pensons notamment aux Services intégrés en périnatalité et en petite enfance (SIPPE : MSSS, 2004). Ce programme a été déployé progressivement dans les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec depuis le début des années 2000, soit juste après l'ÉIQ 1998. Ces services, qui viennent en aide aux jeunes familles en contexte de vulnérabilité, par le biais notamment de visites à domicile, font partie des priorités du programme national de santé publique du Québec depuis 2003 (MSSS, 2008; MSSS, 2015). Toutefois, bien que le programme de santé publique reconnaissait l'importance du problème de la maltraitance envers les enfants dans sa planification 1997-2002 et dans celle de 2003-2012, celle de 2015-2015 ne reconnaît plus explicitement la maltraitance comme un problème sociosanitaire et ne formule pas d'objectif préventif en ce sens, bien qu'elle adresse d'autres cibles pouvant agir pour la prévenir ou la contrer (MSSS, 2015).

L'ajout des situations de risque sérieux à la liste des situations déjà couvertes par la LPJ en 2007, l'augmentation conséquente du taux d'enfants évalués qui est observée dans la présente étude, combinés à la diminution de la sévérité des cas fondés suggèrent que l'on assiste actuellement à un **élargissement du concept de protection** de la jeunesse. On peut se demander pourquoi plus de familles à « faible » risque se retrouvent dans les services de protection alors qu'une portion de celles-ci seraient peut-être mieux desservies en dehors du contexte parfois contraignant qui est propre à l'intervention sous la LPJ. Il est possible que le réseau des services sociaux n'arrive pas à rejoindre un certain nombre de familles à risque, amenant ainsi les services de protection à être perçus comme une porte d'entrée pour accéder à des services qui ne seraient pas existants, ou encore pas accessibles en temps opportun. Mais les services de protection constituent-ils le filet de sécurité approprié à déployer autour de ces familles à risque? Ces questions prennent toute leur importance dans le contexte sociopolitique actuel où l'intégration des services de première ligne et de deuxième ligne est privilégiée.

Chapitre 4 – Portrait de l'ensemble des enfants évalués en 2014

Ce quatrième chapitre présente le portrait de l'ensemble des enfants évalués au Québec en 2014 et des principales interventions réalisées entre le signalement et la fin de l'évaluation et l'orientation par les services de protection. Les taux et pourcentages de 2014 rapportés dans ce chapitre diffèrent de ceux qui sont présentés dans le chapitre 3 parce que la méthode d'annualisation des estimations a pu être bonifiée pour les résultats de 2014. Le détail des procédures d'estimation des taux et pourcentage est présenté à l'Annexe 6. Les données rapportées dans ce chapitre sont tirées de l'échantillon total de 4 011 enfants évalués et documentés dans l'ÉIQ-2014, produisant un nombre annuel estimé à 28 358 enfants évalués en protection de la jeunesse.

Tout au long du chapitre, les résultats sont présentés à la fois selon deux types de mesures, soit les taux d'incidence populationnels et les pourcentages. Les taux populationnels permettent d'apprécier la fréquence relative d'une caractéristique au sein de la population générale d'enfants du Québec, alors que les pourcentages de ce chapitre indiquent la fréquence relative de cette caractéristique parmi les enfants évalués.

En 2014, on estime que 18,6 enfants québécois sur mille ont vu leur situation évaluée par les services de protection de la jeunesse à la suite d'un signalement (tableau 4-1).

Tableau 4-1 — Nombre d'enfants évalués au Québec en 2014[^]

n	Taux pour 1000
28 358	18,64

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 4 011 enfants évalués en 2014.

Le tableau 4-2 présente le taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse en 2014 à l'intérieur de chaque groupe d'âge. Les enfants qui présentent le taux d'évaluation le plus élevé sont ceux qui sont âgés de 6 à 11 ans. Plus précisément, parmi les enfants québécois de 6 à 11 ans, 20,9 pour mille sont évalués par les services de protection. Les adolescents suivent de près, avec un taux de 19,0 pour mille. Chez les plus jeunes, le taux d'évaluation est plus faible, soit 16,1 pour mille parmi les 0 à 2 ans et 16,5 pour mille parmi les 3 à 5 ans. Pour ce qui est de la répartition des enfants en fonction de leur sexe, le tableau 4-3 montre qu'il y a 19,2 garçons pour mille et 18,1 filles pour mille qui font l'objet d'une évaluation en 2014.

Tableau 4-2 — Âge des enfants évalués au Québec en 2014[^]

Âge	n	Taux p. 1 000	%
0-2 ans	4 279	16,07	15 %
3-5 ans	4 462	16,46	16 %
6-11 ans	10 290	20,86	36 %
12-17 ans	9 327	19,01	33 %
N d'enfants évalués	28 358	18,64	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 4 011 enfants évalués en 2014.

Tableau 4-3 — Sexe des enfants évalués au Québec en 2014[^]

Sexe	n	Taux p. 1 000	%
Garçons	14 907	19,16	53 %
Filles	13 444	18,09	47 %
N d'enfants évalués	28 351	18,64	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 4 010 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur le sexe de l'enfant.

Le tableau 4-4 présente la source du signalement des situations évaluées en 2014. Les situations sont le plus souvent signalées par des **professionnels** dans l'exercice de leurs fonctions. Précisément, 14,7 enfants pour mille sont signalés par des professionnels et 3,6 enfants pour mille par des non professionnels. De plus, les signalements professionnels sont faits le plus souvent par le milieu scolaire (4,9 pour mille), par le personnel des services de santé communautaire (CLSC), des services sociaux, d'autres organismes et établissements (3,4 pour mille), et par les policiers (2,7 pour mille).

Tableau 4-4 — Source de signalement parmi les enfants évalués au Québec en 2014[^]

Source de signalement	n	Taux p. 1 000	%
Non professionnelle	5 512	3,62	20 %
Parent	2 533	1,66	9 %
Enfant évalué	218	0,14	1 %
Membre de la famille	1 356	0,89	5 %
Voisins/connaissances	1 406	0,92	5 %
Professionnelle	22 392	14,72	80 %
Services de santé comm. et sociaux	5 193	3,41	18 %
Hôpitaux (tout membre du personnel)	1 666	1,09	6 %
Milieu scolaire	7 497	4,93	27 %

Source de signalement	n	Taux p. 1 000	%
Service de protection de l'enfance (inclut FA)	3 481	2,29	12 %
Garderie	388	0,26	1 %
Policier	4 168	2,74	15 %
Anonyme/autre	211	0,14	1 %
Anonymes			
Autres	211	0,14	1 %
N d'enfants évalués	28 115	18,48	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 3 978 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur la source du signalement.

En 2014, le taux d'enfants évalués avec incident fondé est de 11,2 enfants pour mille alors que le taux d'enfants évalués avec risque fondé sans incident fondé correspond à 2,4 enfants pour mille dans la population du Québec (tableau 4-5). Il y a 5,1 enfants pour mille qui sont évalués sans risque ni incident fondé à l'issue de l'évaluation. Les enfants évalués avec incident fondé constituent 60 % de l'ensemble des enfants évalués, alors que les enfants évalués pour des risques représentent 13 % de l'ensemble des enfants évalués. Les enfants évalués sans risque ni incident fondé représentent 27 % de l'échantillon.

Tableau 4-5 — Type d'évaluation des enfants évalués au Québec en 2014[^]

Type d'évaluation	n	Taux p. 1 000	%
Ni risque ni incident fondé	7 718	5,07	27 %
Risque fondé sans incident fondé	3 668	2,41	13 %
Incident fondé	16 972	11,16	60 %
N d'enfants évalués	28 358	18,64	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 4 011 enfants évalués en 2014.

Le taux d'enfants québécois évalués en 2014 et pour lesquels l'intervenant a déterminé que la situation compromettait la sécurité ou le développement est de 6,8 pour mille, ce qui correspond à 37 % de l'ensemble des enfants évalués (tableau 4-6). Ces enfants sont considérés en besoins de protection et leur situation est habituellement prise en charge par les services de protection. Sur le plan des évaluations n'aboutissant pas à une telle décision, le taux est de 11,8 enfants pour mille en 2014, soit 63 % des enfants évalués.

Tableau 4-6 — Besoin de protection parmi les enfants évalués au Québec en 2014[^]

Besoin de protection	n	Taux p. 1 000	%
Non	17 985	11,82	63 %
Oui	10 373	6,82	37 %
N d'enfants évalués	28 358	18,64	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 4 011 enfants évalués en 2014.

Le placement en milieu substitut pendant l'évaluation ou l'orientation touche 2,5 enfants québécois pour mille en 2014, ce qui représente 14 % des enfants évalués en protection de la jeunesse (tableau 4-7). Les enfants placés se répartissent presque également entre les trois types de milieux substituts que sont les personnes significatives³, les centres de réadaptation et les familles d'accueil.

Tableau 4-7 — Placement durant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants évalués au Québec en 2014[^]

Placement	n	Taux p. 1 000	%
Aucun placement	24 479	16,09	86 %
Au moins un placement	3 858	2,54	14 %
Type de milieu substitut (si placement)			
Personne significative	1 497	0,98	5 %
Famille d'accueil ou autre milieu de type familial	1 215	0,80	4 %
Centre de réadaptation ou en foyer de groupe	1 090	0,72	4 %
Milieu non spécifié	--	--	--
N d'enfants évalués	28 337	18,63	100 %

³ Au moment de réaliser l'étude, les tiers significatifs qui acceptaient d'accueillir un enfant à la demande de la DPJ n'étaient pas reconnus formellement comme des ressources d'accueil au même titre que les familles d'accueil régulières. Au moment d'écrire ces lignes, ces personnes significatives sont habituellement désignées comme « famille d'accueil de proximité ».

Placement	n	Taux p. 1 000	%
-----------	---	------------------	---

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 4 008 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur le placement. Lorsque plusieurs placements ont lieu, le placement le plus intensif a été retenu.

-- n < 100.

Le tableau 4-8 indique que le recours au tribunal de la jeunesse pendant l'évaluation ou l'orientation touche une minorité des enfants évalués par les services de protection, soit 15 %, ce qui représente 2,8 enfants québécois pour mille en 2014.

Tableau 4-8 — Judiciarisation des services chez les enfants évalués au Québec en 2014[^]

Judiciarisation	n	Taux p. 1 000	%
Non	24 146	15,87	85 %
Oui	4 212	2,77	15 %
N d'enfants évalués	28 358	18,64	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 4 011 enfants évalués en 2014.

Dans certains cas, les mauvais traitements font également l'objet d'une plainte aux services de police. Le tableau 4-9 indique que 0,9 enfant québécois pour mille est évalué par les services de protection en 2014 et voit des accusations portées contre la personne responsable de la maltraitance, ce qui correspond à 5 % des enfants évalués. Toutefois, la plupart des enfants évalués (80 %) ne font l'objet d'aucune intervention policière concernant les mauvais traitements signalés. Pour ce qui est des interventions policières liées à la violence conjugale (tableau 4-10), elles touchent 13 % des enfants évalués et elles mènent à des accusations pour 5 % des enfants évalués (0,9 enfant québécois pour mille).

Tableau 4-9 — Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants évalués au Québec en 2014[^]

Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement	n	Taux p. 1 000	%
Aucune intervention policière	22 594	14,85	80 %
Présence d'une intervention policière	5 735	3,77	20 %
Avancement de l'enquête (s'il y a lieu)			
Enquête en cours	1 630	1,07	6 %
Enquête complétée sans accusation	2 613	1,72	9 %
Accusation portée	1 492	0,98	5 %
N d'enfants évalués	28 329	18,62	100 %

Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement	n	Taux p. 1 000	%
---	---	------------------	---

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 4 007 enfants évalués en 2014 comprenant des renseignements sur l'intervention policière liée à la maltraitance.

Tableau 4-10 — Intervention policière liée à la violence conjugale parmi les enfants évalués au Québec en 2014^

Intervention policière liée à la violence conjugale	n	Taux p. 1 000	%
Aucune intervention policière	24 627	16,19	87 %
Présence d'une intervention policière	3693	2,43	13 %
Avancement de l'enquête (s'il y a lieu)			
Enquête en cours	808	0,53	3 %
Enquête complétée sans accusation	1 001	0,66	4 %
Accusation portée	1 437	0,94	5 %
Inconnu	447	0,29	2 %
N d'enfants évalués	28 321	18,62	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 4 006 enfants évalués en 2014 comprenant des informations sur les interventions policières liées à la violence conjugale.

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Le nombre d'enfants évalués en 2014 estimé dans la présente étude est similaire à celui qui est rapporté dans le Bilan des DPJ pour l'année 2014-15 (Association des centres jeunesse du Québec, 2015), ce qui contribue à valider la nouvelle méthode d'estimation utilisée pour les données de 2014. Le taux d'enfants évalués en protection de la jeunesse au Québec (**18,6 pour mille**) est largement en deçà des taux rapportés dans les autres provinces canadiennes et aux États-Unis. En effet, des données récentes comparables sont disponibles pour l'Ontario, où le taux d'évaluation est estimé à 53,3 évaluations pour mille enfants en 2013 (Fallon et coll., 2015) et les plus récentes données disponibles pour l'Alberta indiquent qu'en 2008, le taux était estimé à 35 évaluations pour mille enfants (MacLaurin et coll., 2013). Sur l'ensemble du Canada, le taux était estimé à 39,2 évaluations pour mille enfants en 2008 (Trocmé et coll., 2010b), un taux similaire à celui rapporté aux États-Unis en 2014, soit 43,7 pour mille (U.S. Department of Health and Human Services, 2016). **Le taux québécois plus faible qu'ailleurs** peut s'expliquer de différentes façons. Une partie de l'explication vient sans doute du fait que l'étape de présélection des signalements qui existe au Québec permet de ne retenir pour évaluation que 40 % des signalements reçus, alors que le pourcentage de cas retenus pour évaluation est de 60 % aux États-Unis et de 48 % en Australie, où le taux d'enfants évalués en 2014

est d'ailleurs assez proche du taux québécois (20,2 pour mille, Australian Institute of Health and Welfare, (AIHW) 2017). On peut émettre l'hypothèse que la gamme de services sociaux disponibles au Québec, en particulier les mesures de prévention auprès des enfants et leur famille, favorise la réorientation de certains signalements vers d'autres ressources d'aide, lorsqu'approprié.

Bien que les systèmes de protection des provinces canadiennes, des États-Unis et de l'Australie partagent des points communs, les différences observées entre les taux doivent être interprétées avec **prudence** (Fallon et coll., 2012). Par exemple, le taux québécois estimé dans le présent chapitre tient compte des situations de **troubles de comportement**, une catégorie d'incident qui n'est pas considéré dans les autres études. Il est difficile de déterminer si des situations équivalentes aux troubles de comportement fondés du Québec sont incluses dans les taux d'enfants évalués des autres régions du monde, sous une autre étiquette. D'autres caractéristiques du contexte législatif ou organisationnel dans lequel opèrent les services de protection peuvent contribuer aux différences observées.

Le groupe d'âge qui présente le taux d'évaluation le plus élevé dans la présente étude est celui des **6 à 11 ans**, suivi de près par les adolescents(es). Il est possible que la période suivant l'entrée à l'école expose davantage les enfants aux **regards extérieurs** comparativement à la période préscolaire, ce qui pourrait contribuer au taux d'évaluation plus élevé qu'on observe pour cette tranche d'âge. D'ailleurs, la principale source de signalement des enfants évalués est le milieu scolaire, tous âges confondus. Il est étonnant toutefois de constater que seulement 1 % des enfants évalués ont été signalés par un employé du milieu de garde. Une analyse réalisée a posteriori et portant spécifiquement sur les enfants âgés de **0 à 5 ans** de l'ÉIQ-2014 révèle que 27 % des tout-petits évalués fréquentaient un service de garde et que 21 % fréquentaient la maternelle, mais que par ailleurs seulement 4 % ont été signalés par un service de garde et 11 % par le milieu scolaire (Hélie, 2016). Ces résultats soulèvent deux questions. Premièrement, on peut se demander pourquoi les milieux de garde ne constituent pas une source de signalement plus importante pour les 0-5 ans, au même titre que les écoles pour les enfants d'âge scolaire. L'importance de leur rôle auprès des tout-petits et le degré de proximité qu'ils sont susceptibles d'entretenir avec eux et leurs parents en font des sentinelles bien placées pour assurer une vigie bienveillante auprès de l'enfant. Mais cette même proximité avec la famille peut les rendre plus hésitants à faire un signalement, par crainte des répercussions sur la famille. Quoiqu'il en soit, le faible pourcentage de signalement en provenance de ces milieux suggère qu'il y aurait peut-être lieu de **sensibiliser certains milieux de garde** à la mission de la DPJ, à l'importance de signaler et à détecter les situations qui sont couvertes par la LPJ. Deuxièmement, ces

résultats soulèvent la question de **l'accès aux services de garde du Québec et leur fréquentation**. Selon l'Observatoire des tout-petits (2017), le pourcentage de petits Québécois de moins de 5 ans qui fréquentaient régulièrement un service de garde régi était de 57 % en 2013, soit plus du double du pourcentage rapporté par les intervenants de l'ÉIQ-2014 parmi les enfants évalués. Si les jeunes enfants qui fréquentent un service de garde sont si peu nombreux au sein des services de protection, on peut se demander si les services de garde rejoignent bien les familles qui en ont le plus besoin. D'autres analyses sont toutefois requises afin de répondre à ces questions de manière appropriée.

Bien que le trois quarts des enfants évalués ait au moins un risque ou un incident fondé, seulement le tiers de ceux-ci sont considérés comme ayant besoin de mesures de protection. Autrement dit, un nombre considérable d'enfants qui ont subi des mauvais traitements sont dirigés vers d'autres ressources pour recevoir de l'aide. Or, à l'heure actuelle, les systèmes d'information-clientèle des différentes ressources d'aide ne communiquent pas entre eux, de sorte qu'il est difficile de savoir si les familles reçoivent éventuellement les services auxquels elles ont été référées. Le jumelage de ces données nécessite de longues démarches complexes et coûteuses. En conséquence, l'impact des pratiques en protection de la jeunesse et l'évolution des enfants en dehors de leurs contacts avec les services de protection sont encore mal connus. La réforme du réseau de la santé et des services sociaux implantée en 2015, qui vise l'intégration des services de première et deuxième ligne, rend d'autant plus pressante la **nécessité de faire des ponts entre les différentes clientèles** pour faciliter la reconstitution des trajectoires des enfants dans le continuum de services aux jeunes en difficulté.

Le **placement** et la **judiciarisation** touchent une minorité d'enfants évalués. Il faut toutefois rappeler que la présente étude ne documente que les interventions réalisées pendant les étapes de l'évaluation et de l'orientation. Lorsque considéré sur l'ensemble du processus de protection, le recours au placement et au tribunal sont plus élevés. Ainsi, selon la dernière évaluation de la LPJ, 60 % des enfants évalués en 2009 ont été retirés de leur milieu d'origine pour être placés en milieu substitut, et ce, à l'intérieur des quatre années suivant l'évaluation (Hélie et coll., 2015). Cette même étude indique que la judiciarisation touche 70 % des enfants à l'intérieur des quatre années suivant l'évaluation. Ce pourcentage élevé de judiciarisation s'explique en partie par l'obligation de recourir au tribunal de la jeunesse après deux années de mesures de protection appliquées sous le régime volontaire.

Enfin, **l'intervention des policiers**, que ce soit au sujet des mauvais traitements évalués ou de la violence conjugale dans le milieu de vie de l'enfant, concerne une faible portion des enfants évalués, avec 5 % des enfants qui voient des accusations portées contre

l'auteur de la maltraitance ou de la violence conjugale. Encore une fois, ces pourcentages représentent l'état d'avancement de l'enquête policière au moment où l'intervenant remplit le formulaire ÉIQ à l'issue de son évaluation. Il est probable que le pourcentage d'accusations soit plus élevé sur l'ensemble du processus.

Chapitre 5 – Portrait des enfants évalués avec incident fondé en 2014

Ce cinquième chapitre présente le portrait des enfants évalués avec au moins un incident fondé au Québec en 2014. Les résultats sont présentés en quatre sections. La première décrit les situations évaluées comme fondées, la deuxième porte sur les interventions réalisées pendant ces évaluations. La troisième présente les caractéristiques des enfants concernés et la quatrième section porte sur les caractéristiques de leur milieu de vie au moment du signalement. Les taux et pourcentages de 2014 présentés dans ce chapitre diffèrent de ceux qui sont présentés dans le chapitre 3, parce que la méthode d'annualisation a pu être bonifiée pour les estimations de 2014. Le détail des procédures d'annualisation est présenté à l'Annexe 6. Les données rapportées dans ce chapitre sont tirées du sous-échantillon de 2 388 enfants évalués avec au moins un incident fondé et documentés dans l'ÉIQ-2014, produisant un nombre annuel d'enfants estimé à 16 972.

Dans ce chapitre, les résultats sont rapportés parfois sous l'angle de taux d'incidence populationnel, parfois sous l'angle de pourcentages et parfois les deux. Les taux populationnels permettent d'apprécier la fréquence relative d'une caractéristique au sein de la population d'enfants du Québec, alors que les pourcentages dans ce chapitre indiquent la fréquence relative de cette caractéristique parmi les enfants évalués avec incident fondé (à moins d'indication contraire).

CARACTÉRISTIQUES DES SITUATIONS CONCERNANT LES ENFANTS ÉVALUÉS AVEC INCIDENT FONDÉ EN 2014

Le tableau 5-1 présente la source du signalement des situations évaluées avec incident fondé en 2014. Les situations sont le plus souvent signalées par des professionnels dans le cadre de leurs fonctions. Précisément, 8,8 enfants pour mille sont évalués avec incident fondé et signalés par des professionnels alors que 2,1 enfants pour mille sont évalués avec incident fondé et signalés par des non professionnels. De plus, les signalements professionnels sont faits le plus souvent par le milieu scolaire (3,1 pour mille), le personnel des services de santé communautaire (CLSC), des services sociaux, d'autres organismes et établissements (2,1 pour mille) et les policiers (1,8 pour mille). En ce qui concerne les signalements de source autres évalués avec incident fondé, ceux-ci représentent moins d'un enfant pour mille en 2014.

Tableau 5-1 — Source de signalement parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Source de signalement	n	Taux p. 1 000	%
Non professionnelle	3 251	2,14	19 %
Parent	1 690	1,11	10 %
Enfant évalué	157	0,10	1 %
Membre de la famille	681	0,45	4 %
Voisins/connaissances	723	0,48	4 %
Professionnelle	13 436	8,83	79 %
Services de santé comm. et sociaux	3 251	2,14	19 %
Hôpitaux (tout membre du personnel)	846	0,56	5 %
Milieu scolaire	4 790	3,15	28 %
Service de protection de l'enfance (inclut FA)	1 644	1,08	10 %
Garderie	136	0,09	1 %
Policier	2 769	1,82	16 %
Anonyme/autre	134	0,09	1 %
Anonymes			
Autres	134	0,09	1 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 821	11,06	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 2 368 enfants évalués avec incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur la source du signalement.

Rappelons que l'ÉIQ permet de documenter jusqu'à trois catégories de risque ou d'incident ayant fait l'objet de l'évaluation. Le tableau 5-2 présente le cumul des différentes catégories d'incidents fondés au Québec en 2014 parmi l'ensemble des enfants évalués avec au moins un incident fondé. On constate que 8,9 enfants pour mille sont évalués avec une seule catégorie d'incident fondé. Les enfants qui cumulent plusieurs catégories d'incidents fondés sont moins nombreux : 2,1 pour mille sont évalués avec deux catégories d'incident fondé et 0,2 pour mille sont évalués avec trois catégories d'incident fondé.

Tableau 5-2 — Nombre de catégories d'incidents fondés chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Nombre de catégories d'incidents fondés	n	Taux p. 1 000	%
1	13 555	8,91	80 %
2	3 161	2,08	19 %
3	255	0,17	2 %

Nombre de catégories d'incidents fondés	n	Taux p. 1 000	%
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	11,16	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Le tableau 5-3 présente la fréquence des différentes catégories et sous-catégories d'incident fondé au Québec en 2014. Dans ce tableau, la somme des nombres de sous-catégories d'incident inscrites pour les enfants évalués avec incident fondé est supérieure au nombre d'enfants concernés, parce que plus d'une sous-catégorie d'incident pouvait être documentée pour un même enfant. En plus du nombre d'enfants et du taux populationnel pour chaque catégorie et sous-catégorie d'incident fondé, le tableau 5-3 présente ensuite le pourcentage des enfants évalués avec incident fondé qui sont concernés par chaque catégorie d'incident fondé, puis enfin le pourcentage des enfants concernés par chaque catégorie d'incident fondé qui sont touchés par chaque sous-catégorie d'incident. Les catégories d'incidents fondés les plus fréquentes sont la négligence (3,6 enfants pour mille), l'exposition à la violence conjugale (2,8 enfants pour mille), l'abus physique et les troubles de comportement (2,6 enfants pour mille, chacun). Les mauvais traitements psychologiques touchent 1,5 enfant pour mille alors que le taux en abus sexuel représente moins d'un enfant pour mille.

L'examen des sous-catégories d'incident fondé montre que la forme de **négligence** la plus fréquente est le défaut de superviser pouvant mener à un préjudice physique (31 %). La négligence physique (23 %), la négligence éducative (19 %) et la négligence médicale (12 %) sont également importantes. Les autres formes de négligence ont un pourcentage qui varie entre 1 % et 8 % des enfants négligés.

Parmi les enfants **exposés à la violence conjugale**, 45 % sont exposés à une violence conjugale de nature psychologique, 40 % à une violence physique et 15 % sont des témoins indirects de la violence physique entre les conjoints.

Sur le plan de l'**abus physique** les formes les plus fréquentes sont frapper avec la main (42 %), frapper avec un objet (24 %) et secouer, pousser, attraper ou projeter (16 %). Les autres sous-catégories d'abus physique représentent de plus faibles proportions (2 à 9 %).

En ce qui concerne les **troubles de comportement**, la consommation problématique de psychotropes (20 %) et la violence envers les autres (19 %) sont les formes de troubles de comportement fondés les plus fréquentes. Les problèmes relationnels avec les parents/autorité (13 %), les comportements autodestructeurs (11 %) et les autres comportements dangereux ou comportements sexuels inadéquats (11 %) sont

relativement fréquents. Les autres formes de troubles de comportement varient entre 1 % et 8 %.

En **maltraitance psychologique**, on retrouve principalement des incidents de violence verbale ou dénigrement (52 %), terroriser ou menacer l'enfant de violence (18 %) et le manque d'affection ou d'attention (17 %). Les autres formes de maltraitance psychologiques varient entre 1 % et 10 %.

Quant aux **abus sexuels**, ce sont les attouchements sexuels qui sont les plus fréquents (50 % des abus sexuels). Il y a eu pénétration dans 14 % des abus sexuels fondés et des relations sexuelles orales dans 11 % des cas. Les autres formes d'abus sexuels fondés ont été observées en trop petit nombre pour pouvoir produire des estimations annuelles fiables.

Il est intéressant de noter que les sous-catégories d'incident fondé qui présentent le taux le plus élevé au sein de la population sont le fait de frapper un enfant avec la main, le défaut de supervision menant à un préjudice physique et que l'enfant soit exposé à de la violence conjugale psychologique (1,4 enfant pour mille, ou plus).

Tableau 5-3 — Catégories et sous-catégories d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Catégories d'incident fondé	n	Taux p. 1 000	% parmi enfants avec incident fondé	% parmi catégories d'incident fondé
Négligence (nb d'enfants concernés)	5 512	3,62	32 %	
Négligence (nb d'incidents inscrits)	6 957			
Défaut de superviser menant à un préjudice physique	2 152	1,41		31 %
Défaut de superviser menant à des abus sexuels	119	0,08		2 %
Attitude permissive à l'égard d'un comportement criminel	529	0,35		8 %
Négligence physique	1 598	1,05		23 %
Négligence médicale (incluant les services dentaires)	859	0,56		12 %
Défaut de soins pour trait. psychiatrique ou psychologiques	335	0,22		5 %
Abandon	--	--		--
Négligence éducative	1 307	0,86		19 %
Exposition violence conjugale (nb d'enfants concernés)	4 309	2,83	25 %	
Exposition violence conjugale (nb d'incidents inscrits)	4 717			
Témoign direct de violence physique	1 878	1,23		40 %

Catégories d'incident fondé	n	Taux p. 1 000	% parmi enfants avec incident fondé	% parmi catégories d'incident fondé
Exposition indirecte à la violence physique	712	0,47		15 %
Exposition à la violence psychologique	2 127	1,40		45 %
Abus physique (nb d'enfants concernés)	4 020	2,64	24 %	
Abus physique (nb d'incidents inscrits)	5 407			
Secouer, pousser, attraper ou projeter	869	0,57		16 %
Frapper avec la main	2 255	1,48		42 %
Donner un coup de poing, un coup de pied ou mordre	425	0,28		8 %
Frapper avec un objet	1 274	0,84		24 %
Étrangler, empoisonner ou poignarder	112	0,07		2 %
Autre abus physique	473	0,31		9 %
Trouble de comportement sérieux (nb d'enfants concernés)	3 920	2,58	23 %	
Trouble de comportement sérieux (nb d'enfants concernés)	6 458			
Comportement(s) autodestructeur(s)	755	0,50		11 %
Violence envers les autres	1 316	0,86		19 %
Fréquentation à risque	525	0,34		8 %
Consommation problématique de psychotropes	1 360	0,89		20 %
Fugue (une seule fois)	--	--		--
Fugue (plus d'une fois)	179	0,12		3 %
Problèmes relationnels avec les parents/autorité	867	0,57		13 %
Problèmes de comportement en milieu scolaire	251	0,16		4 %
Absentéisme scolaire	553	0,36		8 %
Atteinte aux biens matériels	136	0,09		2 %
Autres comportements dangereux et comportement(s) sexuel(s) inadéquat(s)	772	0,51		11 %
Mauvais traitements psychologiques (nb d'enfants concernés)	2 226	1,46	13 %	
Mauvais traitements psychologiques (nb d'incidents inscrits)	2 508			
Terroriser ou menacer l'enfant de violence	448	0,29		18 %
Violence verbale ou dénigrement	1 307	0,86		52 %
Isolement ou confinement	--	--		--
Manque d'affection ou d'attention	438	0,29		17 %
Comportement favorisant l'exploitation ou la corruption	258	0,17		10 %
Exposition à la violence autre que conjugale	--	--		--
Abus sexuel (nb d'enfants concernés)	656	0,43	4 %	
Abus sexuel (nb d'incidents inscrits)	878			
Pénétration	126	0,08		14 %

Catégories d'incident fondé	n	Taux p. 1 000	% parmi enfants avec incident fondé	% parmi catégories d'incident fondé
Tentative de pénétration	--	--		--
Relations sexuelles orales	--	--		--
Attouchement(s) sexuel(s)	436	0,29		50 %
Conversation ou images à caractère sexuel	--	--		--
Voyeurisme	--	--		--
Exhibitionnisme	--	--		--
Exploitation	--	--		--
Autre abus sexuel	--	--		--
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	11,16		100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 2 388 enfants avec situation évaluée en incident fondé en 2014. Les totaux des colonnes ne correspondent pas à la somme des éléments puisque les enfants peuvent avoir subi jusqu'à trois catégories d'incident.

-- n < 100.

Le prochain tableau porte sur les blessures observées et les soins médicaux requis chez les enfants ayant une situation évaluée avec incident fondé en 2014 (tableau 5-4). Les enfants présentant des blessures ou autres atteintes physiques représentent 10 % de l'ensemble des enfants évalués avec incident fondé. En termes populationnels, cela correspond à 1,1 enfant québécois pour mille évalué avec incident fondé et blessure ou atteinte physique. Lorsqu'il y a blessure, il s'agit principalement d'ecchymoses, de coupures et d'écorchures (8 % des enfants évalués avec incident fondé). La plupart des autres types de blessures ont été observés en trop petits nombres pour permettre de produire des estimations annuelles fiables. Une proportion de 26 % des enfants blessés avait besoin de soins médicaux concernant cette blessure. La figure J illustre l'importance relative des blessures et des soins requis parmi les enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Tableau 5-4 — Présence de blessures physiques et autres atteintes à la santé physique et soins médicaux requis parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Présence de blessures physiques	n	Taux p. 1 000	%
Aucune blessure physique	15 316	10,07	90 %
Au moins un type de blessure physique	1 634	1,07	10 %
Types de blessures (si présence de blessures)			
Ecchymose, coupure et écorchures	1 387	0,91	8 %
Brûlures	--	--	--
Fractures	--	--	--
Traumatismes crâniens	--	--	--

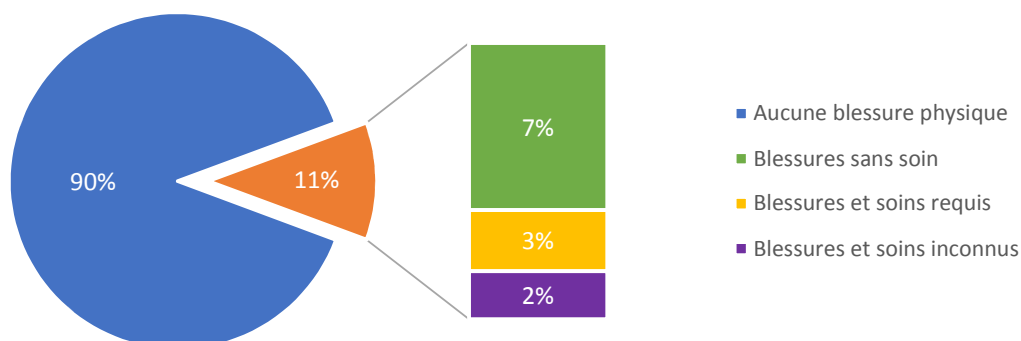
Présence de blessures physiques	n	Taux p. 1 000	%
Décès	--	--	--
Autres problèmes de santé	220	0,14	1 %
Type de blessure inconnu	--	--	--
Soins médicaux requis (si présence de blessures)			
Blessures sans soin médical requis	1 173	0,77	72 %
Blessures avec soins médicaux requis	428	0,28	26 %
Blessures et besoin de soins inconnu	--	--	--
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 950	11,14	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 2 385 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur les blessures.

— n < 100.

Figure K — Répartition des besoins de soins médicaux en fonction de la présence de blessures physiques parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014



Les blessures observées et les soins médicaux requis par catégories d'incident fondé sont présentés dans le tableau 5-5. Parmi les enfants abusés physiquement, 25 % présentent au moins un type de blessure. On ne peut toutefois affirmer que les blessures documentées sont causées directement par l'abus physique puisque ces enfants peuvent également avoir subi d'autres catégories d'incidents fondés. Parmi les enfants évalués avec un incident fondé d'abus sexuel, de négligence, de maltraitance psychologique, d'exposition à la violence conjugale ou de troubles de comportement, les pourcentages de blessures rapportés par les intervenants sont semblables. Dans ces situations, entre 3 % et 8 % des enfants présentent des blessures ou autres atteintes à la santé physique.

Tableau 5-5 — Présence de blessures et autres atteintes à la santé physique par catégorie d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Présence de blessures physiques	Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune blessure	2 995	1,97	75 %	635	0,42	97 %	5 190	3,41	94 %
Au moins un type de blessure	1 025	0,67	25 %	--	--	--	314	0,21	6 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	4 020	2,64	100 %	655	0,43	100 %	5 504	3,62	100 %

Présence de blessures physiques	Mauvais traitements psychologiques			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportement sérieux		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune blessure	2 043	1,34	92 %	4 090	2,69	95 %	3 585	2,36	92 %
Au moins un type de blessure	184	0,12	8 %	212	0,14	5 %	326	0,21	8 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	2 227	1,46	100 %	4 302	2,83	100 %	3 911	2,57	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 385 enfants évalués avec incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur les blessures et les catégories d'incident.

-- n < 100.

Des séquelles psychologiques peuvent découler des incidents de maltraitance et des troubles de comportement fondés (tableau 5-6). Parmi les enfants évalués avec incident fondé, 31 % sont considérés comme ayant des séquelles psychologiques résultant de leur situation. Cela représente 3,3 enfants pour mille dans la population québécoise en 2014. Par ailleurs, lorsque des séquelles psychologiques sont identifiées, elles nécessitent des soins thérapeutiques dans 54 % des cas.

Tableau 5-6 — Présence de séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Présence de séquelles psychologiques	n	Taux p. 1 000	%
Aucune séquelle psychologique	11 421	7,51	69 %
Avec séquelles psychologiques	5 064	3,33	31 %
Soins thérapeutiques requis (si présence de séquelles)			
Séquelles sans soin requis	2 320	1,52	46 %
Séquelles avec soins requis	2 738	1,80	54 %
Séquelles et besoin de soin inconnu	--	--	--
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 485	10,84	100 %

Présence de séquelles psychologiques	n	Taux p. 1 000	%
--------------------------------------	---	------------------	---

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 320 enfants avec situation évaluée en incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur les séquelles.

-- n < 100.

La présence de séquelles psychologiques et le besoin de soins thérapeutiques qui en résulte varient selon les catégories d'incidents fondés (tableau 5-7). Les enfants abusés sexuellement sont ceux qui présentent des séquelles psychologiques en plus grande proportion (55 %), viennent ensuite les victimes de maltraitance psychologique (49 %) et ceux qui ont des troubles de comportement (43 %), alors que la prévalence des séquelles varie de 26 % à 29 % parmi les enfants victimes d'autres formes de maltraitance.

Tableau 5-7 — Présence de séquelles psychologiques par catégorie d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Présence de séquelles psychologiques	Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune séquelle psychologique	2 789	1,83	71 %	294	0,19	45 %	3 870	2,54	74 %
Présence de séquelles psychologiques	1 152	0,76	29 %	355	0,23	55 %	1 384	0,91	26 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	3 941	2,59	100 %	649	0,43	100 %	5 254	3,45	100 %

Présence de séquelles psychologiques	Mauvais traitements psychologiques			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportement sérieux		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Aucune séquelle psychologique	1 118	0,73	51 %	3 127	2,06	74 %	2 173	1,43	57 %
Présence de séquelles psychologiques	1 055	0,69	49 %	1 124	0,74	26 %	1 648	1,08	43 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	2 173	1,43	100 %	4 251	2,79	100 %	3 821	2,51	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 320 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur la présence de séquelles psychologiques.

Le tableau 5-8 présente la chronicité avec laquelle les incidents fondés se sont produits, c'est-à-dire le caractère isolé ou répété de ces incidents. La plupart des enfants évalués avec incident fondé ont vécu au moins une catégorie d'incident de manière répétée (78 %). Sur le plan populationnel, 8,7 enfants pour mille sont évalués avec incident fondé et ont vécu au moins une catégorie d'incident de manière répétée.

Tableau 5-8 — Chronicité des incidents fondés parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Chronicité des incidents fondés	n	Taux p. 1 000	%
Seulement un ou des Incidents(s) isolés(s)	3 707	2,44	22 %
Au moins une catégorie d'incidents multiples	13 258	8,71	78 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 964	11,15	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 2 387 enfants évalués avec incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur la chronicité.

La chronicité des incidents fondés varie selon la catégorie d'incident (tableau 5-9). Une proportion de 93 % des jeunes présentant des troubles de comportement et 91 % des enfants maltraités psychologiquement ont vécu au moins une catégorie d'incident de manière répétée. Parmi les enfants négligés, abusés physiquement, sexuellement ou exposés à la violence conjugale, le pourcentage d'incident répété varie entre 64 % et 83 %.

Tableau 5-9 — Chronicité des incidents par catégorie d'incident fondé parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Chronicité des incidents	Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Incident(s) isolé(s)	1 434	0,94	36 %	201	0,13	31 %	958	0,63	17 %
Au moins une catégorie d'incidents multiples	2 586	1,70	64 %	455	0,30	69 %	4 547	2,99	83 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	4 020	2,64	100 %	656	0,43	100 %	5 505	3,62	100 %

Chronicité des incidents	Mauvais traitements psychologiques			Exposition à la violence conjugale			Trouble de comportement sérieux		
	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
Incident(s) isolé(s)	206	0,14	9 %	814	0,54	19 %	289	0,19	7 %
Au moins une catégorie d'incidents multiples	2 021	1,33	91 %	3 494	2,30	81 %	3 631	2,39	93 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	2 227	1,46	100 %	4 308	2,83	100 %	3 920	2,58	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 387 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur la chronicité et les catégories d'incident.

CARACTÉRISTIQUES DES INTERVENTIONS MENÉES AUPRÈS DES ENFANTS ÉVALUÉS AVEC INCIDENT FONDÉ EN 2014

Cette seconde section du chapitre 5 documente les interventions réalisées pendant l'évaluation et l'orientation des enfants en 2014. Rappelons que le but de l'évaluation en protection de la jeunesse est de statuer sur la véracité des faits signalés et sur le besoin de protection (le fait que la sécurité ou le développement soit compromis), alors que l'orientation vise à déterminer les mesures à prendre pour corriger la situation et le régime, volontaire ou judiciaire, à l'intérieur duquel ces mesures seront appliquées. Avant même que l'évaluation et l'orientation ne soient conclues, certains moyens peuvent être entrepris, par les services de protection ou par d'autres organismes, afin de protéger l'enfant. Les policiers, notamment, peuvent intervenir directement auprès de l'enfant et sa famille (en parallèle avec les services de protection) si une plainte leur est adressée, soit au sujet de la maltraitance de l'enfant ou de ses troubles de comportement, soit concernant la violence conjugale dans son milieu de vie. Les décisions et interventions examinées dans cette étude sont le placement de l'enfant, le recours au tribunal et l'intervention policière.

En 2014, pour 51 % des enfants évalués avec incident fondé, les intervenants ont déterminé que la situation compromettait la sécurité ou le développement de l'enfant, ce qui engendre habituellement la prise en charge de la situation par les services de protection (tableau 5-10).

Tableau 5-10 — Besoin de protection parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Besoin de protection	n	Taux p. 1 000	%
Non	8 295	5,45	49 %
Oui	8 676	5,70	51 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	11,16	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Le placement pendant l'évaluation ou l'orientation touche 19 % des enfants évalués avec d'incident fondé (tableau 5-11). Plus spécifiquement, 7 % des enfants évalués avec incident fondé sont confiés à une personne significative, 6 % sont hébergés en centre de réadaptation et 5 % sont placés en famille d'accueil. Dans ces résultats, lorsque l'enfant a connu plus d'un placement au cours de l'évaluation et l'orientation, seul le placement le plus intensif a été considéré.

Tableau 5-11 — Placement durant l'évaluation ou l'orientation chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Placement	n	Taux pour 1 000	%
Aucun placement	13 795	9,07	81 %
Au moins un placement	3 156	2,07	19 %
Type de milieu substitut (si placement)			
Famille d'accueil ou autre milieu de type familial	911	0,60	5 %
Centre de réadaptation ou en foyer de groupe	1 059	0,70	6 %
Personne significative	1 137	0,75	7 %
Milieu non spécifié	--	--	--
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 951	11,14	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 385 enfants évalués avec incident fondé en 2014 et comprenant des renseignements sur le placement. Lorsque l'enfant a connu plus d'un placement au cours de l'évaluation et l'orientation, le placement le plus intensif a été retenu.

-- n < 100.

Pendant l'évaluation ou l'orientation de l'enfant, il y a eu recours au tribunal pour 21 % des enfants évalués avec incident fondé (tableau 5-12).

Tableau 5-12 — Judiciarisation des services chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Judiciarisation	n	Taux pour 1 000	%
Non	13 439	8,83	79 %
Oui	3 533	2,32	21 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	11,16	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Le tableau 5-13, qui présente les résultats relatifs à l'intervention des policiers pour une plainte relative à de mauvais traitements, indique qu'il y a eu intervention policière pour 23 % des enfants évalués avec incident fondé et que pour 7 % des enfants, des accusations ont été portées avant la fin de l'évaluation ou de l'orientation. Pour ce qui est des interventions policières liées à la violence conjugale (tableau 5-14), elles touchent 17 % des enfants ayant un incident fondé et elles mènent à des accusations dans 7 % des cas.

Tableau 5-13 — Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement	n	Taux pour 1 000	%
Aucune intervention policière	13 043	8,57	77 %
Présence d'une intervention policière	3 899	2,56	23 %
Avancement de l'enquête (s'il y a lieu)			
Enquête en cours	1 172	0,77	7 %
Enquête complétée sans accusation	1 497	0,98	9 %
Accusation portée	1 230	0,81	7 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 942	11,14	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 384 enfants évalués avec en incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur l'intervention policière liée à la maltraitance.

Tableau 5-14 — Intervention policière liée à la violence conjugale parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Intervention policière liée à la violence conjugale	n	Taux pour 1 000	%
Aucune intervention policière	14 023	9,22	83 %
Présence d'une intervention policière	2912	1,91	17 %
Avancement de l'enquête (s'il y a lieu)			
Enquête en cours	626	0,41	4 %
Enquête complétée sans accusation	842	0,55	5 %
Accusation portée	1 111	0,73	7 %
Inconnu	333	0,22	2 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 935	11,13	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 383 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des informations sur les interventions policières liées à la violence conjugale.

CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS ÉVALUÉS AVEC INCIDENT FONDÉ EN 2014

Cette troisième section du chapitre 5 fournit une description des enfants évalués par les services de protection de la jeunesse en 2014 avec au moins un incident de maltraitance ou de troubles de comportement fondé. Les résultats relatifs à l'âge et au sexe de l'enfant, de même qu'aux catégories d'incident fondé, sont présentés à l'aide de taux populationnels et de pourcentages parmi l'ensemble des enfants évalués avec incident fondé. Les autres caractéristiques de l'enfant sont présentées exclusivement sous l'angle des pourcentages, ce qui permet de mettre l'accent sur l'importance relative de chacune des caractéristiques parmi l'ensemble des enfants évalués avec incident fondé.

La répartition des enfants évalués avec incident fondé en fonction de leur groupe d'âge et leur sexe est présentée dans le tableau 5-15. On constate que le taux d'enfants évalués avec incident fondé est le plus faible chez les nourrissons (7,6 pour mille) et il augmente graduellement en fonction de l'âge de l'enfant, pour atteindre 13,8 pour mille chez les enfants de 12 à 17 ans. Cette augmentation avec l'âge est similaire chez les garçons et les filles. Par contre, le taux est plus élevé chez les garçons que chez les filles, et ce, dans tous les groupes d'âge examinés.

Tableau 5-15 — Âge et sexe des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Évaluation avec incident fondé				
Âge de l'enfant	Sexe	n	Taux p. 1 000	%
0 – 2 ans	Filles	963	7,43	6 %
	Garçons	1 056	7,73	6 %
	F & G	2 019	7,58	12 %
3 – 5 ans	Filles	1 049	7,90	6 %
	Garçons	1 290	9,32	8 %
	F & G	2 339	8,63	14 %
6 – 11 ans	Filles	2 723	11,27	16 %
	Garçons	3 135	12,46	19 %
	F & G	5 858	11,88	35 %
12 – 17 ans	Filles	3 091	12,30	18 %
	Garçons	3 664	14,58	22 %
	F & G	6 755	13,77	40 %
0 – 17 ans	Filles	7 826	10,53	46 %
	Garçons	9 145	11,75	54 %
	Tous les enfants	16 791	11,16	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 387 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Le groupe d'âge et le sexe des enfants sont présentés au tableau 5-16 selon les catégories d'incidents fondés subies par l'enfant. En ce qui concerne l'**abus physique** fondé, il est le plus fréquent chez les garçons de 6 à 11 ans (4,4 pour mille) et chez ceux de 3 à 5 ans (3,5 pour mille). Pour tous les enfants de moins de 12 ans, l'abus physique semble toucher davantage les garçons que les filles, alors qu'on observe l'inverse chez les 12-17 ans : un taux d'abus physique plus élevé chez les adolescentes comparativement aux adolescents (2,6 pour mille chez les filles contre 2,1 pour mille chez les garçons). Le taux d'**abus sexuels** est le plus élevé chez les filles de 12 à 17 ans (1,3 pour mille) et chez celles de 6 à 11 ans (0,5 pour mille). La fréquence des abus sexuels dans tous les autres groupes d'âge et de sexe est en trop petits nombres pour permettre la production d'estimations annuelles fiables. La **négligence** touche en plus grand nombre les enfants de 6 à 11 ans (particulièrement les garçons soit 4,7 pour mille comparativement à 3,9 chez les filles) et

ceux de 12 à 17 ans (4,4 pour mille chez les garçons et 3,4 pour mille chez les filles). Le taux de **mauvais traitements psychologiques** est le plus élevé parmi les jeunes de 12 à 17 ans (2,6 pour mille chez les filles et 2,0 pour mille chez les garçons) et **l'exposition à la violence conjugale** est la plus fréquente chez les moins de deux ans (4,3 pour mille chez les filles et 4,2 pour mille chez les garçons). Les **troubles de comportement** sont observés principalement chez les 12-17 ans, particulièrement chez les adolescents (8,4 pour mille comparé à 5,9 pour mille chez les adolescentes). Un tableau plus détaillé présentant l'incidence selon l'âge en années et le sexe de l'enfant figure à l'annexe 9.

Tableau 5-16 — Âge et sexe des enfants évalués avec incident fondé selon la catégorie d'incident fondé au Québec en 2014[^]

Groupe d'âge	Sexe	Abus physique			Abus sexuel			Négligence		
		n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
0 – 2 ans	F	--	--	--	--	--	--	392	3,02	7 %
	G	145	1,06	4 %	--	--	--	374	2,74	7 %
	F & G	194	0,73	5 %	--	--	--	766	2,88	14 %
3 – 5 ans	F	244	1,84	6 %	--	--	--	349	2,63	6 %
	G	489	3,53	12 %	--	--	--	381	2,75	7 %
	F & G	733	2,70	18 %	--	--	--	730	2,69	13 %
6 – 11 ans	F	822	3,40	20 %	131	0,54	20 %	933	3,86	17 %
	G	1 111	4,41	28 %	--	--	--	1 175	4,67	21 %
	F & G	1 933	3,92	48 %	210	0,43	32 %	2 108	4,27	38 %
12 – 17 ans	F	624	2,61	16 %	300	1,25	46 %	813	3,40	15 %
	G	535	2,13	13 %	--	--	--	1 095	4,36	20 %
	F & G	1 159	2,36	29 %	334	0,68	51 %	1 908	3,89	35 %
0 – 17 ans	F	1 739	2,34	43 %	505	0,68	77 %	2 487	3,35	45 %
	G	2 281	2,93	57 %	151	0,19	23 %	3 025	3,89	55 %
	F & G	4 020	2,64	100 %	656	0,43	100 %	5 512	3,62	100 %
N d'enfants évalués avec incident fondé		4 020	2,64	100 %	656	0,43	100 %	5 512	3,62	100 %

Groupe d'âge	Sexe	Mauvais traitements psychologiques			Exposition à la violence conjugale			Troubles de comportement		
		n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
0 – 2 ans	F	--	--	--	559	4,31	13 %	--	--	--
	G	101	0,74	5 %	577	4,22	13 %	--	--	--
	F & G	188	0,71	9 %	1 136	4,27	26 %	--	--	--
3 – 5 ans	F	--	--	--	453	3,41	11 %	--	--	--
	G	101	0,73	5 %	494	3,57	11 %	--	--	--
	F & G	191	0,70	9 %	947	3,49	22 %	--	--	--

Groupe d'âge	Sexe	Mauvais traitements psychologiques			Exposition à la violence conjugale			Troubles de comportement		
		n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%	n	Taux p. 1 000	%
6 – 11 ans	F	357	1,48	16 %	775	3,21	18 %	--	--	--
	G	384	1,53	17 %	768	3,05	18 %	296	1,18	8 %
	F & G	741	1,50	33 %	1 543	3,13	36 %	381	0,77	10 %
12 – 17 ans	F	613	2,56	28 %	365	1,53	8 %	1 414	5,91	36 %
	G	493	1,96	22 %	318	1,27	7 %	2 103	8,37	54 %
	F & G	1 106	2,25	50 %	683	1,39	16 %	3 517	7,17	90 %
0 – 17 ans	F	1 147	1,54	52 %	2 152	2,90	50 %	1 499	2,02	38 %
	G	1 079	1,39	48 %	2 157	2,77	50 %	2 421	3,11	62 %
	F & G	2 226	1,46	100 %	4 309	2,83	100 %	3 920	2,58	100 %
N d'enfants évalués avec incident fondé		2 226	1,46	100 %	4 309	2,83	100 %	3 920	2,58	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

-- n < 100.

Le tableau 5-17 montre que pour 70 % des enfants évalués avec incident fondé, au moins une difficulté de fonctionnement a été notée (soupçonnée ou confirmée) par l'intervenant. Le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité représente le type de difficulté notée le plus souvent (33 %); il est suivi en ordre décroissant d'importance par la dépression, l'anxiété ou l'isolement (31 %), les difficultés scolaires (31 %), un problème d'attachement (19 %) et l'agressivité (16 %). D'autres difficultés de fonctionnement sont présentes chez ces enfants, mais dans des proportions moindres. C'est le cas notamment de l'incapacité d'atteindre les jalons du développement (14 %), les comportements autodestructeurs (13 %), la toxicomanie ou l'inhalation de solvants (13 %), et les pensées suicidaires (12 %).

Tableau 5-17 — Difficultés de fonctionnement confirmées et soupçonnées chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Difficultés de fonctionnement chez l'enfant	n	%
Aucune difficulté de fonctionnement	5 165	30 %
Au moins une difficulté de fonctionnement	11 807	70 %
Type de difficultés de fonctionnement		
Dépression/anxiété/isolement	5 328	31 %
Pensées suicidaires	2 044	12 %
Comportements autodestructeurs	2 269	13 %
Déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	5 677	33 %
Agressivité	2 732	16 %
Fugue (multiples incidents)	1 003	6 %
Comportements sexuels inappropriés	1 155	7 %

Difficultés de fonctionnement chez l'enfant	n	%
Démêlés avec la justice/cas actif LSJPA	878	5 %
Alcoolisme	490	3 %
Toxicomanie/inhalation de solvants	2 152	13 %
Trouble de l'attachement	3 158	19 %
Trouble du spectre de l'autisme/Syndrome d'Asperger	628	4 %
Déficience intellectuelle	721	4 %
Incapacité d'atteindre les jalons développementaux	2 305	14 %
Difficultés scolaires	5 279	31 %
Syndrome d'alcoolisme fœtal/effets de l'alcool sur le fœtus (SAF/EAF)	106	1 %
Tests de toxicologie positifs à la naissance	197	1 %
Déficience physique	288	2 %
Autres problèmes de fonctionnement	1 514	9 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014

Les données du tableau 5-18 indiquent que les enfants autochtones représentent 4 % de l'ensemble des enfants évalués avec incident fondé en 2014. La plupart des enfants autochtones font partie des Premières Nations inscrites. Les autres enfants autochtones sont de Première Nations non-inscrites, des Inuits ou des Métis.

Tableau 5-18 — Ascendance autochtone des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014⁴

Ascendance autochtone	n	%
Premières Nations, Indiens inscrits	510	3 %
Autres ascendances autochtones	158	0 %
Sous-total : tous les Autochtones	668	4 %
Non autochtones	16 289	96 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 958	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 386 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur l'ascendance autochtone.

Note : Les effectifs de population pour les enfants autochtones ne sont pas disponibles⁴.

Parmi l'ensemble des enfants évalués avec incident fondé, un peu plus de la moitié (57 %) n'ont fait l'objet d'aucune évaluation en protection de la jeunesse antérieurement à celle ciblée dans l'ÉIQ (tableau 5-19). Une portion de 22 % des enfants a une seule évaluation antérieure à celle ciblée dans l'ÉIQ-2014, alors que 21 % ont au moins deux évaluations antérieures. Précisons que cette variable considère toutes les évaluations antérieures, peu importe la véracité des faits.

⁴ Les régions du Nunavik et des Terres-Cries-de-la-Baie-James ne sont pas couvertes par l'ÉIQ.

Tableau 5-19 — Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Nombre d'évaluations antérieures	n	%
Aucune évaluation antérieure	9 591	57 %
Une seule évaluation antérieure	3 722	22 %
Deux évaluations antérieures	1 883	11 %
Trois évaluations antérieures	861	5 %
Quatre évaluations antérieures ou plus	915	5 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU DE VIE DES ENFANTS ÉVALUÉS AVEC INCIDENT FONDÉ EN 2014

Jusqu'à deux figures parentales cohabitant avec l'enfant pouvaient être documentées dans l'étude. Cette section décrit d'abord les caractéristiques de base de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé, puis celles de la seconde, lorsqu'il y en a une. Elle fournit ensuite un portrait plus large du milieu de vie dans lequel vivent les enfants évalués avec incident fondé.

Le nombre de figures parentales cohabitant avec les enfants évalués avec incident fondé en 2014 est présenté au tableau 5-20. On constate que 52 % des enfants vivent avec une seule figure parentale et que 47 % des enfants vivent avec deux figures parentales. Une très faible proportion des enfants (1 %) n'ont aucune figure parentale cohabitante : il s'agit d'enfants déjà émancipés au moment du signalement.

Tableau 5-20 — Nombre de figures parentales cohabitant avec les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Nombre de figures parentales cohabitantes	n	%
Aucune figure parentale cohabitante (enfant émancipé)	113	1 %
Une seule figure parentale cohabitante	8 839	52 %
Deux figures parentales cohabitantes	8 020	47 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

-- n < 100.

Première figure parentale

La majorité (81 %) des enfants évalués avec incident fondé et vivant avec au moins une figure parentale avaient leur mère comme première figure parentale (tableau 5-21). Le père était identifié comme première figure parentale pour 16 % des enfants évalués avec

incident fondé vivant avec au moins une figure parentale. Les autres enfants ont soit un grand-parent, un parent d'accueil, ou un autre adulte comme première figure parentale.

Tableau 5-21 — Relation entre l'enfant et la première figure parentale parmi les enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014[^]

Relation entre la première figure et l'enfant	n	%
Mère biologique	13 613	81 %
Père biologique	2 619	16 %
Conjoint(s) du parent	--	--
Parent d'accueil	111	1 %
Parent adoptif	--	--
Grands-parents	220	1 %
Autre	237	1 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale	16 858	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 372 enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale en 2014.

-- n < 100.

Le tableau 5-22 indique que pour 85 % des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale, la première figure est une femme (qui peut être la mère biologique, la mère d'accueil, la mère adoptive, une grand-mère ou autre). La plupart des enfants vivent avec une première figure parentale âgée entre 22 et 50 ans. Seulement 3 % des enfants ont une première figure parentale âgée de 21 ans ou moins et 5 % des enfants ont une première figure parentale âgée de 51 ans ou plus.

Tableau 5-22 — Âge et sexe de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014[^]

Âge première figure	Sexe première figure	n	%
<16 ans	Femme	--	--
	Homme	--	--
16 – 18 ans	Femme	--	--
	Homme	--	--
19 – 21 ans	Femme	327	2 %
	Homme	--	--
22 – 30 ans	Femme	2 658	18 %
	Homme	140	1 %
31 – 40 ans	Femme	6 049	41 %
	Homme	925	6 %
41 – 50 ans	Femme	2 736	19 %

Âge première figure	Sexe première figure	n	%
51 – 60 ans	Homme	907	6 %
	Femme	457	3 %
>60 ans	Homme	225	2 %
	Femme	--	--
Total	Homme	--	--
	Femme	12 390	85 %
		2 241	15 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale		14 631	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 073 enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale en 2014, comprenant des renseignements relatifs à l'âge et au sexe de la première figure parentale.

-- n < 100.

Le tableau 5-23 montre que 65 % des enfants évalués avec incident fondé vivaient avec une première figure parentale présentant au moins une difficulté de fonctionnement confirmée ou soupçonnée par l'intervenant. Les difficultés les plus fréquemment notées sont le manque de soutien social (35 %), le fait d'être victime de violence conjugale (26 %), les problèmes de santé mentale (25 %), la toxicomanie (13 %) et le fait d'être auteur de violence conjugale (12 %).

Tableau 5-23 — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014[^]

Difficultés de fonctionnement chez la première figure	n	%
Aucune difficulté de fonctionnement	6 006	35 %
Au moins une difficulté de fonctionnement	10 965	65 %
Type de difficultés de fonctionnement		
Alcoolisme	1 481	9 %
Toxicomanie/inhalation de solvants	2 148	13 %
Déficience intellectuelle	424	3 %
Problèmes de santé mentale	4 151	25 %
Problèmes de santé physique	1 525	9 %
Manque de soutien social	5 822	35 %
Victime de violence conjugale	4 345	26 %
Auteur de violence conjugale	1 983	12 %
A déjà vécu en famille d'accueil/foyer de groupe	1 449	9 %
Autres	654	4 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale	16 858	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

Difficultés de fonctionnement chez la première figure	n	%
---	---	---

^ Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur les difficultés de fonctionnement de la première figure parentale. Les pourcentages ne s'additionnent pas puisque les intervenants pouvaient indiquer plus d'une difficulté pour la première figure.

Pour 41 % des enfants évalués avec incident fondé, la source de revenus de la première figure parentale est un emploi à temps plein (tableau 5-24). Pour 40 % des enfants, la première figure parentale avait comme principale source de revenus des prestations d'aide sociale, d'assurance-emploi ou d'autres programmes sociaux. La première figure cumulait plusieurs emplois à temps partiel ou saisonnier pour 9 % des enfants, alors que 6 % vivent avec une première figure parentale n'ayant aucune source de revenus nommée par l'intervenant.

Tableau 5-24 — Source de revenus de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014[^]

Source de revenus de la première figure	n	%
Emploi à temps plein	6 947	41 %
Emploi temps partiel/plusieurs emplois/saisonnier	1 446	9 %
Aide sociale/assurance-emploi/autres prestations	6 701	40 %
Inconnue	744	4 %
Aucune source de revenus connue	1 021	6 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale	16 858	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 372 enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale en 2014 et comprenant des renseignements sur la source de revenus de la première figure.

Le tableau 5-25 décrit la coopération des premières figures parentales des enfants évalués avec incident fondé. Il montre que pour 93 % de ces enfants, la première figure parentale a coopéré avec l'intervenant lors de l'évaluation. Inversement, pour 7 % des enfants la première figure parentale n'était pas coopérante.

Tableau 5-25 — Coopération de la première figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale au Québec en 2014[^]

Coopération de la première figure	n	%
Coopérative	15 696	93 %
Non coopérative	1 106	7 %
Non contactée	--	--
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale	16 844	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 370 enfants évalués avec incident fondé vivant avec au moins une figure parentale en 2014.

-- n < 100.

Seconde figure parentale

Une portion de 47 % des enfants évalués avec incident fondé, soit 8 020 enfants, vit avec une seconde figure parentale documentée dans l'étude (tableau 5-26). Pour 66 % de ces enfants, il s'agit du père biologique et pour 21 %, il s'agit du (ou de la) conjoint(e) du parent biologique. La seconde figure parentale est majoritairement un homme âgé entre 31 et 50 ans (tableau 5-27).

Tableau 5-26 — Relation entre l'enfant évalué et la seconde figure parentale parmi les enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014[^]

Relation entre la seconde figure et l'enfant	n	%
Mère biologique	650	8 %
Père biologique	5 303	66 %
Conjoint(s) du parent	1 721	21 %
Parent d'accueil	--	--
Parent adoptif	--	--
Grands-parents	178	2 %
Autre	--	--
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales	8 020	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 1 127 enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales en 2014.

-- n < 100.

Tableau 5-27 — Âge et sexe de la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014[^]

Âge de la seconde figure	Sexe de la seconde figure	n	%
<16 ans	Femme	--	--
	Homme	--	--
16 – 18 ans	Femme	--	--
	Homme	--	--
19 – 21 ans	Femme	--	--
	Homme	--	--
22 – 30 ans	Femme	199	3 %
	Homme	944	14 %
31 – 40 ans	Femme	394	6 %
	Homme	2 176	33 %
41 – 50 ans	Femme	242	4 %

	Homme	1 719	26 %
51 – 60 ans	Femme	--	--
	Homme	657	10 %
>60 ans	Femme	--	--
	Homme	--	--
Total	Femme	907	14 %
	Homme	5 651	86 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales		6 558	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 921 enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales en 2014 et comprenant des renseignements sur l'âge et le sexe de la seconde figure parentale.

-- n < 100.

Pour 61 % des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales, la seconde figure présente au moins une difficulté de fonctionnement notée (confirmée ou soupçonnée) par l'intervenant (tableau 5-28). Les difficultés les plus fréquentes sont le fait d'être auteur de violence conjugale (30 %), le manque de soutien social (28 %), la toxicomanie (19 %), l'alcoolisme et les problèmes de santé mentale (13 % chacun), de même que le fait d'être victime de violence conjugale.

Tableau 5-28 — Difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées chez la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014[^]

Difficultés de fonctionnement chez la seconde figure	n	%
Aucune difficulté de fonctionnement	3 164	39 %
Au moins une difficulté de fonctionnement	4 856	61 %
Type de difficultés de fonctionnement		
Alcoolisme	1 064	13 %
Toxicomanie/inhalation de solvants	1 519	19 %
Déficiences intellectuelles	178	2 %
Problèmes de santé mentale	1 031	13 %
Problèmes de santé physique	472	6 %
Manque de soutien social	2 285	28 %
Victime de violence conjugale	999	12 %
Auteur de violence conjugale	2 377	30 %
À déjà vécu en famille d'accueil/foyer de groupe	589	7 %
Autres	297	4 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales	8 020	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 1 127 enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales en 2014.

La principale source de revenus de la seconde figure parentale est un emploi à temps plein pour 58 % des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales (tableau 5-29). Pour 24 % des enfants, la seconde figure parentale vivait principalement de prestations d'aide sociale, d'assurance-emploi ou d'autres programmes sociaux. Une portion de 9 % des enfants évalués avec incident fondé vivait avec une seconde figure qui cumulait plusieurs emplois à temps partiel ou saisonnier et 6 % vivaient avec une seconde figure parentale n'ayant aucune source de revenus nommée par l'intervenant.

Tableau 5-29 — Source de revenus de la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014[^]

Source de revenus de la seconde figure	n	%
Emploi à temps plein	4 661	58 %
Emploi temps partiel/plusieurs emplois/saisonnier	691	9 %
Aide sociale/assurance-emploi/autres prestations	1 948	24 %
Inconnue	457	6 %
Aucune source de revenus connue	263	3 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales	8 020	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 1 127 enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales en 2014 et comprenant des renseignements sur la source de revenus de la seconde figure.

Le tableau 5-30 montre que pour 89 % des enfants évalués avec incident fondé, la seconde figure parentale a coopéré avec l'intervenant lors de l'évaluation alors que pour 8 % des enfants la seconde figure parentale n'a pas coopéré. Une très faible portion des enfants (3 %) vivaient avec une seconde figure parentale n'ayant pas été contactée par l'intervenant.

Tableau 5-30 — Coopération de la seconde figure parentale des enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales au Québec en 2014[^]

Coopération de la seconde figure	n	%
Coopérative	7 117	89 %
Non coopérative	623	8 %
Non contactée	280	3 %
N d'enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales	8 020	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 1 127 enfants évalués avec incident fondé vivant avec deux figures parentales en 2014.

-- n < 100.

Autres caractéristiques du milieu de vie

Cette dernière partie du chapitre 5 décrit les autres caractéristiques du milieu de vie des enfants évalués avec incident fondé au moment du signalement. Selon le tableau 5-31, la moitié des enfants vivent avec un seul parent biologique (50 %) et 35 % vivent avec leurs deux parents biologiques au moment du signalement. Une portion de 10 % des enfants vit dans une famille recomposée, soit avec l'un des parents biologiques et son (sa) conjoint(e). Les autres enfants (5 %) vivent dans des ménages atypiques, composés notamment de grands-parents, de parents d'accueil ou d'oncles et de tantes, avec ou sans parent biologique.

Tableau 5-31 — Composition du milieu de vie des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Composition du milieu de vie	n	%
Les deux parents biologiques	5 905	35 %
Un parent biologique avec un partenaire	1 721	10 %
Un parent biologique seul	8 439	50 %
Autre composition	908	5 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur la composition du milieu.

Le nombre d'autres enfants (19 ans ou moins) qui cohabitent avec l'enfant évalué est présenté au tableau 5-32. Un peu moins du tiers des enfants évalués avec incident fondé ne vit avec aucun autre enfant, un peu plus du tiers vit avec un seul autre enfant et le tiers restant vit avec plusieurs autres enfants. Le tableau 5-33 montre que 5 % des enfants évalués avec incident fondé vivent dans un logement qualifié de surpeuplé par l'intervenant.

Tableau 5-32 — Nombre d'enfants cohabitant avec les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Nombre d'enfants cohabitant avec l'enfant évalué	n	%
Aucun autre enfant cohabitant	4 865	29 %
Un seul autre enfant cohabitant	5 822	34 %
Deux autres enfants cohabitants	3 700	22 %
Trois autres enfants cohabitants	1 622	10 %
Quatre autres enfants cohabitants	540	3 %
Cinq autres enfants ou plus cohabitants	423	2 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Tableau 5-33 — Surpeuplement du logement dans lequel vivent les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Logement surpeuplé	n	%
Non	15 754	94 %
Oui	887	5 %
Inconnu	199	1 %
N d'enfants évalués incident fondé	16 840	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 370 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur le surpeuplement.

Au moment de l'évaluation, 12 % des enfants évalués avec incident fondé vivaient dans un ménage qui, de l'avis de l'intervenant, manquait régulièrement d'argent pour combler les besoins de base de la famille (tableau 5-34).

Tableau 5-34 — Manque régulier d'argent pour les besoins de base parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Manque régulier d'argent pour les besoins de base	n	%
Non	14 394	85 %
Oui	1 970	12 %
Inconnu	607	3 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Un peu plus de la moitié (55 %) des enfants évalués avec incident fondé vivent dans un logement loué (tableau 5-35), alors que 34 % vivent dans un logement appartenant aux occupants. Les autres vivent dans des logements alternatifs, comme le logement subventionné (HLM), le logement de bande autochtone ou un autre type de logement.

Tableau 5-35 — Type de logement dans lequel habitent les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Type de logement	n	%
Logement appartenant aux occupants	5 711	34 %
Logement locatif	9 352	55 %
Logement public	746	4 %
Logement de bande autochtone	176	1 %
Refuge/hôtel	--	--
Autre	440	3 %
Inconnu	523	3 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

Type de logement	n	%
------------------	---	---

-- n < 100.

Il y a présence d'au moins un danger dans le logement de 10 % des enfants évalués avec incident fondé en 2014 (tableau 5-36). Il s'agit principalement de l'accessibilité de drogues ou d'accessoires servant à la consommer (4 %), de dangers non spécifiés représentant des risques de blessures ou des risques pour la santé (4 %), de moisissures (3 %), de température inadéquate (3 %) ou d'infestations de parasites (3 %).

Tableau 5-36 — Présence de dangers dans le logement des enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Présence de dangers dans le logement	n	%
Aucune exposition à des dangers dans le logement	15 215	90 %
Au moins un danger dans le logement	1 756	10 %
Types de dangers dans le logement		
Moisissures	516	3 %
Verre brisé	114	1 %
Température inadéquate	532	3 %
Armes accessibles	--	--
Drogues ou accessoires facilitant la consommation de drogues accessibles	604	4 %
Produits dangereux	239	1 %
Risque d'incendie ou problèmes électriques	288	2 %
Infestation de parasites	429	3 %
Autres dangers pour les blessures et la santé dans le logement	683	4 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014. Les pourcentages ne s'additionnent pas, car plus d'un danger pouvait être documenté.

-- n < 100.

Le tableau 5-37 indique que 63 % des enfants évalués avec incident fondé n'ont vécu aucun déménagement dans les 12 mois précédant l'évaluation. Vingt et un pour cent ont connu un seul déménagement au cours de cette période et 16 % ont déménagé deux fois ou plus.

Tableau 5-37 — Déménagement de la famille dans les 12 mois qui précèdent l'évaluation parmi les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Nombre de déménagement 12 derniers mois	n	%
Aucun déménagement	10 673	63 %
Un déménagement	3 504	21 %
Deux déménagements	1 220	7 %
Trois déménagements ou plus	749	4 %

Nombre de déménagement 12 derniers mois	n	%
Inconnu	825	5 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 972	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 388 enfants évalués avec incident fondé en 2014.

La garde ou les droits de visite de 15 % des enfants évalués avec incident fondé étaient l'objet d'un litige au moment du signalement (tableau 5-38).

Tableau 5-38 — Présence d'un conflit de garde concernant les enfants évalués avec incident fondé au Québec en 2014[^]

Conflit de garde	n	%
Non	14 234	84 %
Oui	2 541	15 %
Inconnu	113	1 %
N d'enfants évalués avec incident fondé	16 887	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 2 376 enfants évalués avec incident fondé en 2014 comprenant des renseignements sur le conflit de garde.

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Au Québec en 2014, on estime que **11,2 enfants pour mille** étaient évalués par les services de protection avec au moins une catégorie d'incident fondé. Ce taux est inférieur à celui qui est rapporté en Ontario en 2013, qui est de 18,3 pour mille (Fallon et coll., 2015). En dehors du Canada, les rares estimations d'incidence de la maltraitance connue des services de protection sont dérivées de données clinico-administratives et elles sont légèrement plus faibles que le taux observé au Québec. Ainsi, le gouvernement fédéral étatsunien rapporte en 2014-15 un taux de 9,4 enfants victimes de maltraitance pour mille enfants dans la population (U.S. Department of Health and Human Services, 2016). En Australie, le taux d'enfants avec incident fondé est de 8 pour mille en 2014 (Australian Institute of Health and Welfare, 2017). Bien que les systèmes de protection des provinces canadiennes, des États-Unis et de l'Australie partagent des points communs, les différences observées entre les taux doivent être interprétées avec **prudence** (Fallon et coll., 2012). Entre autres, le taux québécois estimé dans le présent chapitre tient compte des situations de troubles de comportement, un motif de protection qui n'est pas considéré dans les autres études, car il ne fait pas partie des situations couvertes par la législation en vigueur. D'autres facteurs contextuels d'ordre législatif, organisationnel ou social, notamment, peuvent également contribuer aux différences observées entre les différentes régions du monde.

La présente étude indique que les différentes **catégories d'incident fondé** varient considérablement en fréquence. Parmi l'ensemble des enfants de 0 à 17 ans, la négligence arrive au premier rang. L'exposition à la violence conjugale, l'abus physique et les troubles de comportement ne suivent pas loin avec des fréquences similaires alors que les mauvais traitements psychologiques et l'abus sexuel sont moins fréquents. L'exposition à la violence conjugale est souvent considérée comme une forme indirecte de maltraitance psychologique. Lorsque pris ensemble, les mauvais traitements psychologiques et l'exposition à la violence conjugale surpassent la négligence en fréquence, même en ne considérant qu'une seule fois les enfants qui subissent les deux formes (résultat non présenté dans ce rapport). Toutes catégories confondues, les trois types d'incidents les plus fréquents sont de frapper avec la main, le défaut de superviser pouvant entraîner un préjudice physique et l'exposition à la violence conjugale psychologique.

La fréquence de chaque catégorie d'incident fondé varie selon **l'âge** de l'enfant. L'exposition à la violence conjugale est surtout présente chez les nourrissons et les enfants âgés de 3 à 5 ans, alors que les troubles de comportement, les mauvais traitements psychologiques et l'abus sexuel concernent davantage les adolescents(es). Quant à l'abus physique et la négligence, ils touchent principalement les 6 à 11 ans. La fréquence plus élevée de l'exposition à la violence conjugale parmi les tout-petits pourrait s'expliquer en partie par le stress plus important qui caractérise parfois les familles avec de jeunes enfants ou encore par le fait qu'on les perçoit comme étant plus vulnérables à ce type de maltraitance comparativement aux plus vieux, qui sont d'ailleurs plus représentés dans les formes directes de maltraitance psychologique.

L'ÉIQ permet de qualifier davantage les incidents fondés, les décisions qu'ils ont commandées et les enfants concernés. Certaines dimensions mesurées dans l'étude suggèrent que **les situations gravement détériorées ne font pas majorité**. Ainsi, la plupart des enfants n'ont qu'une seule catégorie d'incident fondé et n'ont pas de blessure ou autre atteinte physique en lien avec ces incidents. Les blessures sont plus fréquentes dans les situations où un abus physique est fondé comparativement aux autres catégories d'incident fondé. La moitié des enfants sont considérés à l'issue du processus d'évaluation comme étant en besoin de protection, ce qui veut dire que pour l'autre moitié, la prise en charge de la situation par les services de protection n'était pas nécessaire et l'enfant et sa famille ont été dirigés vers d'autres ressources d'aide. Un enfant avec incident fondé sur cinq voit sa situation amenée devant le tribunal de la jeunesse et une proportion similaire sera placée en milieu substitut pendant l'évaluation ou l'orientation. Ce taux de placement ne tient toutefois pas compte des placements qui surviennent plus tard dans le processus de protection, après une tentative de maintien dans le milieu.

D'autres résultats sont par ailleurs préoccupants. Les **séquelles psychologiques** sont très répandues, particulièrement lorsqu'un abus sexuel est fondé. La grande majorité des enfants avec incident fondé ont vécu au moins une catégorie d'incident de manière **répétée** (par opposition à isolée) et cette chronicité est généralisée dans les situations de troubles de comportement et de mauvais traitements psychologiques. Près du trois quarts des enfants présentent au moins une **difficulté de fonctionnement** confirmée ou soupçonnée par l'intervenant, les plus fréquentes étant le trouble du déficit de l'attention, la dépression/anxiété/repli sur soi et les difficultés scolaires. Chacune de ces difficultés affecte le tiers des enfants avec incident fondé. On peut présumer que la fréquence des difficultés de fonctionnement documentées dans l'ÉIQ ne représente pas toutes les difficultés réellement vécues par les enfants. D'une part, rappelons qu'il s'agit des difficultés observées pendant le processus d'évaluation en protection de la jeunesse. Bien que cette procédure inclus une appréciation de la vulnérabilité de l'enfant par des intervenants formés à cette tâche, qui en vertu de la LPJ ont un pouvoir d'enquête leur donnant accès aux dossiers scolaires et psychosociaux des enfants, elle doit s'opérer à l'intérieur d'un cours délai imposé par la LPJ. La prévalence des difficultés de fonctionnement serait possiblement plus élevée si on questionnait les intervenants responsables de l'application des mesures quelques mois après le début de la prise en charge. Certains problèmes peuvent apparaître bien après l'épisode de maltraitance, comme des problèmes d'attachement tributaires d'une situation de négligence ou les difficultés scolaires découlant d'abus physiques. Il est également probable que cette **sous-détection des difficultés de fonctionnement de l'enfant soit plus importante chez les tout-petits** en raison des défis que pose le dépistage des atteintes au développement de l'enfant en bas âge (Fallon et coll., 2013a; Fallon et coll., 2013b; Jenkins et Filippelli, 2016). En ce sens, une analyse secondaire des données de l'ÉIQ-2014 portant spécifiquement sur les enfants de 0 à 5 ans indique que bien qu'ils soient tout aussi nombreux que les plus vieux à présenter des blessures, les intervenants rapportent moins souvent de séquelles psychologiques pour eux (Hélie et Clément, 2016). Enfin, notons qu'une portion considérable des enfants (un peu moins de la moitié) sont connus pour avoir déjà fait l'objet d'une évaluation par les services de protection. Ce constat peut sembler préoccupant en regard de l'engorgement parfois observé dans les services de protection, notamment à l'étape de l'évaluation des signalements. Dans certaines situations, **plusieurs évaluations** peuvent être nécessaires afin d'amasser une preuve suffisante pour statuer sur la confirmation des faits. Des analyses plus poussées doivent être réalisées afin de déterminer si la preuve est difficile à documenter en raison de la complexité de la situation ou en raison d'un manque de formation des intervenants. Quoi qu'il en soit, la fréquence observée des antécédents de services dans la présente étude fait écho aux résultats rapportés dans d'autres études québécoises sur la récurrence des signalements

en protection de la jeunesse. Selon ces travaux, le risque de signalement avec incident fondé dans les cinq années qui suivent la fermeture d'une prise en charge varie entre 33 % et 36 % selon les cohortes provinciales examinées (Hélie et coll., 2014; Hélie et coll., 2013).

Pour terminer, mentionnons que plusieurs caractéristiques des **milieux de vie** des enfants traduisent une certaine vulnérabilité. La moitié des enfants évalués avec incident fondé vivent dans une famille monoparentale. À titre de comparaison, le recensement de 2011 indique que 26 % des familles avec enfants de 24 ans et moins étaient de type monoparental (Institut de la statistique du Québec, 2013). Par ailleurs, bien que la grande majorité des figures parentales coopèrent avec les services de protection, près du deux tiers présentent des difficultés de fonctionnement, confirmées ou soupçonnées. Le manque de soutien social, le fait d'être victime de violence conjugale et les problèmes de santé mentale sont les difficultés observées le plus fréquemment chez les figures parentales. La moitié des enfants ont une première figure n'ayant pas de revenu d'emploi au moment du signalement et il arrive souvent que la seconde figure parentale, lorsqu'il y en a une, soit dans la même situation. Les problèmes de logement suivants touchent chacun environ 10 à 12 % des enfants : la présence de dangers, le manque d'argent régulier pour subvenir aux besoins de base et plusieurs déménagements dans la dernière année.

Chapitre 6 – Portrait des enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014

Ce dernier chapitre de résultats présente le portrait des enfants évalués avec un ou plusieurs risques fondés (sans aucun incident de maltraitance ou de troubles de comportement fondé) au Québec en 2014. Même si en théorie, ces enfants n’ont pas subi d’incident de maltraitance, le risque de maltraitance auquel ils sont exposés peut les placer en besoin de protection et ainsi nécessiter des interventions de la part des services de protection. Les résultats de ce chapitre portent donc sur le sous-échantillon de 523 enfants évalués avec risque sérieux de maltraitance sans incident en 2014, pour une estimation annuelle de 3 668 enfants.

Les résultats sont principalement rapportés en termes de pourcentages, ce qui permet de mettre l’accent sur l’importance relative de chacune des caractéristiques étudiées parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident. Les taux, qui permettent d’apprécier l’incidence de chaque caractéristique étudiée parmi les enfants de la population générale, sont inscrits à titre indicatif dans les tableaux.

Comme décrit dans le tableau 6-1, le taux d’enfants évalués avec risque fondé sans incident correspond à 2,4 enfants pour mille dans la population du Québec en 2014. La catégorie de risque la plus fréquente est le risque de négligence (60 %), suivie par le risque d’abus physique (25 %) et finalement, le risque d’abus sexuel (14 %).

Tableau 6-1 — Catégories de risque fondé parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Catégorie de risque fondé	n	Taux p. 1 000	%
Risque d’abus physique	961	0,63	25 %
Risque d’abus sexuel	553	0,36	14 %
Risque de négligence	2 314	1,52	60 %
N d’enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d’incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014. Les n ne s’additionnent pas, car plus d’une catégorie de risque fondé pouvait être documentée pour chaque enfant.

Le tableau 6-2 présente la répartition des enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014, en fonction de leur groupe d’âge. On constate que les enfants âgés de 0-2 ans et ceux de 6-11 ans représentent chacun 32 % de l’ensemble des enfants évalués avec risque fondé. Les deux autres groupes d’âge sont un peu moins importants en proportion, soit 20 % pour les enfants âgés de 3-5 ans et 17 % pour les jeunes de 12-17 ans. Le taux

d'incidence d'enfants évalués avec risque fondé est le plus élevé parmi les 0-2 ans (4,3 pour mille).

Tableau 6-2 — Âge des enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Âge	n	Taux p. 1 000	%
0-2 ans	1 156	4,34	32 %
3-5 ans	722	2,66	20 %
6-11 ans	1 161	2,35	32 %
12-17 ans	630	1,28	17 %
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014.

Le tableau 6-3 montre que l'ensemble des enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014 est constitué à 51 % de garçons et 49 % de filles.

Tableau 6-3 — Sexe des enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Sexe	n	Taux p. 1 000	%
Garçons	1 886	2,42	51 %
Filles	1 782	2,40	49 %
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014.

Au moins une difficulté de fonctionnement est confirmée ou soupçonnée par l'intervenant pour 39 % des enfants évalués avec risque fondé (tableau 6-4). Les difficultés les plus fréquentes sont les difficultés scolaires et le déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, qui touchent respectivement 17 % et 16 % des enfants évalués avec risque fondé. Plusieurs types de difficultés sont observés pour un trop petit nombre d'enfants pour permettre de produire des estimations annuelles fiables.

Tableau 6-4 — Difficultés de fonctionnement confirmées et soupçonnées chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Difficultés de fonctionnement chez l'enfant	n	%
Aucune difficulté de fonctionnement	2 232	61 %
Au moins une difficulté de fonctionnement	1 436	39 %

Type de difficultés de fonctionnement

Difficultés de fonctionnement chez l'enfant	n	%
Dépression/anxiété/isolement	418	11 %
Pensées suicidaires	--	--
Comportements autodestructeurs	--	--
Déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité	578	16 %
Agressivité	--	--
Fugue (multiples incidents)	--	--
Comportements sexuels inappropriés	--	--
Démêlés avec la justice/cas actif LSJPA	--	--
Alcoolisme	--	--
Toxicomanie/inhalation de solvants	--	--
Trouble de l'attachement	385	10 %
Trouble du spectre de l'autisme/Syndrome d'Asperger	100	3 %
Déficience intellectuelle	105	3 %
Incapacité d'atteindre les jalons développementaux	436	12 %
Difficultés scolaires	634	17 %
Syndrome d'alcoolisme fœtal/effets de l'alcool sur le fœtus (SAF/EAF)	--	--
Tests de toxicologie positifs à la naissance	--	--
Déficience physique	--	--
Autres problèmes de fonctionnement	--	--
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé en 2014.

-- n < 100.

À l'instar des catégories d'incidents fondés présentées aux chapitres précédents, jusqu'à trois catégories de risque fondé peuvent être documentées dans l'étude. Le cumul de différentes catégories de risques fondés sans incident au Québec en 2014 est présenté au tableau 6-5. On constate que la majorité des enfants évalués avec risque fondé ont une seule catégorie de risque fondé (96 %), alors que 4 % des enfants ont deux catégories de risque fondé.

Tableau 6-5 — Nombre de catégories de risques fondés chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Nombre de catégories de risque fondé	n	Taux p. 1 000	%
1	3 509	2,31	96 %
2	159	0,10	4 %
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

^ Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014.

Comme l'indique le tableau 6-6, les nombres d'enfants évalués avec risque fondé ayant des blessures et nécessitant des soins médicaux concernant ces blessures sont trop faibles pour permettre de produire des estimations annuelles fiables.

Tableau 6-6 — Présence de blessures physiques et soins médicaux requis chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Présence de blessures physiques et soins médicaux requis	n	Taux p. 1 000	%
Aucune blessure physique	3 627	2,38	99 %
Au moins un type de blessure	--	--	--
Blessures sans soin médical requis	--	--	--
Blessures avec soins médicaux requis	--	--	--
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014.

-- n < 100.

Des séquelles psychologiques peuvent découler des risques de maltraitance fondés sans incident (tableau 6-7). La proportion des enfants évalués avec risque fondé qui présentent des séquelles psychologiques, telles que notées par l'intervenant durant l'évaluation, est de 8 % en 2014. Le nombre d'enfants évalués avec risque fondé ayant besoin de soins relativement à des séquelles psychologiques est trop faible pour permettre la production d'estimations annuelles fiables.

Tableau 6-7 — Présence de séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Séquelles psychologiques et soins thérapeutiques requis	n	Taux p. 1 000	%
Aucune séquelle psychologique	3 203	2,11	92 %
Avec séquelles psychologiques	276	0,18	8 %
Séquelles sans soin requis	188	0,12	5 %
Séquelles avec soin requis	--	--	--
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 479	2,29	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 497 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014 comprenant des renseignements sur les séquelles.

-- n < 100.

Une proportion de 64 % des enfants évalués avec risque fondé n'avait aucune évaluation antérieure au moment de l'évaluation ciblée dans l'étude (tableau 6-8). Vingt pour cent

des enfants en avaient une seule et 17 % en cumulaient plusieurs. Toutes les évaluations antérieures sont considérées ici, peu importe la véracité des faits évalués.

Tableau 6-8 — Nombre d'évaluations antérieures chez les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Nombre d'évaluations antérieures	n	%
Aucune évaluation antérieure	2 330	64 %
Une seule évaluation antérieure	730	20 %
Deux évaluations antérieures	350	10 %
Trois évaluations antérieures	104	3 %
Quatre évaluations antérieures ou plus	154	4 %
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	100 %

Étude d'incidence québécoise des situations évaluées en protection de la jeunesse – 2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé en 2014.

Comme l'indique le tableau 6-9, les enfants évalués avec risque fondé sont le plus souvent signalés par des professionnels dans l'exercice de leurs fonctions (80 %). Il s'agit principalement d'employés des services de protection (21 %), des corps policiers (19 %) et des services de santé communautaire (CLSC), des services sociaux, d'autres organismes et établissements (18 %). Une proportion de 19 % est signalée par des non professionnels, dont un membre de la famille (9 %).

Tableau 6-9 — Source de signalement parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Source de signalement	n	Taux p. 1 000	%
Non professionnelle	701	0,46	19 %
Parent	214	0,14	6 %
Enfant évalué	--	--	--
Membre de la famille	313	0,21	9 %
Voisins/connaissances	161	0,11	4 %
Professionnelle	2 911	1,91	80 %
Services de santé comm. et sociaux	643	0,42	18 %
Hôpitaux (tout membre du personnel)	474	0,31	13 %
Milieu scolaire	329	0,22	9 %
Service de protection de l'enfance (inclut FA)	760	0,50	21 %
Garderie	--	--	--
Policier	682	0,45	19 %
Anonyme/autre	--	--	0 %
Anonymes	--	--	--
Autres	--	--	--
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 626	2,38	100 %

Source de signalement	n	Taux p. 1 000	%
-----------------------	---	------------------	---

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 517 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014 comprenant des renseignements sur la source de signalement.

-- n < 100.

Il y a 40 % des enfants évalués avec risque fondé qui sont en besoin de protection selon l'intervenant (tableau 6-10). Autrement dit, à l'issue de l'évaluation, l'intervenant a statué que la sécurité ou le développement de l'enfant était compromis par la situation et donc que l'enfant était en besoin de protection.

Tableau 6-10 – Besoin de protection avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Besoin de protection	n	Taux p. 1 000	%
Non	2 202	1,45	60 %
Oui	1 466	0,96	40 %
N total d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014.

Le pourcentage d'enfants placés dans l'un ou l'autre des différents types de milieux substituts représente 13 % de l'ensemble des enfants évalués avec risque fondé sans incident (tableau 6-11). Lorsque l'enfant est retiré de son milieu d'origine, il est placé soit auprès d'une personne significative (7 %) ou en famille d'accueil (5 %).

Tableau 6-11 — Placement pendant l'évaluation ou l'orientation parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Placement	n	Taux p. 1 000	%
Aucun placement	3 188	2,10	87 %
Au moins un placement	480	0,32	13 %
Type de milieu substitut (si placement)			
Personne significative	263	0,17	7 %
Famille d'accueil ou autre milieu familial	195	0,13	5 %
Centre de réadaptation ou foyer de groupe	--	--	--
Milieu non spécifié	--	--	--
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014 et comprenant des renseignements sur le placement. Lorsque plusieurs placements ont eu lieu, le placement le plus intensif a été retenu.

-- n < 100.

Le pourcentage d'enfants évalués avec risque fondé pour lesquels une mesure judiciaire a été appliquée ou une requête a été déposée au tribunal avant la conclusion de l'orientation (tableau 6-12) est de 16 %.

Tableau 6-12 — Judiciarisation des services rendus aux enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2104[^]

Judiciarisation	n	Taux p. 1 000	%
Non	3 087	2,03	84 %
Oui	581	0,38	16 %
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014.

Les résultats liés à l'intervention des policiers pour une plainte relative à de mauvais traitements (tableau 6-13) indiquent qu'il y a eu intervention policière pour 17 % des enfants évalués avec risque fondé et que pour 6 % des enfants, des accusations ont été portées avant la fin de l'évaluation ou de l'orientation. Pour ce qui est des interventions policières liées à la violence conjugale (tableau 6-14), elles touchent 11 % des enfants évalués avec risque fondé et elles mènent à des accusations dans 5 % des cas.

Tableau 6-13 — Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Intervention policière liée à la maltraitance ou aux troubles de comportement	n	Taux p. 1 000	%
Aucune intervention policière	3 045	2,00	83 %
Présence d'une intervention policière	623	0,41	17 %
Avancement de l'enquête (s'il y a lieu)			
Enquête en cours	220	0,14	6 %
Enquête complétée sans accusation	189	0,12	5 %
Accusation portée	213	0,14	6 %
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

[^] Selon un échantillon de 523 enfants avec situation évaluée en risque fondé en 2014.

Tableau 6-14 — Intervention policière liée à la violence conjugale parmi les enfants évalués avec risque fondé sans incident au Québec en 2014[^]

Intervention policière liée à la violence conjugale	n	Taux p. 1 000	%
---	---	------------------	---

Aucune intervention policière	3 259	2,14	89 %
Présence d'une intervention policière	409	0,27	11 %
Avancement de l'enquête (s'il y a lieu)			
Enquête en cours	--	--	--
Enquête complétée sans accusation	--	--	--
Accusation portée	171	0,11	5 %
Inconnu	--	--	--
N d'enfants évalués avec risque fondé sans incident	3 668	2,41	100 %

Étude d'incidence québécoise sur les situations évaluées en protection de la jeunesse –2014.

^ Selon un échantillon de 523 enfants évalués avec risque fondé sans incident en 2014 comprenant des informations sur les interventions policières liées à la violence conjugale.

-- n < 100.

SYNTHÈSE ET INTERPRÉTATION

Le taux d'enfants évalués avec risque fondé sans incident est de **2,4 pour mille** en 2014. Le risque fondé touche de manière plus marquée les enfants de 0 à 2 ans. Il s'agit le plus souvent d'un **risque de négligence**. Les situations de risque fondé correspondent à un enfant qui n'a pas subi de maltraitance, mais qui encourt un risque sérieux d'en subir. Par exemple, l'enfant peut être à risque d'abus ou de négligence parce qu'il vit dans le même milieu qu'un autre enfant abusé ou négligé. Il n'est donc pas surprenant que les intervenants des services de protection soient souvent à l'origine de ces signalements.

Comme on pouvait s'y attendre, les enfants évalués pour un risque fondé présentent un **profil clinique qui semble moins sévère** que celui des enfants évalués avec incident fondé. Le pourcentage de séquelles psychologiques y est plus faible, de même que la prévalence des difficultés de fonctionnement et d'évaluations antérieures.

Curieusement, le portrait des interventions réalisées pendant l'évaluation des enfants avec risque fondé sans incident n'est pas si différent de celui rapporté au chapitre précédent à propos des enfants évalués avec incident fondé. Les pourcentages de besoin de protection, de placement, de judiciarisation et d'intervention policière ne sont que légèrement en deçà de ceux observés pour les enfants évalués avec des incidents fondés. Ainsi, bien que le profil clinique des enfants évalués avec risque fondé semble plus favorable que celui des enfants ayant un incident fondé, **leur situation paraît à première vue mobiliser presque autant de ressources** au sein des services de protection. La pertinence d'inclure les situations de risque sous le couvert de la LPJ peut être questionnée. S'agit-il d'enfants en besoin de protection ou d'enfants vivant dans des milieux où le besoin d'aide n'a pas trouvé réponse auprès des services de première ligne? Des données plus complètes et exhaustives sur le profil clinique des enfants évalués

seraient nécessaires pour mieux comprendre la nature des situations de risque et les interventions qu'elles suscitent.

Conclusion

À partir d'un échantillon représentatif d'enfants évalués par les services de protection de la jeunesse du Québec en 2014, l'ÉIQ-2014 dresse le portrait des situations évaluées en décrivant les caractéristiques des enfants concernés par ces situations et celles de leur milieu de vie. L'ÉIQ-2014 permet également de décrire, sur une période de 16 ans, l'évolution dans l'incidence des situations de protection et dans leurs principales caractéristiques. La présente étude porte sur l'incidence des situations évaluées en protection de la jeunesse, et non sur l'incidence de la maltraitance dans la population.

Pour la communauté clinique et scientifique du Québec, il s'agit d'un complément essentiel aux publications qui sont produites exclusivement à partir des données clinico-administratives. Dans l'ÉIQ, le recours à des définitions de maltraitance normalisées, qui sont basées sur les consensus sociaux et scientifiques plutôt que sur les dispositions législatives locales, augmente la validité des estimations et les possibilités de comparaisons avec les provinces canadiennes et les autres pays. L'ÉIQ constitue la seule source d'information provinciale fiable et périodique sur la sévérité des situations et les caractéristiques de l'enfant et de son milieu, des dimensions qui ne sont pas consignées dans les banques de données clinico-administratives, mais qui sont essentielles à la compréhension de cette réalité, à l'analyse des besoins et à l'amélioration des politiques et des programmes destinés à cette clientèle.

Ce dernier chapitre présente les grands constats qui ressortent des résultats, d'abord en ce qui concerne l'année 2014 puis ensuite relativement à l'évolution de la situation depuis 1998. Le lecteur est invité à consulter la section *Synthèse et interprétation* de chaque chapitre du rapport pour une discussion plus élaborée des résultats.

LA SITUATION EN 2014

Le taux d'enfants évalués rapporté dans la présente étude est largement plus faible qu'ailleurs. Les enfants d'âge scolaire semblent plus exposés aux regards extérieurs alors que les plus jeunes le seraient moins. En ce sens, l'accès aux services de garde éducatifs pour ceux qui en ont le plus besoin et la formation des milieux de garde pourraient être améliorés. Par ailleurs, le taux d'enfants évalués avec incident fondé au Québec est assez près de ceux observés ailleurs, voire un peu au-dessus. La négligence, bien qu'ayant diminué, arrive au premier rang parmi les catégories d'incident fondé. Même avec un incident fondé, plusieurs enfants sont redirigés par les services de protection vers d'autres ressources pour obtenir de l'aide. Malheureusement, il est très difficile de

documenter la trajectoire de service au-delà de l'épisode de suivi en protection de la jeunesse, parce que les données des services de première ligne et de deuxième ligne sont saisies et consignées dans des systèmes parallèles qui ne communiquent pas entre eux. Ces considérations mettent en lumière la nécessité de développer des outils pour faciliter le jumelage de ces données. On peut espérer que la réforme du réseau de la santé et des services sociaux qui s'est opérée en 2015 favorise cet arrimage.

Même si les situations gravement détériorées ne semblent pas faire majorité, certains constats demeurent préoccupants au sujet des enfants qui ont un incident fondé, notamment la prévalence élevée des difficultés de fonctionnement confirmées ou soupçonnées par l'intervenant. La durée restreinte de l'évaluation en protection de la jeunesse risque d'engendrer une sous-détection des difficultés de l'enfant dans la présente étude, particulièrement chez les tout-petits. Cette sous-détection n'est peut-être pas étrangère à l'ampleur de la chronicité qui caractérise les enfants, que ce soit en termes d'incidents répétés ou d'évaluations antérieures. Autrement dit, si les services de protection n'arrivent pas à dépister les difficultés et à intervenir avec diligence dès le premier signalement, les enfants risquent de cumuler les signalements et les incidents. Ces constats font ressortir l'importance de mieux outiller et former les intervenants à détecter les difficultés de fonctionnement chez l'enfant.

Enfin, le portrait des milieux de vie des enfants évalués avec incident fondé en 2014 démontre la présence de plusieurs vulnérabilités socio-économiques. Que ce soit sur le plan des conditions de logement, de la monoparentalité, des revenus ou des difficultés de fonctionnement observées chez les figures parentales, la nature des besoins sous-jacents appelle des programmes et politiques d'action sociale et collective. Il existe des leviers collectifs qui ont déjà fait leurs preuves et d'autres qui représentent des avenues prometteuses pour prévenir la maltraitance. Une récente revue de littérature sur les mesures et programmes publics de prévention de la maltraitance chez les enfants de 0 à 5 ans identifie cinq stratégies collectives préventives qui ont fait leurs preuves ou qui sont prometteuses : renforcer le soutien économique aux familles; agir sur les normes sociales pour promouvoir des pratiques parentales positives; outiller les intervenants à accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle; offrir des services de garde éducatifs à l'enfance et des programmes d'éducation préscolaire de qualité tôt dans la vie des enfants; et améliorer l'environnement physique dans lequel grandissent les enfants (Gagné, Goulet, Jacob, Roch, et Leblanc, 2017).

LES TENDANCES DE 1998 À 2014

Dans un contexte international où la maltraitance fondée tend à se stabiliser (voire à diminuer), on observe au Québec une augmentation lente, mais significative des incidents fondés. L'exposition à la violence conjugale et l'abus physique sont à surveiller dans les prochaines années, car ils sont en augmentation continue depuis 1998. Bien que les fluctuations observées dans certaines catégories d'incident puissent être en partie attribuables aux modifications législatives de 2007, l'ampleur de certaines tendances, comme la baisse de négligence, suggère que les efforts de prévention commencent à porter ses fruits. Une autre note encourageante est la baisse de la sévérité des incidents fondés, même si la chronicité demeure généralisée en 2014. Conjugué à l'augmentation globale de 34 % dans le taux d'enfants évalués, ce constat laisse croire que la propension au signalement a augmenté dans la population ou encore que les situations sont signalées de manière plus précoce qu'avant, de sorte qu'elles sont moins détériorées au moment de l'évaluation par les services de protection. L'ajout des situations de risque sérieux à la liste des situations déjà couvertes par la LPJ en 2007, l'augmentation conséquente du taux d'enfants évalués qui est observé dans la présente étude combinée à la diminution de la sévérité des cas fondés suggère que l'on assiste actuellement à un élargissement du concept de protection de la jeunesse. On peut se demander pourquoi davantage de familles à « faible » risque se retrouvent dans les services de protection alors qu'une portion de celles-ci seraient peut-être mieux desservies en dehors du contexte parfois contraignant qui est propre à l'intervention sous la LPJ. Il est possible que le réseau des services sociaux n'arrive pas rejoindre un certain nombre de familles à risque, amenant ainsi les services de protection à être perçus comme une porte d'entrée pour accéder à des services qui ne seraient pas existants, ou encore pas accessibles en temps opportun. Mais les services de protection constituent-ils le filet de sécurité approprié à déployer autour de ces familles à risque? Ces questions prennent toute leur importance dans le contexte sociopolitique actuel où l'intégration des services de première ligne et de deuxième ligne est privilégiée.

Références bibliographiques

- Association des centres jeunesse du Québec (2015). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux 2015 : La voix des enfants*. Montréal, Association des centres jeunesse du Québec, 32p.
- Australian Institute of Health and Welfare (2017). *Child protection Australia 2015–16*. Child welfare series no. 66. Cat. No. CWS 60. Canberra (Australie): AIHW.
- Clément, M.-È., Chamberland, C., Tourigny, M., & Mayer, M. (2009a). Taxinomie des besoins des enfants dont les mauvais traitements ou les troubles de comportement ont été jugés fondés par la direction de la protection de la jeunesse. *Child Abuse & Neglect*, 33(10), 750-765.
- Clément, M.-È., Chamberland, C., & Trocmé, N. (2009 b). Épidémiologie de la maltraitance et de la violence envers les enfants au Québec. *Santé, Société et Solidarité*, 1, 27-38.
- Clément, M.-È., Bouchard, C. Jetté, M., & Laferrière, S. (2000). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 1999*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 188p.
- Clément, M.-È., Chamberland, C., Côté, L., Dubeau, D., & Beauvais, B. (2005). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2004*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 162p.
- Clément, M.-È., Bernèche, F., Chamberland, C., & Fontaine, C. (2013). *La violence familiale dans la vie des enfants du Québec, 2012. Les attitudes parentales et les pratiques familiales*. Québec, Institut de la statistique du Québec, 146p.
- Esposito, T., Delaye, A., Chabot, M., Trocmé, N., Collin-Vézina, D., & Simpson, M. (2016). A comparative hazard analysis of the long-term placement trajectories of youth investigated for sexual abuse. *Journal of Child and Adolescent Trauma*, doi: 10.1007/s40653-016-0128-6.
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Collin-Vézina, D., Shlonsky, A., & Sinha, V. (2014a). The stability of child protection placements in Quebec, Canada. *Children and Youth Services Review*, 42, 10-19.
- Esposito, T., Trocmé, N., Chabot, M., Collin-Vézina, D., Shlonsky, A., & Sinha, V. (2014b). Family reunification for placed children in Québec, Canada: A longitudinal study. *Children and Youth Services Review*, 44, 278-897.

- Fallon, B., Ma, J., Allen, K., Trocmé, N., & Jud, A. (2013a). Child maltreatment-related investigations involving infants: Opportunities for resilience? *International Journal of Child and Adolescent Resilience*, 1, 35-47.
- Fallon, B., Ma, J., Allan, K., Pillhofer, M., Trocmé, N., & Jud, A. (2013b). Opportunities for prevention and intervention with young children: Lessons from the Canadian incidence study of reported child abuse and neglect. *Child and Adolescent Psychiatry Mental Health*, 7(1), 4, DOI : 10.1186/1753-2000-7-4.
- Fallon, B., Trocmé, N., Fluke, J., Van Wert, M., MacLaurin, B., Sinha, V., Hélie, S., & Turcotte, D. (2012). Responding to child maltreatment in Canada: Context for international comparisons. *Advances in Mental Health*, 11(1), 71-81.
- Fallon, B., Van Wert, M., Trocmé, N., MacLaurin, B., Sinha, V., Lefebvre, R., et coll. (2015). *Ontario Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2013 (OIS-2013)*. Toronto, ON: Child Welfare Research Portal.
- Finkelhor, D., Saito, K., & Jones, L. (2016). *Updated Trends in Child Maltreatment, 2014*. Durham, NH: Crimes against Children Research Center.
- Fréchette, S., Zoratti, M., & Romano, E. (2015). What is the link between corporal punishment and child physical abuse? *Journal of Family Violence*, 30(2), 135-148.
- Gagné, M-H., Goulet, J., Jacob, S., Roch, G., & Leblanc, N. (2017) *Les mesures collectives et les politiques publiques qui contribuent à prévenir la maltraitance des enfants de 0 à 5 ans*. Analyse commandée par l'Observatoire des tout-petits, réalisée pour la Fondation Lucie et André Chagnon, 31 p.
- Gilbert, R., Fluke, J., O'Donnell, M., Gonzalez-Izquierdo, A., Brownell, M., Gulliver, P., Janson, F., & Sidebotham, P. (2012). Child maltreatment: Variation in trends and policies in six developed countries. *The Lancet*, 379(9817), 758-772.
- Gouvernement du Québec. (2016). *Chapitre P-34.1 : Loi sur la protection de la jeunesse*. Québec : Éditeur officiel du Québec.
- Hélie, S. (2016). *État de situation sur les enfants de 0 à 5 ans signalés aux services de protection du Québec*. Journée de réflexion collective organisée conjointement par le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociale et le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et la famille. Conférence sur invitation, Trois-Rivières, Québec, 11 novembre 2016

- Hélie, S., & Clément, M.-E. (2016). *Analyse scientifique sur la violence et la maltraitance envers les tout-petits*. Analyse contextualisée des indicateurs de violence et de maltraitance produits par l'Observatoire des tout-petits, réalisée pour la Fondation Lucie et André Chagnon, 21p.
- Hélie, S., Laurier, C., Pineau-Villeneuve, C., & Royer, M.-N. (2013). A Developmental Approach to the Risk of a First Recurrence in Child Protective Services. *Child Abuse & Neglect*, 37(12), 1132-1141.
- Hélie, S., Poirier, M.-A., & Turcotte, D. (2014). Risk of maltreatment recurrence after exiting substitute care: Impact of placement characteristics. *Children and Youth Services Review*, 46, 257-264.
- Hélie, S., Poirier, M.-A., & Turcotte, D. (2015). Premier volet de la deuxième évaluation de la Loi sur la protection de la jeunesse. Dans S. Drapeau, S. Hélie et D. Turcotte, *L'Évaluation des impacts de la Loi sur la protection de la jeunesse : Qu'en est-il huit ans plus tard?* Première annexe du rapport déposé à la Direction des jeunes et des familles du Ministère de la Santé et des Services sociaux, 81p.
- Hélie, S., Trocmé, N., Turcotte, D., & Tourigny, M. (2012). *Étude d'incidence québécoise sur les signalements évalués en protection de la jeunesse en 2008 (ÉIQ-2008)*. Rapport final. Montréal, Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire, 252p.
- Hélie, S., Turcotte, D., Royer, M.-N., & Lamonde, G. (2011). L'impact de la nouvelle LPJ sur la stabilité des enfants placés. Dans D. Turcotte et coll., *Les impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse : Un premier bilan*. Programme Actions Concertées, 15e annexe du Rapport final déposé au FRQSC, 34p.
- Hélie, S., Turcotte, G., Turcotte, D., & Carignan, A.-J. (2015). Le placement auprès de personnes significatives au Québec : portrait des enfants placés et du contexte d'intervention. *Revue Canadienne de Service Social*, 32 (1-2).
- Institut de la statistique du Québec (2013). Familles selon la structure, la présence d'enfants et l'âge des enfants, Québec 1986-2011. Tableau statistique consulté le 26 avril 2017 à l'adresse suivante : http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/familles-menages/tableau_30.htm
- Jenkins, J., & Filippelli, J. (2016). *Early childhood development knowledge use in education and social sectors*. Présentation aux Public Health Ontario Rounds, Toronto, 30 novembre 2016. Disponible à l'adresse suivante :

https://www.publichealthontario.ca/en/LearningAndDevelopment/Events/Pages/Early_Childhood_Development_knowledge_use_in_education.aspx

Lee, S.J., Grogan-Kaylor, A., & Berger, L.M. (2014). Parental spanking of 1-year-old children and subsequent child protective services involvement. *Child Abuse & Neglect*, 38(5), 875-83.

MacLaurin, B., Trocmé, N., Fallon, B., Sinha, V., Feehan, R., Enns, R., Gail, J., Kitt, O., Thomas-Prokop, S., Zelt, C., Daoust, G., Hutcheon, E., & Budgell, D. (2013). *Alberta Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect-2008 (AIS-2008): Major Findings*. Calgary, AB: University of Calgary.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2001). *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*. Québec : Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2004). *Les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité : Cadre de référence*. Québec : Gouvernement du Québec, 28p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2008). *Programme national de santé publique 2003-2012*. Québec : Direction générale de la santé publique, 134p.

Ministère de la Santé et des Services sociaux (2015). *Programme national de santé publique 2015-2025*. Québec : Gouvernement du Québec.

Observatoire des tout-petits (2017). *Violence et maltraitance : Les tout-petits sont-ils à l'abri ?* Montréal, Québec, Observatoire des tout-petits.

Observatoire des tout-petits (2017). Données consultées en avril 2017 à l'adresse suivante : http://tout-petits.org/donnees/politiques-et-services-de-soutien-a-la-petite-enfance/accessibilite-disponibilite-des-services/services-de-garde/accessibilite_services_de_garde/

Tourigny, M., Mayer, M., Wright, J., Lavergne, C., Trocmé, N., Hélie, S., Bouchard, C., Chamberland, C., Cloutier, R., Jacob, M., Boucher, J., & Larrivée, M.-C. (2002). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques des situations d'abus, de négligence, d'abandon et de troubles de comportement sérieux signalées à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec (ÉIQ-1998)*. Montréal, Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP).

- Trocmé, N., Fallon, B., Black, T., Felstinger, C., Parker, J., & Singer, T. (2007). *CIS Validation Study: Summary report*. Rapport inédit, Université de Toronto.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T., & Cloutier, R. (2005). *Canadian Incidence study of reported child abuse and neglect - 2003: Major findings*. Ottawa, ON: Public Health Agency of Canada.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Chabot, M., et coll. (2009). *Reliability of the 2008 CIS data collection instrument*. Rapport inédit. Ottawa, ON : Agence de santé publique du Canada.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., & Holroyd, J. (2010a). *Rates and outcomes of maltreatment-related investigations in CIS-1998, CIS-2003 and CIS-2008*. Dans *Public Health Agency of Canada, Canadian incidence study of reported child abuse and neglect 2008*. ON: Ottawa.
- Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Sinha, V., Black, T., Fast, E., Felstinger, C., Hélie, S., Turcotte, D., Weightman, P., Douglas, J., & Holroyd, J. (2010b). *Canadian Incidence Study of Reported Child Abuse and Neglect – 2008: Major Findings*. Ottawa: Public Health Agency of Canada.
- Trocmé, N., MacLaurin, B., Fallon, B., Daciuk, J., Billingsley, D., Tourigny, M., & McKenzie, B. (2001). Canadian incidence study of reported child Abuse and neglect — 1998: final report. Repéré à http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/cisfr/ecirf/pdf/cis_e.pdf
- Turcotte, D., Drapeau, S., Hélie, S., Turcotte, G., St-Jacques, M.-C., Goyette, M., Gagné, M.-H., Poirier, M.-A., Simard, M.-C., Dessureault, D., & Pouliot, E. (2011). *Les impacts de la nouvelle Loi sur la protection de la jeunesse : Un premier bilan*. Programme Actions Concertées, Rapport final déposé au FRQSC, 304p.
- Turcotte, D. & Hélie S. (2013). Child protection policy reform in Quebec: Its impact on placement and stability in substitute care. *Child Welfare*, 91(6), 125-148.
- Turcotte, D., Trocmé, N., Dessureault, D., Hélie, S., Cloutier, R., Montambeault, E., Moisan, S., & Lacerte, D. (2007). *Étude sur l'incidence et les caractéristiques de la maltraitance signalée à la Direction de la protection de la jeunesse au Québec*. La situation en 2003. Rapport inédit déposé au Ministère de la Santé et des Services sociaux, 81p. (EIQ-2003)
- U.S. Department of Health and Human Services (2016). *Child maltreatment 2014*. Washington, DC: U.S. Government Printing Office.

Zolotor, A.J., Theodore, A.D., Chang, J.J., Berkoff, M.C., & Runyan, D. K. (2008). Speak softly--and forget the stick. Corporal punishment and child physical abuse. *American Journal of Preventive Medicine, 35*(4), 364-369.